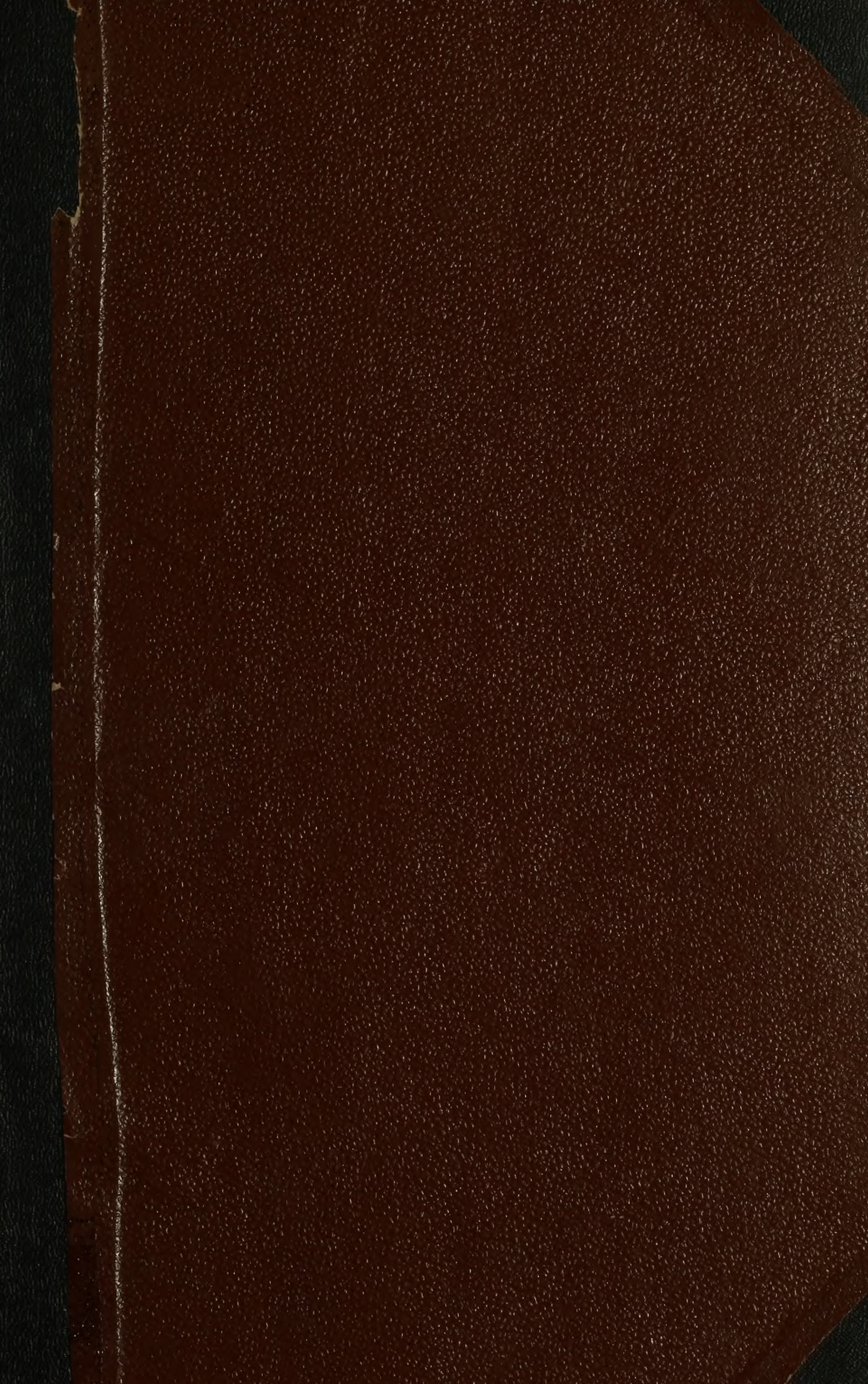
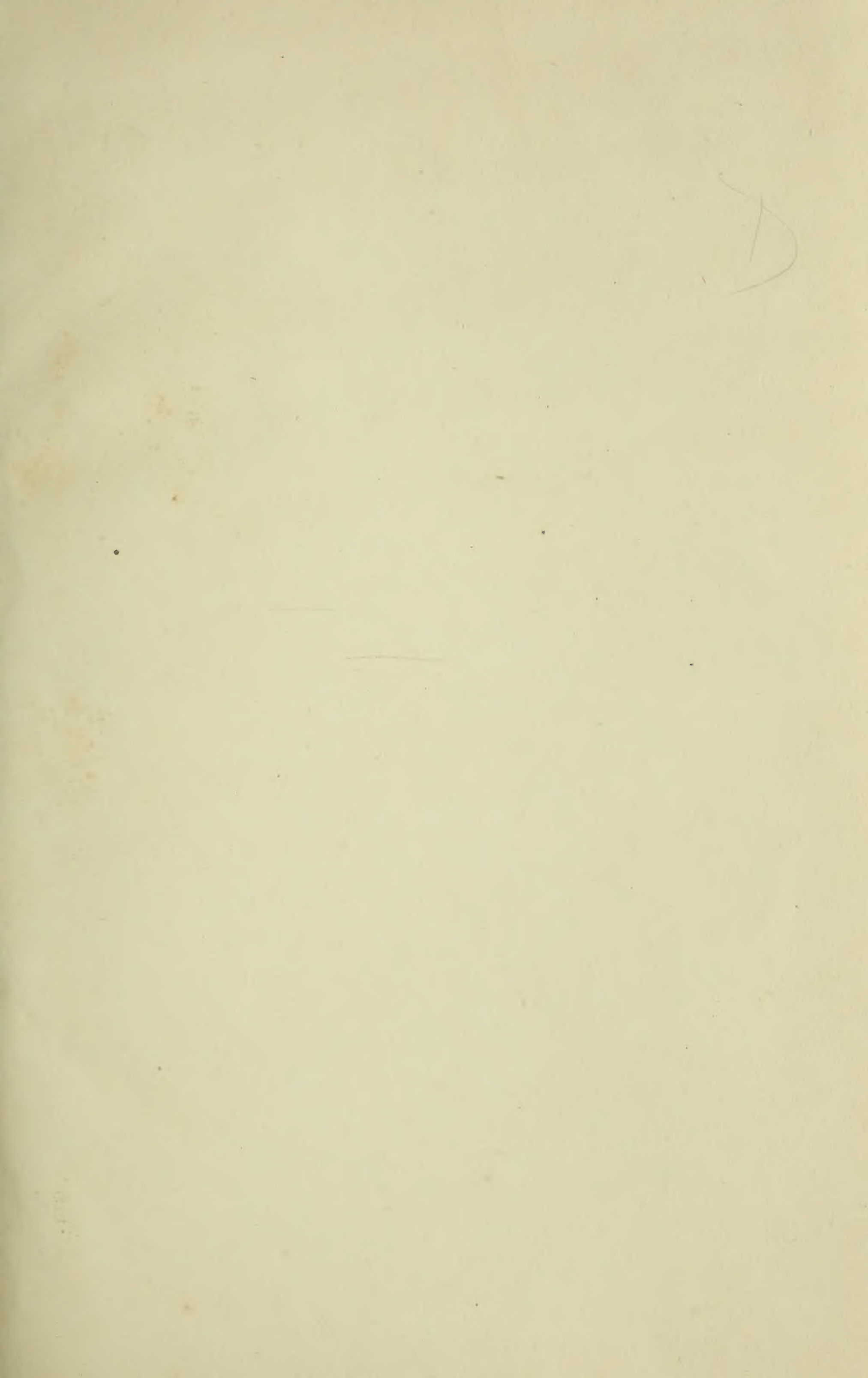
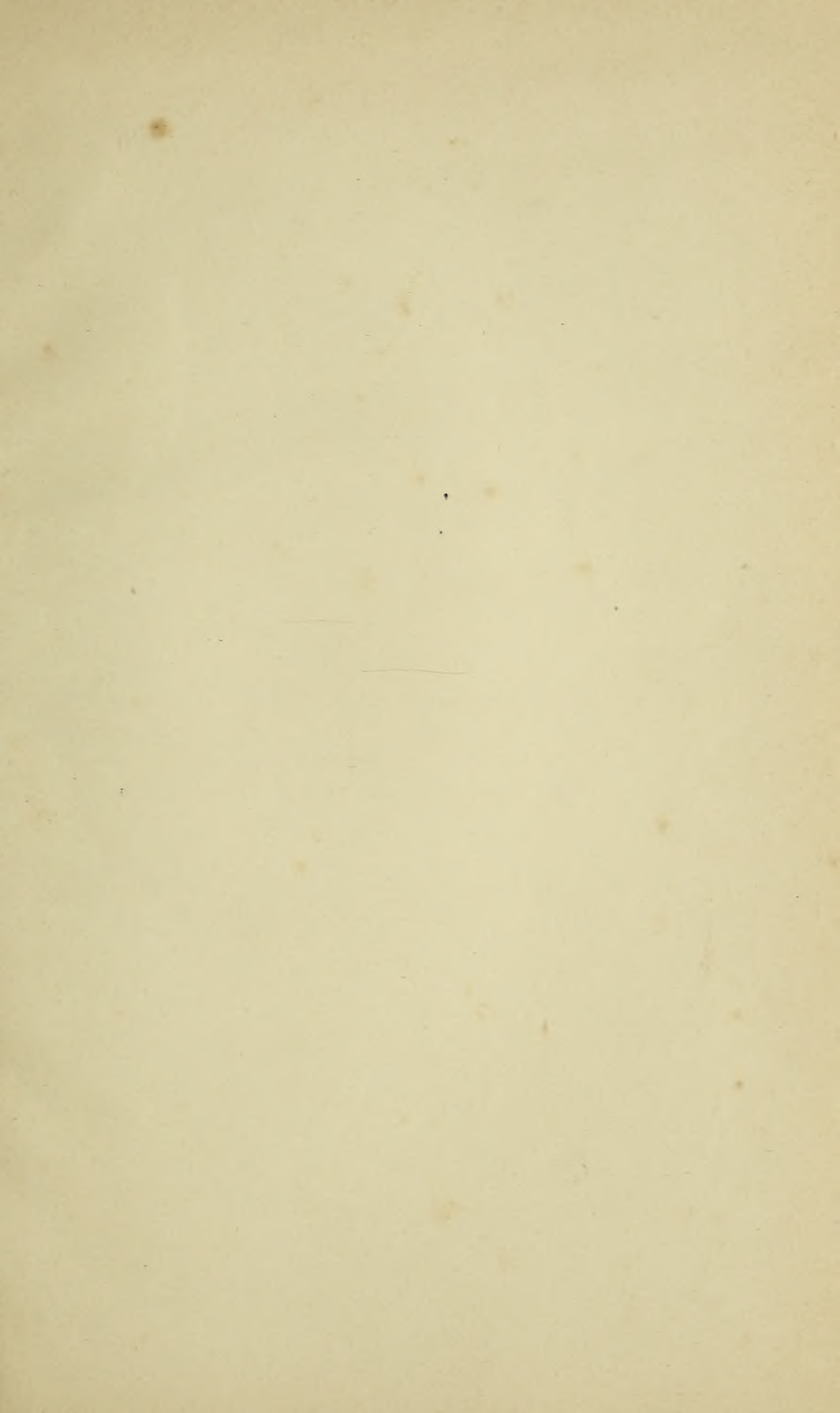


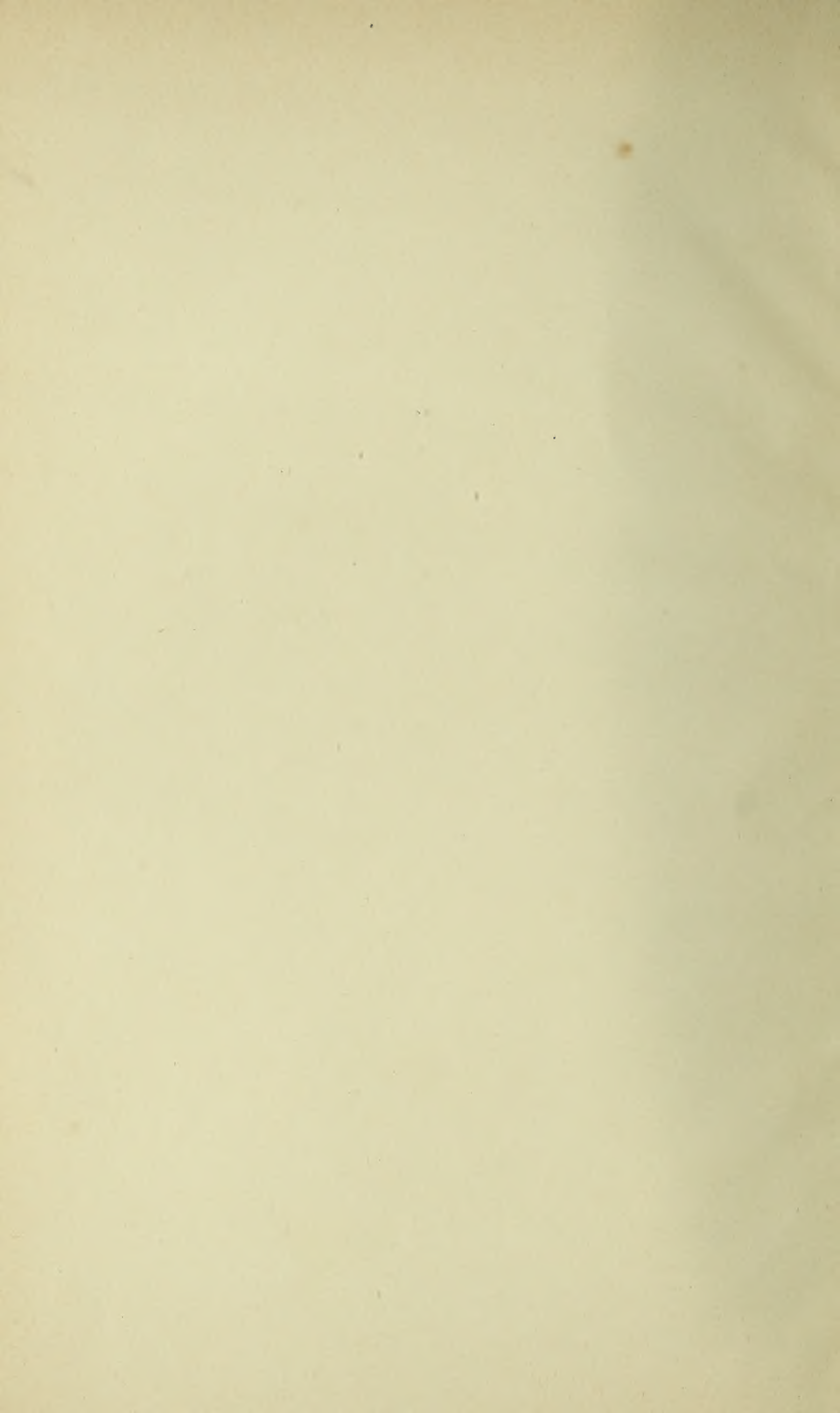


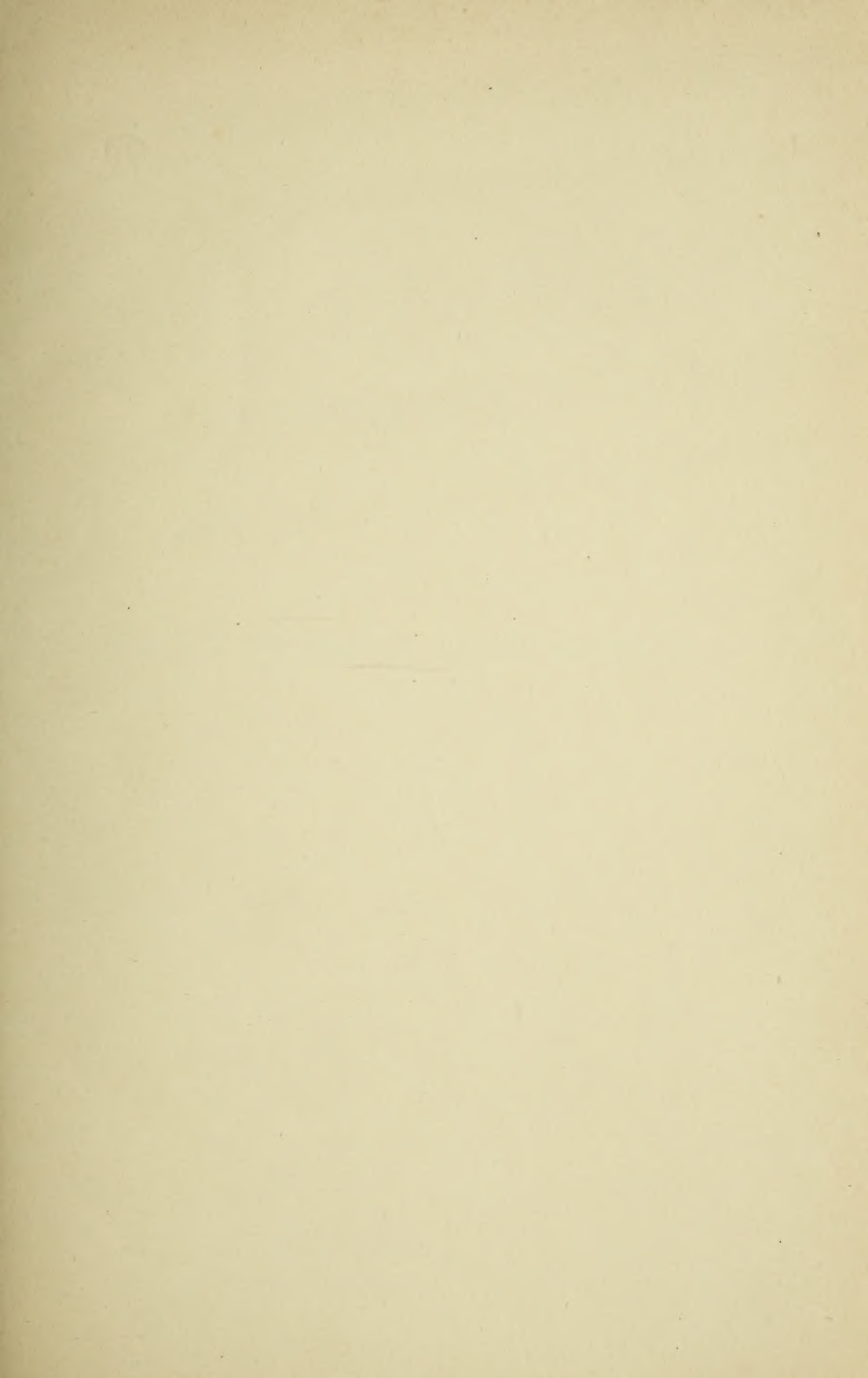


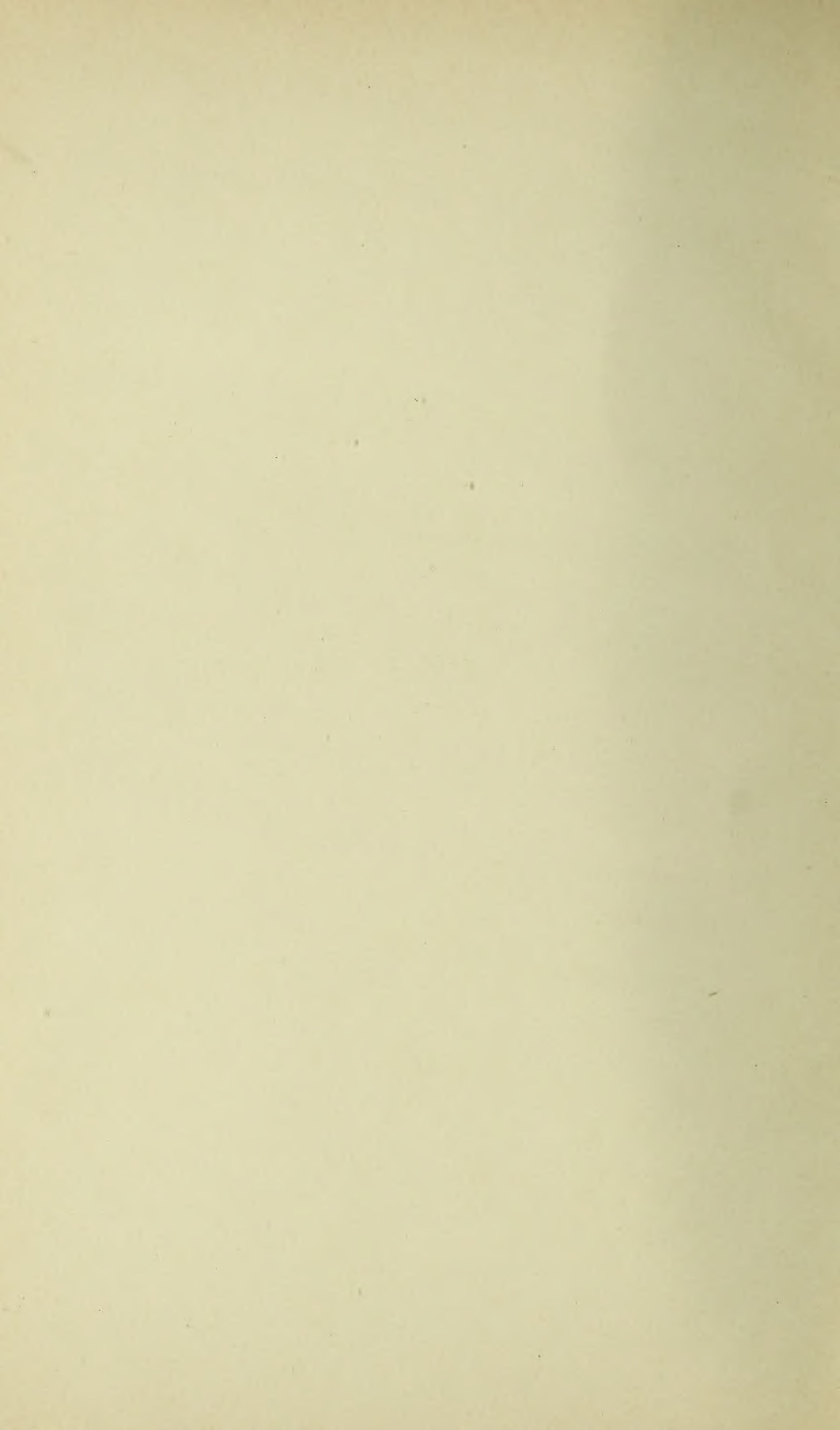












SŒURS DE FRANCE ET DE POLOGNE



Louis FOURNIER

Sœurs de France

ET DE POLOGNE

Deuxième partie ornée de blasons



LYON
IMPRIMERIE M. PAQUET
46, rue de la Charité, 46

1906



AUX TRÈS RÉVÉRENDES MÈRES

MARIE-XAVIER DE JÉSUS, PRIEURE,
THÉRÈSE DE JÉSUS, ANCIENNE PRIEURE
DU SECOND CARMEL DE CRACOVIE.

A celles qui, au pays des tombes et des croix, sentirent jadis s'appesantir sur elles la main de fer d'un despote, mais qui n'ont alors ni fléchi, ni tremblé, soutenues qu'elles étaient par le Dieu qui toujours a voulu que l'Espérance vînt s'asseoir près des tombes, parmi les croix.



LETTRE

DE SON EMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL COULLIÉ

ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE VIENNE

PRIMAT DES GAULES

ARCHEVÊCHÉ
DE
LYON

LYON, *le 8 avril 1905.*

CHER MONSIEUR,

Notre-Seigneur dit, un jour, à ses apôtres : Colligite fragmenta ne pereant. *Il s'agissait alors de recueillir les restes du pain miraculeux qui avait été multiplié pour nourrir la multitude dans le désert. Ces miettes étaient bien dignes d'être recueillies avec respect, car elles rappelaient un miracle inspiré par la bonté du Sauveur.*

Dans la sainte Eglise, nous pouvons aussi recueillir de nombreux et précieux fragmenta, *destinés à former une histoire intime et véritable, et c'est une bonne action de les soustraire à l'oubli. Miettes précieuses de ce pain sacré qui s'appelle la vérité, elles sont, dans les desseins de Dieu, la nourriture des esprits et la force des volontés.*

N'est-ce pas cette pensée qui a inspiré votre ouvrage, Sœurs de France et de Pologne ?

Je vous remercie de me l'avoir adressé.

Dieu, par sa Providence, écrit, en ce moment, une page nouvelle de l'histoire de l'Eglise militante. Si, d'une part, cette lecture produit dans nos âmes des anxiétés douloureuses et des angoisses poignantes, n'est-il pas vrai que, d'autre part, la conduite et les exemples des exilés sont bien capables d'exercer nos courages et de fortifier nos espérances.

Que ce soit le résultat de votre travail. C'est le vœu de ma respectueuse gratitude et de mon paternel dévouement.

Pierre, Cardinal Coullié, *archevêque de Lyon.*

ROSÆ INTER SPINAS



Fig. 1. — Lion li melhor

Quel titre donner à ce premier chapitre, résumé partiel du précédent volume et introduction aux pages qui vont suivre ? *Tristia Galliæ ?* Oui, poignante est la tristesse qui étreint la France catholique en ces jours funestes, navrantes sont les ruines dont le sol de la patrie est jonché, des plages méditerranéennes aux landes de Bretagne. Mais la lourde tâche de les compter toutes, nous la laisserons aux Tacites futurs. *Lugdunum mœrens ?* Hélas ! plus que toute autre cité, notre ville peut faire retentir de ses plaintes les rives désolées de ses fleuves. Mais nous ne venons pas encore ici énumérer, une à une, les profanations dont la tyrannie jacobine y souilla les cloîtres violés. *Leo surgens et ultor ?* Mais, comprimant ses rugissements de colère, le lion lyonnais n'a pas, de ses griffes puissantes, ressaisi le glaive vengeur de 93. Alors, nous avons inscrit en tête de ces sombres feuillets un autre titre, très juste, d'ailleurs, et très expressif : *Rosæ inter spinas*.

Peu de roses, en effet, ont jamais fleuri au milieu de plus lacérantes épines. Peu de roses ont exhalé de plus suaves

senteurs et livré de plus délicats pétales au souffle implacable de la tourmente. A côté de leur idéale beauté, vous êtes presque pâles, roses qui, aux temps néroniens, recouvriez comme d'une blanche robe nuptiale ou d'un manteau de pourpre le corps déchiré des vierges martyres. Vous êtes presque pâles et sans parfum, roses surnaturelles que la Thuringe voyait éclore dans les plis d'un manteau entr'ouvert, à l'ombre de la Wartbourg, roses érémitiques qui, de vous-mêmes, vous tressiez en croix et en couronne au-dessus de la tête de la sainte de Lima ; vous êtes presque pâles et sans parfum, roses de Damas qui, au siècle de l'Angelico, embaumiez les chartreuses de l'Ombrie et les cloîtres de Florence. A côté de ces roses qu'enlacent aujourd'hui les épines, vous êtes presque pâles et sans éclat, ô roses de miracle, roses candides, roses sanglantes, roses mystiques.

Rosæ inter spinas. Qu'il leur sied bien, ce nom, à toutes nos religieuses françaises qu'une vengeance judaïque, servie par la haine franc-maçonne, a dispersées aux quatre coins de la terre. Écrasant, tout le poids de la proscription pèse sur ces femmes, et leur robe virginale se déchire aux ronces des chemins. Les voilà qui revivent cette vie atroce de l'exil, qui arrachait au Dante un cri de douleur si farouche que ce cri en reste immortel. Elles abordent à tous les rivages, elles traînent sur toutes les grèves la triste épave de leurs destins, elles s'assoient épuisées à tous les carrefours des villes lointaines, elles heurtent de leurs pieds lourds à tous les seuils de l'étranger. Et elles ne murmurent pas. Elles ont suivi les sentiers vagues qui ne mènent à aucun foyer, elles ont connu les soleils accablants qui brûlent et qui flétrissent, elles ont frissonné sous l'âpre morsure des vents qui glacent et qui pleurent, elles ont subi les climats meurtriers qui tuent, et aucune plainte n'est tombée de leurs lèvres.

Roses qui fleurissaient à l'ombre des parvis sacrés, dans leurs douleurs, dans leurs angoisses, dans leur martyre, elles ne savent qu'invoquer la Rose immaculée des éternels parvis. D'un geste brutal, le despotisme en carmagnole les arrache au sanctuaire où elles veillaient, jour et nuit, sur la flamme sainte des autels ; le navire les emporte loin de la patrie, loin de leur famille et de leurs amis, loin de l'asile aimé que, peut-être, elles ne reverront plus. Levant les yeux vers le ciel, elles disent : *Rosa mystica, ora pro nobis.*

Elles descendent sur des rives inconnues où souvent nul abri ne se dresse préparé pour elles. Elles lèvent de nouveau leurs regards vers le ciel, et elles redisent leur touchant appel : *Rosa mystica, succurre nobis.*

Sur leur front glacé par l'agonie, l'ange de la mort, relevant avec respect le voile qui les cachait au monde, dépose le fraternel baiser qui les marque déjà du sceau des élues, et leur voix affaiblie répète encore : *Rosa mystica, intercede pro nobis.*

Et toujours et partout, une âme est en elles d'indicible douceur. Le souffle mauvais de nos haines n'en peut troubler la limpide surface. La paix du Christ habite en elles. Elles se révèlent bien de la race immortelle des Paula, des Scholastique et des Hildegarde, des Catherine de Sienne, des Claire et des Thérèse. Non, elles ne savent point haïr, et l'âpre accent des malédictions leur est inconnu. A travers leurs larmes, la France, cette marâtre, leur apparaît sous les traits adorés de la plus tendre des mères.

Et que le lecteur ne s'imagine pas que nous nous livrons ici à une amplification de rhétorique. Pour le convaincre de la vérité de nos paroles, nous allons mettre sous ses yeux quelques passages extraits d'une correspondance qui est pour nous un honneur et une précieuse source d'informa-

tions. Nous les donnerons dans toute leur éloquente simplicité. Nous n'oserions pas, d'ailleurs, commentateur pieux mais indiscret, paraphraser le texte de ces lettres dictées par le cœur, ni gâter, par une glose vaine et inutile, la pure beauté de ces lignes.

Dès le début de la persécution, la prieure d'un monastère lyonnais nous écrivait : « J'ai beaucoup souffert. Puissent, du moins, les souffrances cruelles et imméritées de tant de religieux et de religieuses détourner de notre malheureux pays la colère de Dieu. »

Des côtes liguriennes, une autre prieure d'un ancien couvent de notre ville voulait bien nous remercier de l'hommage de notre volume dans les termes suivants : « Monsieur, — Je viens de recevoir, par l'entremise de Mme D..., votre délicieux ouvrage : *Sœurs de France et de Pologne.* Veuillez agréer l'expression de ma respectueuse gratitude pour ce gracieux envoi qui m'a été très agréable, ainsi qu'à ma chère communauté. Nous n'avons pas de lecture plus intéressante que celle de votre livre ; c'est un écho de la patrie que nous aimons et que nous aimerons toujours... »

Plus émus encore, ces accents qui nous arrivaient d'une terre autrefois française, mais dont la généreuse hospitalité ne peut faire oublier Lyon aux religieuses bannies :

« Monsieur, — Comment vous exprimer notre reconnaissance pour la délicieuse surprise que votre délicate et inépuisable bonté nous réservait, sans doute, depuis longtemps. Samedi dernier, nous trouvions à la poste de R... un paquet à notre adresse. Nous ne pouvions en soupçonner le contenu. Il venait de France, de notre France toujours aimée, si aimée que tout ce qui nous arrive d'elle fait tressaillir nos cœurs. A la vue de vos précieux livres, Monsieur, notre émotion fut à son comble, et de grosses larmes coulèrent de

tous les yeux... Merci, Monsieur, mille et mille fois merci... »

Ah ! les nobles cœurs que ces cœurs meurtris ! Ames douloureuses, mais âmes merveilleuses surtout ! Et ces cœurs de femmes sont plus forts que l'airain. Exilées, honnies, dépouillées, elles ne désespèrent pas. On a confisqué, vendu ou détruit leurs anciennes demeures, et voici que, sur un terrain trouvé d'hier, elles jettent, intrépides et confiantes, des fondements pour demain. Les ouvriers leur manquent-ils, de leurs mains vaillantes, quoique débiles, elles porteront elles-mêmes les matériaux nécessaires à l'édification de leur monastère et de leur chapelle. La glèbe qu'elles ont rencontrée est-elle inculte, elles-mêmes aideront à la défricher. Partout où elles vont éclot une vie nouvelle ; partout où elles s'arrêtent surgissent de nouveaux couvents, châsses de pierre gardant encore quelques reliques du passé. Ainsi, il est donc vrai, il est des choses qui ne meurent pas, et qui, sous le souffle de Dieu, jouissent du printemps d'une éternelle jeunesse.

Humble fleur, pâle étoile des sables du désert, la rose de Jéricho gît flétrie par le simoun, et le simoun la roule sans pitié sur l'arène aride de l'étendue sans bornes. Aux regards dédaigneux du nomade qui passe, elle est morte. Mais qu'une main miséricordieuse en recueille les branches desséchées et leur fasse l'aumône de quelques gouttes d'eau, et ces branches sans sève retrouvent la jeune vigueur des pousses printanières. Qu'à des lieues de distance de l'endroit qui la vit s'épanouir, elle tombe, boule informe, sur un sol un peu rafraîchi par la rosée du ciel, et la voilà qui livre à la terre, pour d'innombrables floraisons, ces semences qui semblaient à jamais infécondes.

Fleurs anastatiques comme elle, comme elle roses de résurrection, nos religieuses françaises peuvent l'adopter

pour symbolique emblème et la placer, jaunie mais prête à renaître, entre les pages, à toute heure feuilletées, du psautier divin. Ce frêle emblème leur dira qu'elles ont raison de se confier en l'avenir. Puisque l'avenir est à Dieu, l'avenir est à elles.

Pour nous, hommes du présent et qui n'en sentons guère que les épines, ne nous laissons point tenter de tristesse. Ne nous penchons pas sur l'abîme troublant des choses invisibles. Scrutateurs téméraires, ne cherchons pas, dans notre superbe, à pénétrer l'insondable mystère d'événements qui, malgré tout, sont peut-être providentiels, si douloureux se révèlent-ils et bien qu'ils nous paraissent incroyables. Incroyable, en effet, cette persécution sauvage s'acharnant contre des femmes dont le seul crime est leur vertu.

Lorsque, de retour du sacre de Napoléon Ier, Pie VII narrait au Sacré Collège les incidents de son inoubliable voyage, il pouvait dire qu'il avait trouvé sur son passage la France révolutionnaire à genoux. Mais, pour rendre compte de sa marche triomphale à travers Lyon et pour caractériser l'accueil enthousiaste qu'il y avait reçu de nos pères, il ne sut trouver que ce mot : *Incredibile !* Aujourd'hui, et depuis quatre ans, en face des attentats odieux et liberticides qui se commettent chez un peuple dont l'âme jadis fut chevaleresque, l'Europe répète avec stupeur : *Incredibile !*

Plus tard, quand l'histoire, impartiale justicière, viendra, à son tour, flétrir et marquer au fer rouge les actes et les hommes de notre néfaste époque, elle pourra graver, en guise d'épigraphe, au frontispice du livre des *Ruines* un autre mot à la Tacite. Jailli du cœur et des lèvres d'une religieuse persécutée, il fut pieusement recueilli par un grand écrivain catholique. Dans l'un des plus admirables chapitres d'un ouvrage admirable, Montalembert nous raconte un émou-

vant épisode d'un voyage qu'il fit à travers l'Espagne. « J'étais un jour à Grenade, nous dit-il, et je contemplais, dans l'Albaycin, le couvent de *Santa Isabel la Real*, fondé par Isabelle la Catholique en mémoire de sa conquête, encore peuplé de ses nobles habitantes, mais condamné à s'éteindre, parce que la dictature d'Espartero leur interdisait, comme à tous les autres couvents d'Espagne, de recevoir des novices. Une femme s'approcha de moi et m'expliqua cet arrêt sauvage ; puis, étendant la main vers le couvent condamné et lançant un de ces regards enflammés qui ne s'oublient point, elle dit, avec l'accent d'une Romaine et l'ardeur d'une Espagnole, ces deux mots : *Suma tirania !* Elle avait raison : la tyrannie n'a rien inventé de plus oppressif que d'étouffer ainsi dans l'âme humaine le dévouement, la chasteté et la charité. »

Cette parole, « démasquant la politique et la justice de ces comédiens de liberté », avec quels accents indignés le fils des Croisés ne la répéterait-il pas encore aujourd'hui devant l'œuvre infâme des fils de Voltaire.

LE JOSÉPHISME EN GALICIE



Fig. 2. - Pologne

« Faites donc vendre les biens ecclésiastiques : jamais nous ne serons débarrassés des bêtes féroces tant qu'on ne détruira pas leurs repaires. » Le lecteur ne s'y trompera pas ; cette phrase ne fut point écrite par l'empereur Joseph II. Elle est de Mme Roland qui avait parfois de ces rugissements de fauve. Mais également imbu des idées d'une fausse philosophie, égaré par les décevants sophismes à la mode, le fils de Marie-Thérèse, s'il se respectait trop pour employer le même style que Marie-Jeanne Phlipon, n'en accomplit pas moins dans ses états l'action dévastatrice à laquelle une femme haineuse conviait, en des termes révoltants, les révolutionnaires de France. Le même philosophisme les inspirait, elle et lui. Car, s'il y a quelque part des ruines modernes et des croix abattues, soyez sûrs que ce Juif-Errant du mal a laissé là l'empreinte de ses pas. Disciple des philosophes, Sa Majesté Apostolique préludait donc royalement et impérialement à l'œuvre de mort à laquelle allait se ruer l'athéisme jacobin. Malheureux prince ! il laissait s'éteindre dans les cloîtres, à jamais silencieux, la voix de la prière, et, dix ans plus tard, à la place des hymnes et des supplications, l'Europe pouvait entendre le

sinistre roulement de tambours couvrant la voix de Louis XVI, monté sur l'échafaud. Il estimait la vie monacale contraire aux lumières de la raison, et bientôt un peuple, qui n'était plus guidé que par ces lumières, jetait l'*Autrichienne* sous le couperet de la guillotine. Rêves humanitaires et têtes royales gisaient confondus dans un panier sanglant.

Le frère de l'infortunée Marie-Antoinette ne vécut pas assez pour assister au dernier acte de cette monstrueuse tragédie, mais, avant de mourir, il avait été troublé jusque dans son palais par les clameurs de la populace parisienne insultant *Madame Veto*. Alors, sa tâche à lui était remplie et elle pesa longtemps sur le pays des Habsbourgs. Pour imposer à ses sujets une réglementation étroite, tracassière et spoliatrice de la vie religieuse, il avait rencontré la servilité obséquieuse qui non seulement se ploie à tous les caprices du maître, mais qui trouve encore moyen de renchérir sur l'arbitraire de ses décisions. Car, en monarchie comme en république, il se trouve toujours des gens qui ne craignent pas d'attacher à leur nom l'opprobre qui éternellement demeure : âmes de forbans ou âmes de laquais, courtisans musqués ou chicanoux graisseux, talons rouges ou bonnets rouges. Et quand on les rencontre dans les égouts de l'histoire, c'est toujours la même fange à remuer, que ce soit la boue des ruisseaux ou *de la boue dans des bas de soie.*

Ce qu'il y eut encore de plus affligeant, c'est que le gouvernement eut la perfide habileté d'associer à ses opérations sécularisatrices les ministres mêmes de la religion. Et l'on vit alors des membres du haut clergé se déshonorer à plaisir, des commissaires ecclésiastiques sanctionner par leur présence la ruine des monastères, des prêtres signer des procès-verbaux spoliateurs d'un nom orthographié à l'allemande, comme s'ils avaient eu honte d'y apposer un nom polonais ;

on vit, en même temps, un évêque présenter les faits sous un faux jour dans un rapport malveillant, et des dignitaires de chapitre recevoir sans rougir, pour prix de leurs services, une crosse archiépiscopale. Les pasteurs s'étaient changés en loups dévorants.

L'histoire ne saurait être clémente pour ces mémoires marquées d'une flétrissure indélébile. Elle a été également sévère pour Joseph II. Mais l'écrivain impartial lui doit accorder les circonstances atténuantes. Il le doit surtout s'il est le témoin de la persécution sectaire qui, de nos jours, dévaste et avilit la France. La comparaison est tout à l'avantage du prince.

Le fils de Marie-Thérèse fit beaucoup de mal, il est vrai, mais, du moins, une haine aveugle et féroce n'inspirait pas sa conduite. Il agissait d'après des principes qui étaient faux, mais qu'il croyait justes. S'il proscrivait la prière, il respectait la charité ; s'il était incapable de suivre vers le ciel l'essor sublime d'âmes virginales, il ne détruisait pas les foyers d'instruction publique. Même proscripteur, il ne se départit jamais d'une politesse presque chevaleresque à l'égard des religieuses, ses sujettes. Dans certains cas, il se montra envers elles de la plus extrême bienveillance.

Mais, à le voir à l'œuvre, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible. A la veille d'une révolution qni allait s'attaquer aux trônes comme aux autels, à quoi passe-t-il son temps ? A détruire la dernière digue qui retenait le flot destructeur. Et quelle peine ne se donne-t-il pas pour cela ! Dans quels minutieux et puérils détails n'entre-t-il pas ! Que de projets annotés de sa propre main ! Que d'ordres, de contre-ordres et de désordre ! Comme il mérite bien l'épigramme que lui décochait le sarcastique roi de Prusse : *Mon frère le sacristain.*

Si du maître on descend jusqu'aux serviteurs, à les voir opérer à leur tour, on reste confondu. La rapacité de ces fonctionnaires n'a pas de bornes, et ils rendraient des points à Shylock. Dans certains cas, ils ont une dextérité prestigieuse pour transformer les valeurs monétaires, pour transmuer les florins rhénans en florins de Pologne, dès que c'est à l'avantage des caisses de l'Etat. Ce n'est pas tout. Odieux ils sont, mais grotesques encore plus. Ils s'immiscent, eux aussi, dans les moindres particularités de la vie conventuelle. Assis autour d'un tapis vert, ils s'érigent gravement en Pères de l'Eglise. Ils ne craignent pas de reviser à leur guise les statuts des ordres religieux, essayant de transformer les Dominicaines en Ursulines et de forger des constitutions hybrides où ils amalgament la règle de saint Benoît avec la règle de la Visitation. Et ces bureaucrates, gourmés et prudhommesques, ne se doutent même pas du ridicule spectacle qu'ils offrent au monde.

Cependant les prétendues réformes religieuses et l'engraissement du trésor public n'étaient pas l'unique préoccupation du gouvernement autrichien. En frappant les ordres monastiques, même les ordres de femmes, Joseph II avait, en outre, en vue la germanisation des provinces annexées. Pour lui, les couvents étaient de redoutables forteresses qu'il fallait raser, les forteresses de la nationalité polonaise. Voilà pourquoi il alla jusqu'à installer des colons ou des employés allemands sur des domaines confisqués. Voilà pourquoi quelques établissements de Bénédictines ou de Clarisses ne purent être sauvés qu'en s'obligeant à faire de la langue allemande l'objet principal de leur enseignement. Mais les calculs du monarque étaient faux ; l'avenir le prouva surabondamment. La femme polonaise, qui exerce sur sa société une influence si dominatrice,

ne se laissa pas convertir. Elle resta patriote, patriote ardente et farouche. Sur les bancs de l'école, Wanda ne se changeait point en Gretchen. Du matin jusqu'au soir, on pouvait lui faire décliner *das deutsche Vaterland*. A ces mots, pour elle barbares, son cœur restait froid ou s'il battait plus vite et plus fort, c'est qu'elle les traduisait en secret par cet autre mot, si doux sur ses lèvres : *Ojczyzna !*

*
* *

Au mois de juillet 1905, paraissait à Cracovie un fort volume de plus de 400 pages, intitulé *Historya polityczna dawnych klasztorow panienskich w Galicyi, 1773-1848*. L'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Ladislas Chotkowski, honorablement connu dans son pays par d'importants travaux sur l'histoire de l'Eglise, y raconte en détail la suppression, la conservation ou le retour à la vie des couvents galiciens de femmes. Le laps de temps qu'embrasse son récit va du premier partage de la Pologne à la violente révolution qui amena les premiers changements dans la constitution de l'empire d'Autriche. Quant au récit lui-même, il s'appuie constamment et presque uniquement sur les actes de chancellerie actuellement conservés aux archives secrètes du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, et aux archives de la Cour. Ce ne dut pas être pour l'écrivain un travail facile que le dépouillement de tous ces dossiers ; il y en a des montagnes, et jamais la paperasserie officielle n'avait, croyons-nous, entassé tant de comptes, de rapports, de lettres et de protocoles. Compulser toutes ces liasses poudreuses et peu maniables était un vrai travail de Bénédictin. M. l'abbé Chotkowski s'en est acquitté à son honneur. Grâce à lui, nous savons, avec la plus rigoureuse exactitude

ce que fut le Joséphisme en Galicie et Lodomérie, ce qu'il fut et ce qu'il fit pour y parachever la moitié de son œuvre.

Dans la partie occidentale de la Pologne annexée à l'Autriche, il existait, vers la fin du XVIII[e] siècle, 188 couvents du rite latin et 67 du rite grec uni. Les premiers se divisaient en 165 couvents d'hommes avec 2.330 religieux, et en 23 couvents de femmes avec 635 religieuses. Les monastères grecs, tous de l'Ordre de Saint-Basile, étaient au nombre de 58 pour les hommes et comptaient 392 moines ; les monastères de Basiliennes ne dépassaient pas le nombre de 8 et ne renfermaient que 66 habitantes.

Les cloîtres de Basiliennes étaient pauvres et de peu d'importance ; au contraire, ceux des religieuses latines étaient en général richement dotés. De plus, au point de vue de la culture intellectuelle, ils étaient bien supérieurs aux maisons uniates, où l'instruction était à peu près nulle. De même que M. Chotkowski, notre guide, nous ne nous occuperons ici que des couvents de femmes des deux rites.

La persécution ne commença qu'après la mort de Marie-Thérèse. Cependant, l'impératrice, à l'encontre des prescriptions du Concile de Trente, avait, le 15 juin 1776, rendu un décret qui interdisait la profession religieuse avant l'âge de vingt-quatre ans et ne permettait pas d'admettre des novices en ayant moins de dix-huit. Par d'autres ordonnances, elle rompit les liens qui unissaient les maisons d'une même province soit entre elles, soit au supérieur général. Mais à peine avait-elle fermé les yeux que son fils entreprit avec une hâte fiévreuse ce qu'il appelait la régularisation des ordres cénobitiques. Dès la première année de son règne, il enjoignait aux monastères de femmes de ne pas recevoir de sujets au-delà d'un nombre fixé par lui et, peu après, il procédait

sans retard à la suppression des communautés contemplatives, jugées par lui inutiles à la société.

La totalité des biens confisqués devait revenir à la *Caisse ecclésiastique*, créée par l'empereur, reconnue comme personne civile et, par une immorale et audacieuse fiction, comme légitime propriétaire du domaine de l'Eglise. Cette caisse devait payer une rente viagère aux membres des congrégations dissoutes. Chaque pays avait sa caisse particulière qui était tenue d'envoyer ses comptes à Vienne, où se trouvait établi le contrôle général. Cette nouvelle branche de l'administration nécessita la création de toute une classe de nombreux fonctionnaires ; partant, elle fut des plus coûteuses. Puis on obligea les couvents à placer leurs capitaux en valeurs de l'Etat, qui rapportaient à peu près la moitié moins que les autres placements. Ces capitaux se trouvaient donc dans les mains du gouvernement. Aussi, lorsque l'Autriche fut acculée à la faillite, la patente financière de 1811 réduisit les valeurs de 250 pour cent, et les monastères perdirent, de ce fait, les deux tiers de leur fortune. Puis l'introduction de la monnaie conventionnelle ou papier-monnaie acheva leur ruine. En 1818, la Caisse ecclésiastique constatait un déficit de plus de 310.000 florins. Et pourtant elle percevait sur les couvents un impôt spécial de 7 1/2 pour 100. Enfin, pour compléter cet ensemble de mesures fiscales et vexatoires, à chaque élection de certains supérieurs, d'un abbé ou d'une abbesse, il fallait acquitter une taxe dite de confirmation, et cette taxe était vraiment exorbitante. Heureuses les maisons qui possédaient quelques biens-fonds, dont l'exploitation suffisait à leur entretien.

*
* *

Durant toute la période s'étendant de 1782 à 1848, il n'y eut qu'un seul institut nouveau qui, vers les dernières années, put fonder un établissement en Galicie. Cet institut est français. Nous commencerons par lui consacrer quelques lignes.

Né à Paris, le 21 novembre 1800, dans une petite chapelle de la rue de Touraine, mais ayant eu son principal berceau dans la maison de l'Oratoire d'Amiens, acquise en 1804, l'institut créé par le P. Varin prit une rapide extension. La bénédiction que Pie VII, de passage à Lyon, à son retour du sacre, y avait donnée à l'humble fille du tonnelier de Joigny, semblait avoir fait descendre sur l'œuvre, entreprise en des temps difficiles, les bénédictions du ciel. De toutes parts, même de l'étranger, on faisait appel au dévouement de ces nouvelles religieuses. La Pologne fut une des premières à vouloir posséder quelques-unes de ces femmes, institutrices et apôtres. Dès 1817, un an avant la première fondation d'Amérique, due à M[me] Duchesne, et celle de la Ferrandière, tout près de notre ville, des sollicitations pressantes arrivaient de la terre de sainte Salomé et de sainte Hedwige. M[me] Sophie Barat songea alors à envoyer à la grande nation catholique la perle de sa Congrégation, — une perle lyonnaise. A la date du 6 août 1817, elle écrivait à M[me] Maillucheau, de Grenoble : « Croiriez-vous qu'on nous demande en Pologne avec instance ? Eh bien, ma chère Thérèse, vouez Aloysia à saint Stanislas Kostka. Promettez-lui que si elle guérit, nous la donnerons à son pays. » Mais déjà, à cette date, sœur Aloysia lentement se mourait. Dans la fleur de son adolescence, Euphrosyne Jouve, nièce de M[me] Duchesne, avait quitté Lyon et sa famille pour se consacrer à Dieu dans l'ancien couvent grenoblois de Sainte-Marie d'en-Haut, couvent de Visitandines devenu désert pendant la Ré-

volution et où sa tante avait reconstitué une communauté qui s'était réunie, en 1804, aux Dames du Sacré-Cœur. A dix-neuf ans, Euphrosyne Jouve avait prononcé ses premiers vœux et, se mettant sous le patronage de saint Louis de Gonzague, avait pris en religion le nom d'Aloysia. Jeune pensionnaire, elle aussi avait reçu à Grenoble la bénédiction de Pie VII, mais de Pie VII captif. Novice, elle laissait concevoir pour l'Ordre les plus grandes espérances. Mme Barat la destinait à ses plus importantes fondations. « C'est le seul sujet, écrivait-elle encore en 1819, qui ait des talents transcendants. » Mais Dieu en décida autrement. En 1817, sœur Aloysia se mourait ; en 1821, sœur Aloysia était morte.

Depuis le jour où, dans les bras de la M. Thérèse, cette prédestinée rendait le dernier soupir au chant du *Salve Regina*, il s'écoula vingt-trois ans avant que les vœux des catholiques polonais pussent recevoir complète satisfaction.

Vers 1841, des dames de Léopol, appartenant aux cercles aristocratiques, prièrent l'archevêque latin de cette ville, Mgr François Pischtek, de vouloir bien introduire dans son diocèse la société du Sacré-Cœur de Jésus, car elles désiraient confier l'éducation de leurs filles aux religieuses de cette congrégation. Acquiesçant à leur demande, le prélat entra en correspondance avec Mme Barat, qui de nouveau accueillit favorablement l'idée de cette fondation en Pologne. Au printemps de 1843, elle envoyait donc dans la capitale galicienne plusieurs membres de sa communauté, entre autres Mmes Dziekonska, Polonaise, Marguerite Marconi et Mélanie Panamarow. Le supériorat fut confié à Mme Marie de la Croix.

Avec l'autorisation provisoire du gouvernement impérial, les nouvelles venues s'installèrent dans leur pensionnat de la rue Sainte-Anne. Il comprenait trois petites maisons con-

tiguës, pour l'achat desquelles l'archiduc Ferdinand d'Este, gouverneur de la Galicie, et Mgr Pischtek avaient fourni l'argent nécessaire. Mais après les événements de 1846, l'archiduc fut rappelé et remplacé par le comte Stadion, et environ un mois avant le rappel du prince, l'archevêque décédait, le 2 février. Les religieuses se trouvaient ainsi sans protecteurs, et elles n'avaient pas encore obtenu l'autorisation définitive, nécessaire à leur sécurité. Leur situation était d'autant plus périlleuse qu'elles avaient, parmi les fonctionnaires, des ennemis puissants, le baron Krieg de Hochfelden et le directeur de la police Sacher. Quant à l'abbé Zmigrodzki, vicaire capitulaire, loin de prendre leur défense, il les desservit, au contraire, auprès des autorités.

Sentant le danger de sa position, la supérieure adressa directement une requête à l'empereur Ferdinand. Elle demandait l'autorisation définitive, aux mêmes conditions que celles imposées aux dames du Sacré-Cœur de Padoue. Sur l'ordre du souverain, un décret de la chancellerie, daté du 14 janvier 1848, ordonnait au comte Stadion de faire une enquête, mais ce décret ne parvint au destinataire que le 29 du mois. Or, neuf jours auparavant, soit le 20 janvier, le gouverneur avait envoyé un rapport, annonçant qu'il avait ordonné la fermeture du pensionnat pour la fin de l'année scolaire.

Pour la supérieure, il ne restait plus qu'un seul moyen de parer le dernier coup, qui pouvait être mortel : recourir à leur ancien protecteur, l'archiduc Ferdinand. Celui-ci obtint, en effet, de l'empereur une ordonnance enjoignant aux religieuses de rester en l'état où elles se trouvaient jusqu'à ce qu'il eût pris lui-même une décision à leur égard. Pour se défendre contre les reproches de l'archiduc, Stadion rédigea un nouveau rapport, dans lequel il accusait les

Dames du Sacré-Cœur de tendances anti-autrichiennes. D'après lui, la supérieure, à l'instar de Montalembert, avait ouvertement blâmé le gouvernement, lors des tueries de 1846 ; elle se plaignait de la violation du secret des lettres ; elle était intimement liée avec des patriotes polonaises d'esprit exalté.

Laissons le gouverneur exhaler ses plaintes. La supérieure, en effet, était bien coupable. N'avait-elle pas recueilli quinze orphelines, dont les parents avaient été massacrés par les paysans. Ne les élevait-elle pas dans un asile, construit en grande partie aux frais de la comtesse Grocholska, sujette russe et personne si suspecte qu'elle venait d'être expulsée de Galicie, pour avoir cherché à entretenir une correspondance avec des individus accusés de haute trahison, *weil sie Korrespondenzen mit den Hochverraths-Inquisiten anzustellen suchte.*

Soutenu à Vienne par le baron Pillersdorf et l'abbé Meschutar, Stadion demeura vainqueur. Une décision impériale du 16 mai 1848 sanctionnait la fermeture du pensionnat. Toutefois, les temps étaient changés ; la révolution de 1848 n'avait pas eu lieu en vain. Aussi, au printemps de 1849, le comte Goluchowski, successeur de Stadion, laissait les religieuses rouvrir leurs classes, et, deux ans plus tard, le 18 novembre 1851, la supérieure, Mme Lehon, avait l'honneur de recevoir dans son couvent la visite de François-Joseph Ier.

Sous le sceptre du noble empereur, les ordres monastiques allaient pouvoir se consacrer en paix au service de Dieu et de l'humanité.

*
* *


Fig. 3 — Gonzague-Mantoue

Après le récit de cette fondation française, il est tout naturel de parler des Filles de la Charité. Introduites à Varsovie par la reine Marie de Gonzague, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul s'étaient peu à peu répandues dans d'autres palatinats de la Pologne. Sous Joseph II, elles possédaient quatre établissements en Galicie. Non seulement elles n'y furent pas inquiétées par le gouvernement, mais encore elles jouirent des bonnes grâces de ce monarque, qui avait l'intention de propager leur institut dans ses états. Sur les quatre maisons existantes, trois appartenaient au diocèse de Léopol ; c'étaient celles de Léopol, Mariampol et Rozdol. La quatrième, située à Brody, dépendait du diocèse de Luck. Réunies, elles formaient une province, à la tête de laquelle se trouvait une supérieure, officiellement dénommée *Visitatorin* à partir seulement de 1844. C'était, à l'époque qui nous occupe, la Sœur Françoise Saulais.

Par suite de la suppression des Missionnaires, les religieuses n'avaient plus leur proviseur naturel, indiqué par les constitutions. Il leur avait même été interdit de rester en rapport avec le supérieur général des Lazaristes. Revenant toutefois sur cette décision, l'empereur les autorisa à correspondre avec Paris, par l'intermédiaire de la chancellerie secrète. Il leur permit, en outre, de faire venir des sœurs de France et de fonder en Galicie un noviciat, pour lequel la Caisse ecclésiastique eut à verser chaque année, entre leurs mains, la somme de 4.000 florins. Par contre, elles devaient s'engager à tenir des écoles où s'enseignerait l'allemand.

La générosité impériale ne s'arrêta pas là. Joseph II

accordait encore 2.000 florins à la Mère Françoise Saulais comme secours à l'hôpital desservi par les Sœurs de Charité, plus 2.000 ducats destinés à couvrir les frais de voyage des auxiliaires envoyées de France. Enfin, en 1783, il décrétait le paiement annuel d'une subvention de 500 florins pour chacune des maisons de Brody, Mariampol et Rozdol, ainsi que pour celles de Przemysl, Zebrzydowice et Zamosc, qui n'étaient encore que projetées.

Fondé en 1741, en même temps que l'église de Saint-Vincent de Paul, par François Zawadzki, principal établissement galicien de la Société, l'hôpital de Léopol ne pouvait pas ne point participer aux faveurs du prince. Aussi fut-il considérablement agrandi, le nombre des lits fut augmenté, et, après la suppression de leur propre couvent, dix Chanoinesses de Saint-Augustin vinrent se joindre aux filles de saint Vincent de Paul. Chez elles s'étaient aussi réfugiées d'autres religieuses, chassées de leurs pieuses retraites : deux Carmélites de l'ancienne Observance, âgées et infirmes, et une Carmélite déchaussée, qui avait 76 ans. Outre quelques autres dames pensionnaires, l'hôpital contenait 200 malades.

Dans leur second établissement de Léopol vivaient aussi, en 1786, trois autres religieuses expulsées : une Carmélite mitigée, une Dominicaine et une ancienne novice thérésienne. Cette maison était celle de l'orphelinat, primitivement situé près de l'hôpital, puis transféré, d'abord, dans l'ancien couvent des Carmélites déchaussées, et, en 1783, dans celui des Récollets.

En dépit de la générosité de leur impérial protecteur, la situation financière des Sœurs de Saint-Vincent de Paul ne fut jamais brillante. Mais, après la mort de Joseph II, le dénuement s'établit chez elles à demeure. La caisse de leur

orphelinat ne connaissait que le déficit. Pour leur venir en aide, le gouvernement ne put que leur donner ce peu charitable conseil : réduire le nombre des jeunes filles recueillies par elles. Des réparations urgentes à l'hôpital, il ne voulait entendre parler, si c'était la Caisse ecclésiastique qui devait payer la note des frais. Puis, bien que les quêtes fussent défendues, il finit par dire aux religieuses : Adressez-vous à la charité des fidèles.

Leur hospice de Léopol se rattache par quelque lien à la faculté de médecine de l'Université de cette ville. En effet, c'est dans leur établissement qu'en 1793 fut ouverte une école de clinique pratique, école qui, trois ans plus tard, fut transférée à l'hôpital général. A Cracovie, dès 1780, et sous le supériorat de la Mère Joséphine Krasnodembska, les filles de M[lle] le Gras avaient été aussi chargées du soin des malades dans la clinique chirurgicale fondée par le professeur André Badurski, et établie dans l'ancienne maison professe des Jésuites, près de Sainte-Barbe. Ajoutons ici que les premières Sœurs de Charité qui, en 1714, furent appelées à Cracovie par Mgr Michel Szembek venaient de Lublin.

Créée en 1760, la maison de Brody eut pour fondatrice Hélène Potocka, née comtesse Zamoyska. En 1783, un décret impérial ayant supprimé le couvent des Dominicains, l'église fut transformée en hôpital et le cloître en orphelinat, et le tout placé sous la direction des sœurs. Mais celles-ci n'avaient pas de quoi suffire à l'entretien de ces deux établissements, et, pour comble de malheur, un incendie, qui éclata en 1790, détruisit les bâtiments presque de fond en comble. Le gouvernement se vit obligé de leur venir en aide. et de faire reconstruire à ses frais l'ancien monastère dominicain. Les sœurs durent aussi demander une subvention à la municipalité, qui finit par

l'accorder. Cependant Brody, ville presque entièrement peuplée par des juifs, puisqu'elle comptait à peine neuf cents habitants chrétiens, était un séjour peu agréable pour elles. Elles finirent par se transporter à Zalozce, où une partie du couvent des Augustins, séquestré en 1787, et qui n'avait pas encore trouvé d'acheteur, fut mise à leur disposition.

La Charité de Mariampol fut fondée, en 1764, par la princesse Jablonowska, née Wielhorska. La dotation devait servir à l'entretien de dix malades et d'un certain nombre d'orphelines. En vertu d'un décret de Joseph II, en date du 11 décembre 1783, les sœurs vinrent occuper l'ancien couvent des Capucins. Elles étaient alors au nombre de six. Leur fortune avait été évaluée à 19.000 florins, mais la comtesse Kossakowska leur venait aussi en aide. La Caisse ecclésiastique leur payait une subvention annuelle, peu à peu réduite de 500 à 200 florins. En 1801, leurs revenus se montaient à 2.843 florins. Mais ce ne fut que cette année-là qu'elles obtinrent du gouvernement la somme nécessaire pour mettre le monastère qu'on leur avait assigné en état de recevoir des malades. Leur ancienne maison resta leur propriété.

Grâce à la générosité de la comtesse Rzewuska, née Cetner, la Charité de Rozdol existait depuis 1780. En 1782, elle était desservie par quatre sœurs. Les Carmes, fixés dans la même localité et chargés du ministère pastoral, leur servaient d'aumôniers. L'ancienne chapelle de ces religieux était devenue l'église de la paroisse, et leur couvent avait été attribué aux sœurs, qui avaient à soigner 67 malades et 29 orphelines. Quant aux Carmes, ils durent se contenter de l'ancienne maison des Filles de la Charité. La gêne matérielle régna souvent à Rozdol. En 1823, il y eut

une légère amélioration, par suite d'un legs de la comtesse Louise Lanckoronska. Mais, en 1836, la communauté était obligée d'adresser à l'empereur une supplique qui fut agréée et qui leur obtint une aide pécuniaire pour cinq ans, aide renouvelée plusieurs fois, par la suite, à chaque fin de lustre.

Des fondations nouvelles, la première fut celle de Zamosc. Lors de la suppression de la communauté des Clarisses, le comte Zamoyski, propriétaire du majorat, avait demandé que leur couvent fût attribué aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Mais le décret impérial du 11 décembre 1783 concéda à celles-ci le cloître des Frères Mineurs, qui occupèrent eux-mêmes celui des Clarisses. Les nouvelles venues trouvèrent une généreuse protectrice en la personne de la comtesse Zamoyska, qui leur donna mille florins et pourvut à l'entretien de 16 lits, ce qui portait le nombre total des lits à 32, vu que 16 malades, soignés par les Frères de Saint-Jean de Dieu, furent confiés aux sœurs lorsque ces hospitaliers furent renvoyés de chez eux. En 1787, nouveau chassé-croisé : les Minorites rentrèrent en possession de leur couvent et les filles de Saint-Vincent de Paul les remplacèrent aux Clarisses. Enfin, en 1812, la Charité de Zamosc fut transférée à Szczebrzeszyn, où elle subsista jusqu'à l'année 1883.

La maison de Przeworsk fut édifiée en 1780, par le prince Antoine Lubomirski, castellan de Cracovie, et par sa femme Sophie, née Krasinska, sur l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit, brûlé en 1634. Un capital de 19.000 florins, garanti par la princesse sur ses biens paraphernaux, suffisait à l'entretien de quatre à cinq religieuses, ayant à soigner 12 malades et à tenir une école. Elles s'installèrent en 1784. Un peu plus tard, elles reçurent de la Caisse ecclésiastique

une aide annuelle de 300 florins, réduite à 200 par suite de la patente financière de 1811, plus une autre subvention de 100 florins, payable également chaque année et servie par la commune.

On sait peu de chose des deux Charités de Nowosiolki et de Moszczany ou Moszczanica. Incertaines même sont les dates de leur création : 1789 ou 1810 pour la première, 1820 ou 1829 pour la seconde. Le fondateur de celle de Nowosiolki se nommait Jean Strzemboz, et Moszczany eut pour fondatrice la princesse Marie de Wurtemberg, née Czartoryska.

Les maisons projetées de Przemysl, de Zebrzydowice et de Nowy-Soncz n'existèrent jamais que sur le papier. Tous les autres établissements des Filles de la Charité sont postérieurs à 1848.

*
* *



Fig. 4. — Habsbourg.

Ami, soutien et propagateur des œuvres de philanthropie, le Habsbourg philosophe regardait aussi d'un œil favorable les maisons d'éducation, fussent-elles tenues par des servantes du Christ. Il estimait très haut les services incontestables qu'elles rendaient à la société et à la civilisation ; il les estimait d'autant plus qu'elles ne coûtaient rien à l'Etat. C'est pourquoi il épargna toute une classe de religieuses enseignantes, appartenant à l'Ordre de Saint-Benoît.

Les cinq monastères bénédictins qu'il reconnut, pour ainsi dire, comme étant d'utilité publique, furent ceux des Bénédictines léopolites, des Bénédictines de Przemysl, des Bénédictines arméniennes, des Bénédictines de Staniontki et des

Sacramentines de Léopol. Devant entretenir le lecteur de l'abbaye de Staniontki dans un chapitre spécial, nous n'aurons à parler ici que des quatre autres communautés.

Par un décret du 24 juin 1782, Joseph II assurait l'existence ultérieure du monastère de Tous-les-Saints, situé à Léopol, sous la condition de rigueur que l'allemand formerait l'une des branches principales de l'enseignement. La M. Aloïse Potocka, qui décéda trois ans après, tenait alors la crosse abbatiale. A la même époque, la somme totale des biens conventuels se montait à plus de 225.000 florins. Néanmoins les revenus de la maison se trouvèrent fort réduits, par suite de pertes diverses, et lorsque le fisc leur réclama 3.000 florins pour l'élection de l'une des abbesses qui succédèrent à la M. Potocka, les Dames Bénédictines demandèrent à être exemptées de ce paiement. Elles ne le furent pas complètement, mais elles se virent taxer seulement à 100 florins.

Le 31 mars 1812 avait encore lieu une nouvelle élection. La majorité des voix se porta sur la M. Abundantia Rozycka, qui gouverna la communauté pendant vingt-et-un ans, au milieu des difficultés les plus grandes, difficultés pécuniaires et difficultés administratives. Une certaine animosité paraît avoir régné contre elle dans le monde des fonctionnaires. Au fond, le seul grief qu'on pouvait invoquer contre cette supérieure, c'est peut-être qu'elle était trop bonne Polonaise.

Malgré les efforts du comte Zabielski, curateur temporel choisi par l'abbesse elle-même, en vertu du décret impérial du 17 août 1815, la Cour des comptes de Léopol constatait un déficit annuel de plus de 3.000 florins. Aussi, à la mort de ce curateur, survenue en 1824, le comte Taaffe, gouverneur de la Galicie, confia l'administration des biens conventuels à Casimir Badeni, et cela malgré les justes réclamations de la M. Rozycka, qui n'avait pas même été avisée de cette nomi-

nation illégale. Elle eut encore un autre sujet de plainte. Cet intendant imposé d'office manquait d'égards envers elle, *an der gebührenden Achtung gegen die Æbtissin ermangeln liess*. Mais si le chevalier Badeni avait envers l'abbesse des procédés qui, sans être d'un rustre, n'étaient peut-être pas toujours ceux d'un parfait gentilhomme, il faut reconnaître qu'il se distinguait par une intégrité et un désintéressement absolus et qu'il possédait, en outre, toutes les qualités d'un habile administrateur. Six ans lui suffirent pour transformer une situation embarrassée en une situation prospère.

Par malheur, l'état intérieur du couvent ne répondait pas à l'état financier. Les fonctionnaires étaient parvenus à imposer à l'abbesse un conseil de quatre à six religieuses, dans lequel ils firent entrer une Allemande, Joséphine Kuhn, dont tous les efforts tendirent à ruiner l'autorité de sa supérieure. Quand la M. Rozycka mourut en 1833, Joséphine Kuhn réussit à se faire reconnaître comme abbesse, bien que son élection fût anti-canonique, vu qu'elle n'avait pas obtenu, il s'en fallait de beaucoup, les deux tiers des voix exigés. Heureusement pour le monastère, cette femme se démit d'elle-même de sa charge en 1840 pour se retirer à Trieste. Les Bénédictines n'en durent pas moins lui payer les dépenses de son voyage, plus une pension viagère de 300 florins et en 1842, lorsqu'elles choisirent pour abbesse la R. M. Catherine Paszkowska, prieure, l'office général de taxation leur réclama 3.091 florins, 53 kreuzers, et, en 1835, elles en avaient déjà versé 4.280, pour la confirmation de l'élection précédente. Aussi, en 1849, leur cloître et leur chapelle ayant besoin de réparations urgentes, elles durent entamer leur capital de plus de 8.000 florins.

De par le décret du 24 juin 1782, et sous les conditions usitées, les Dames Bénédictines de Przemysl recevaient l'auto-

risation gouvernementale. Leur maison était fille de l'abbaye de Jaroslaw et, relevant de la crosse abbatiale, elle n'eut d'abord à sa tête qu'une prieure. Mais le monastère de Jaroslaw ayant été sécularisé en 1782, elles élurent alors une abbesse.

Les années qui suivirent ne s'écoulèrent pas sans trouble et sans ennui. Se considérant comme propriétaire légitime de tous les biens de l'Eglise, l'Etat ne se gênait pas pour changer la destination des couvents et pour transporter les communautés d'une habitation à une autre, selon son bon plaisir. Donc, en 1783, un décret curial, supprimant à Przemysl les Frères de Saint-Jean de Dieu, mettait à leur place les Sœurs de Charité. Puis, trois ans après, sur la proposition de Brigido, le gouvernement ordonnait à ces mêmes sœurs d'occuper le monastère des Bénédictines, tandis que celles-ci se transporteraient chez les Dominicains, réunis à ceux de Jaroslaw. Les filles de saint Benoît furent, en effet, obligées, en 1788, de se loger dans l'ancien cloître des Frères Prêcheurs, bien que le leur ne reçût pas les habitantes désignées plus haut. Abandonné, il menaçait ruine, quand, en 1791, l'empereur Léopold autorisa les Bénédictines à y rentrer; elles durent le réparer en partie à leurs frais.

Cette communauté était pauvre et elle fut plus appauvrie encore par les édits financiers de 1811 et des années suivantes. Elle recevait bien quelques légers subsides du gouvernement, mais celui-ci, par contre, s'était approprié un capital appartenant aux Bénédictines et dont, en cinquante-huit ans, il retira un bénéfice de plus de 15.000 florins. C'est pourquoi elles renoncèrent, pendant un certain temps, à élire une abbesse, afin de n'avoir pas à acquitter la taxe. Elles furent enfin libérées de cette obligation onéreuse par le souverain actuellement régnant. Cette décision est datée et signée ainsi : Olmutz, 12 mars 1849, François-Joseph.

Règle commune et communauté de biens, vœux solennels, tout ce qui constitue la vie monacale fut d'abord inconnu aux Arméniennes de Léopol. Ce ne fut même que vers le milieu du XVIIe siècle qu'elles prirent l'habit des religieuses vivant en Arménie. Puis, l'an 1683, elles édifièrent un couvent, et, neuf ans après, avec l'approbation du pape Alexandre VII, elles adoptèrent la règle de saint Benoît. En 1710, fut élue leur première abbesse.

En les autorisant par son décret de 1782, Joseph II fixa à quatorze le nombre des membres de la congrégation. Les religieuses âgées devaient être éloignées comme inutiles ; mais finalement, il leur fut permis de rester dans le monastère. Leur pension fut fixée à 50 florins par tête ; en réalité, elle aurait dû se monter à 200 florins. Aussi, quelques-unes s'entêtèrent-elles à vivre encore pendant quarante ans, uniquement pour vexer les administrateurs de la Caisse ecclésiastique. Deux existaient encore en 1827.

Les revenus de cette communauté étaient des plus médiocres. Elle fut à peu près ruinée en 1811. La vie régulière en commun fut même interrompue, car l'allocation accordée par le gouvernement était des plus insuffisantes. Et pourtant les Bénédictines Arméniennes instruisaient plus de 400 élèves, et les rapports officiels ne leur épargnaient pas les louanges. Seulement, arracher quelques misérables florins aux caisses de l'Etat était toujours une entreprise hérissée de difficultés. La volonté d'un maître tout-puissant ne parvenait pas toujours à opérer ce miracle. L'empereur François, qui avait visité le couvent des Dames Arméniennes en 1823, s'était ému de leur pauvreté trop visible. Il donna donc des ordres pour qu'on pourvût au plus tôt à leur dotation. Mais il mourut sans avoir été obéi. Cette pauvreté était si évidente que, lors de l'élection de l'abbesse, en 1838, le gouvernement

ne leur réclama pas la taxe, ou plutôt la fixa seulement à 3 florins, pour couvrir les frais de port et d'expédition. C'était encore trop exiger. On le reconnut en 1844, lorsque fut élue la M. Gaëtane Sarkisiewicz. Le fisc n'osa rien réclamer. Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

Les Dames Sacramentines de Léopol ont été brièvement mentionnées par nous dans le chapitre intitulé : *Les Religieuses françaises en Pologne.* D'après Bartoszewicz, nous y avons donné la date de 1736 comme étant celle de leur fondation. Cette date est erronée ; c'est, peut-être, celle de la donation d'un terrain, situé rue (actuelle) des Boulangers et concédé aux religieuses par la famille Chelmski pour y bâtir leur monastère, dont la construction commença effectivement en 1739. Dans les premiers temps de leur séjour dans la métropole ruthène, séjour qui remonte à 1709, elles occupèrent une petite maison, gratuitement cédée par la femme du porte-étendard de Sanok, Jelec, et contiguë à la propriété Chelmski. C'est la peste de 1708 qui avait forcé les Bénédictines Adoratrices à fuir Varsovie et à se réfugier successivement à Jaroslaw, Przemysl, Komarno et Léopol. Arrivées l'année suivante dans cette dernière ville, elles en repartirent presque aussitôt pour revenir dans la capitale du royaume. Toutefois, elles laissèrent en Russie Rouge un groupe de leurs compagnes, une Polonaise, la M. Casimire Potocka, et huit Françaises, dont nous donnons la liste dans un des chapitres de l'appendice. Quant aux frais de la fondation, ils furent payés par la fille du palatin de Smolensk, Sophie Cetner, qui fit elle-même profession dans l'Ordre en 1721. Mais la famille de cette dernière intenta aux Sacramentines



Fig. 5. — Armoiries des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle.

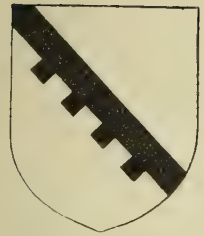
un long procès, qui réduisit tellement la somme assignée d'abord par la fondatrice, qu'elles ne purent achever ni le cloître, ni la chapelle dont l'édification avait été entreprise en 1743. Depuis lors, elles eurent à se débattre contre d'inextricables difficultés financières, aggravées encore par le partage du pays.



Fig. 6. — La Grange.

Le lecteur sait déjà que les Dames Bénédictines de l'Adoration perpétuelle avaient été introduites à Varsovie par notre compatriote, la reine Marie-Casimire. Pour leur entretien, elle leur avait assuré divers revenus, entre autres une rente annuelle de 8.000 florins de Pologne, hypothéquée sur le domaine de Jaroslaw. Jusqu'à la mort de Marie-Thérèse, en 1780, cette rente fut, après un procès, exactement servie par les princes Czartoryski, devenus propriétaires dudit domaine. C'est alors que le fisc autrichien intervint pour la confisquer au profit de la Caisse ecclésiastique.

Désireuses de récupérer cette partie de leur dotation et de sauver la maison léopolite, les Sacramentines de Varsovie recoururent à un moyen extraordinaire. Elles députèrent deux religieuses auprès de Marie-Antoinette, dans l'espoir de l'intéresser au sort d'établissements français d'origine. Cette suprême tentative dut certainement être conçue, ou, du moins, autorisée par la supérieure, la Mère Marie-Augustine de Saint-Michel, née princesse Radziwill. Il nous est, en effet, impossible d'admettre avec M. l'abbé Chotkowski que ce voyage lointain et d'une assez grande importance ait pu être entrepris à l'insu de la prieure et sans qu'elle en eût délibéré avec les Mères discrètes. Le texte que l'auteur allègue pour appuyer cette opinion ne renferme aucune preuve, ni même aucune insinuation à cet égard.


Fig 7. -- Grotus.

Ces ambassadrices improvisées sortaient de deux vieilles familles de l'aristocratie polonaise, mais de race germanique. L'une se nommait Sophie-Antoinette-Rose de Wilhelmsdorf (par contraction Wilmsdorf) Przebendowska, en religion Mère Marie-Ursule ; l'autre Caroline-Marie Grotus, dans le cloître Mère Marie des Saints-Anges. Il y eut trois Sacramentines varsoviennes du nom de Przebendowska ; il y en eut deux du nom de Grotus.

Reproduisant une faute typographique, M. l'abbé Chotkowski a altéré le nom de la seconde, qu'il appelle Grotes et qui, en réalité, était, ainsi que sa parente, une Grotenhausen, — en Pologne, Grothauz, Grothuz, Grotaus, Grotus ; dans le *Wappenbuch* de Siebmacher, Groithus ; dans le *Wappenbuch des Curlændischen Adels,* de Neimbt, Grothuss ; dans le *Svea Rikes Wapenbok*, Grothusen. Car nous ne pensons pas qu'elle fût issue de l'une des deux familles Grot, portant l'une Gozdawa, l'autre Rawicz. De Grotus, d'ailleurs, une inadvertance a facilement fait Grotes. Comme la Mère Przebendowska, née à Dantzig en 1728, cette religieuse appartenait à l'une des provinces septentrionales et maritimes de la Pologne. Les armes de sa famille sont bien connues. Elles se blasonnent: *D'argent, à la bande bastillée de 4 pièces de sable* et se rencontrent avec plusieurs variantes servant de brisure aux différentes branches de cette maison, la branche baronale de Suède, par exemple, intervertissant les émaux. Comment se fait-il donc que l'érudit écrivain, tout en rappelant dans une note qu'elle était fille d'un staroste, lui attribue la nationalité française, et cela à la même page, dans le texte principal ? Il a eu là certainement une distraction. De plus, en 1781, la Mère des Anges n'avait pas cinquante-sept ans,

comme le fait dire à l'auteur une faute d'impression ; elle en avait soixante-sept, puisqu'elle était née en 1714. Enfin, d'après la liste des religieuses varsoviennes, elle serait décédée en 1803 et non en 1796.

Le 17 août 1781, la Mère Grotus et sa compagne, la Mère Przebendowska, se mirent en route. Arrivées à Paris, elles recoururent aussitôt à la protection de la sœur de Joseph II et, grâce à la recommandation de la reine, elles obtinrent un brevet royal les autorisant à recruter des sujets dans les couvents des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle. L'un des ministres, M. de Vergennes, les aida même de ses conseils pour le choix qu'elles avaient à faire. En peu de temps, elles purent réunir autour d'elles une petite communauté se composant au moins de huit personnes, sinon davantage, six Françaises et deux Polonaises. Ayant reçu de l'empereur, toujours par l'intervention de Marie-Antoinette, la permission de fonder un pensionnat de jeunes filles à Léopol, elles partirent pour cette ville. L'argent nécessaire pour le voyage leur avait été remis par l'ambassadeur d'Autriche, au mois de mai 1785, mais ce ne fut qu'en décembre qu'elles atteignirent Vienne, où elles logèrent chez les Visitandines. Puis elles se dirigèrent vers la Galicie.

A peine étaient-elles installées dans la capitale de cette province que trois des émigrantes adressèrent à l'empereur une supplique datée du 28 mars 1786. Soit qu'il y eût entre elles et Mmes des Anges et Ursule une certaine incompatibilité d'humeur, soit qu'elles succombassent aux atteintes de la nostalgie, ainsi que le pensait le comte Brigido, elles demandaient l'autorisation de rentrer en France. Les signataires de cette requête étaient la Mère Marie de Saint-André, la Mère Marie de Saint-Bernard et la Mère Marie de Saint-Basile, femmes, d'ailleurs, distinguées et des mieux douées

pour l'enseignement. Elles appuyaient leur demande de deux raisons principales : le climat du pays était contraire à leur santé, la situation des Sacramentines n'était pas celle qu'on leur avait dépeinte. Lors de son second séjour à Léopol, l'empereur décida donc que si, au bout d'un an, la Mère Saint-Basile et la Mère Saint-Bernard se sentaient toujours incapables de supporter le climat, le gouvernement se chargeait de les faire reconduire à ses frais jusqu'à Rouen. Il n'est pas fait mention de la Mère Saint-André.

Le 14 août 1786, qui tombait un vendredi, devait être, dans le principe, le dernier jour du premier couvent léopolite. Seul existerait désormais le second monastère qu'on allait installer dans l'ancien cloître des Carmélites Déchaussées. Mais, le dimanche suivant, Joseph II décida de créer deux établissements d'instruction pour les jeunes filles ; en séparant la colonie française de la communauté léopolite, il laisserait celle-ci subsister. L'émulation qui en résulterait ne pourrait être que favorable au bien général de la société. Mais, un an plus tard, le 7 août 1787, un décret impérial supprimait la nouvelle maison des Sacramentines et la remplaçait par un chapitre de dames nobles, duquel, d'ailleurs, on ne retrouve nulle trace. Quant à nos compatriotes, elles durent reprendre sans retard le chemin de la France. Deux d'entre elles, cependant, se rendirent chez les Clarisses de Stary Soncz et les initièrent aux méthodes de l'enseignement. C'étaient la Mère Victoire Ango et la Mère Thérèse de Agnes, nom évidemment altéré. On ne dit pas quelle fut leur destinée ultérieure, mais il est probable qu'elles rentrèrent plus tard dans leur patrie.

Quelle fut la cause de ce brusque revirement dans l'esprit de l'empereur ? L'auteur suppose qu'il faut la chercher dans la situation politique de notre pays, situation qui commen-

çait à se dessiner menaçante pour le trône et la personne de Marie-Antoinette. L'irritation de Joseph II en aurait rendu responsables les religieuses françaises.

Voici, d'après les signatures apposées à un document de 1786, les noms de quelques Bénédictines de l'Adoration perpétuelle résidant alors à Léopol : Marie de Sainte-Victoire d'Angot ou Ango, Marie de Saint-Patrice O'Keeffe, Marie de Saint-Jean Népomucène de Garry, Marie de Saint-Anselme de Pennier, Marie de Sainte-Cécile le Febvre. Une postulante allemande s'appelait Anna Mühr. Si toutes, sauf la dernière, avaient été amenées de Paris par la Mère Grotus, le nombre des Françaises venues à cette époque en Russie Rouge se monterait à neuf. Il en est une, à vrai dire, qui porte un nom irlandais. Mais les familles catholiques qui émigrèrent de l'île d'Erin dans notre pays, s'étaient pour la plupart naturalisées. Les hommes combattaient sous les drapeaux du roi ; les filles peuplaient les monastères. Au Carmel de Saint-Denis, elles étaient nombreuses ; une Mac-Mahon y fut l'*ange* de Mme Louise de France. Et, ainsi qu'il le disait un jour. Louis XV rendant visite à sa fille pouvait se croire au milieu de ses brigades irlandaises.

De même que les Mac-Mahon, les Dillon, les O'Neil, les O'Rourk, les O'Sullivan, les O'Friel, les O'Mahony, les O'Kelly, les O'Kenny, les O'Brien, et tant d'autres au XVIIIe siècle, Arthur O'Kœff, natif d'Irlande, avait obtenu des lettres de naturalisation. Données à Versailles, au mois d'octobre 1709, elles furent enregistrées au Parlement, le 5 avril 1710.

Il ne restait donc plus à Léopol que l'ancien couvent, fondation de Sophie Cetner. On lui permettait d'exister, à la condition, bien entendu, que la langue germanique serait enseignée dans les classes. Il fallut par conséquent recevoir des novices allemandes, et, en 1817, quatre postulantes lui

furent envoyées du Tyrol. D'autre part, l'empereur lui avait attribué la dotation jaroslavienne de la reine Marie-Casimire, dotation réservée d'abord aux religieuses envoyées de Paris, puis fort réduite par la banqueroute de l'Autriche et le mauvais vouloir des agents du fisc. Bien que les Sacramentines eussent d'autres sources de revenus, leur situation financière fut toujours déplorable. Depuis longtemps, la plus grande partie de leur argenterie d'église avait été vendue par elles avec l'agrément du souverain, et de lourdes dettes continuèrent à peser sur elles. Mais, presque dès les premières années de leur établissement, elles avaient été habituées aux privations de la pauvreté et les filles de la Mère Mechtilde de Bar n'en continuèrent pas moins, avec une abnégation admirable, leur double tâche de religieuses enseignantes et adoratrices.

*
* *

Nous voici arrivé à la partie la plus pénible de notre tâche. Il nous va falloir, sur la pierre des cloîtres morts, déchiffrer une longue suite d'épitaphes. Et sur ces tombes attristantes l'ange de la résurrection ne viendra que trop rarement faire entendre un rappel à la vie. Nous allons contempler, dans toute son horreur, l'œuvre de la sécularisation. Ce dernier mot n'a plus besoin d'être expliqué, mais si une définition était nécessaire, nous l'emprunterions volontiers à la princesse Louis-Ferdinand de Bavière. Après avoir raconté, dans un ouvrage cité plus loin, que le couvent des Clarisses de l'Anger à Munich avait été sécularisé, elle ajoute : « C'est un terme accepté généralement dans le monde entier pour pouvoir dire sans rougir qu'on s'est approprié les biens d'autrui. » Personne ne contredira l'auteur.

Mais, avant de dépouiller les gens, il fallait les tuer. Il y eut, à leur usage, deux sortes d'exécution : la mort instantanée et la mort lente. Restait encore la mort sans phrase. Mais ce genre de supplice ne fut pas employé. Il n'était guère à la mode au XVIII[e] siècle, qui n'y avait recours qu'à toute extrémité, quand la besogne pressait. Car jamais, à aucune époque, les marchands d'orviétan humanitaire ne laissèrent couler avec une telle abondance les flots de leur éloquence menteuse ; jamais on ne vit tant d'hommes sensibles célébrer la vertu en des périodes plus ampoulées, ni verser d'aussi bruyantes larmes d'attendrissement, non sur les victimes, mais sur les bourreaux et sur la beauté de leurs œuvres.

C'est à la mort lente, sauf une exception, que furent condamnées les communautés de Basiliennes.

Les Basiliennes ! Quelle tragique vision ce nom n'évoque-t-il pas ! Lamentable et sublime, s'avance, dans la plaine russe et sous le fouet cosaque, un long cortège de femmes enchaînées et meurtries. En Galicie, moins horrible fut le spectacle. Mais quelle y était au juste la position sociale des Basiliennes ? Contrairement au rôle important et civilisateur qui fut dévolu aux religieuses de l'Ordre de Saint-Basile dans les palatinats de la Lithuanie et de la Russie Blanche, les sœurs galiciennes du rite uniate ne menèrent jamais qu'une existence très effacée. Humbles et pauvres femmes, souvent aussi ignorantes que les filles du peuple dont elles sortaient, l'histoire les ignore.

Le décret du 24 juin 1782 ne les oublia pas, cependant, et il ordonna la confiscation de leurs monastères. Mais ceux-ci offraient une proie si peu désirable qu'un autre décret du 29 juin 1784 condamna simplement ces communautés à l'extinction graduelle. Défense leur fut faite de recevoir

désormais des novices pour remplacer les religieuses décédées. Dès 1789, il ne restait plus trace de celles de Rozhurcze et de Zagwodz ou Zagwodzce ; bientôt aussi disparut celle de Léopol.

Le couvent de Smolnica étant un peu plus riche, il fut confisqué ; mais de cette licitation l'Etat ne retira qu'un bénéfice des plus maigres. Quant aux monastères de Slowita et de Jaworow, ils végétaient en attendant l'heure de disparaître à leur tour. Ils furent sauvés par le métropolite Lewicki, plus tard cardinal, qui, en 1821, obtint de l'empereur François un décret leur accordant le droit à la vie. Des écoles y furent établies pour l'instruction des jeunes filles ruthènes. Depuis une époque plus récente, une troisième maison d'éducation, tenue par les Basiliennes, existe aussi à Léopol, où elle a remplacé l'ancien couvent supprimé.

*
* *



Fig. 8. — Carmélites déchaussées.

En conséquence des décrets de décembre 1781 et de janvier 1782, dix communautés adonnées à la vie contemplative furent supprimées dans les premiers jours de février de cette dernière année. C'étaient celles des Carmélites déchaussées, des Carmélites mitigées et des Franciscaines de Léopol, celles des Clarisses de Zamosc, de Tarnow et de Stary Soncz.

Le dimanche après la fête de la Chandeleur, deux commissaires, l'un civil, l'autre ecclésiastique, munis des ordres du gouverneur Brigido et de l'autorisation de l'archevêque, se présentèrent chez les Dames Carmélites déchaussées et se firent ouvrir la clôture. Lecture fut faite aux religieuses du

décret impérial qui leur enlevait leur légitime propriété et les chassait de chez elles. Les temps du roi Jean étaient passés.

Evaluée à 75.000 florins de Pologne, la fortune du monastère provenait de divers dons des fondateurs, les Sobieski, et d'autres bienfaiteurs, les Jablonowski, les Kalinowski et les Ubysz. Par malheur pour le fisc autrichien, la plupart des capitaux étaient placés dans le royaume, « au-delà du cordon ». Seul un capital de 12.000 florins de Pologne était hypothéqué sur des domaines galiciens. Le bénéfice fut donc insignifiant. C'était bien la peine de spolier dix-huit à vingt femmes qui, pour vivre, se contentaient d'un modeste revenu de 3.000 francs environ, revenu dont le paiement, par suite des guerres et des troubles intérieurs, était souvent très incertain.

Ainsi dépouillées de leurs biens, les filles de sainte Thérèse, sans prévenir les autorités, se réfugièrent dans la république de Pologne. Et les agents du fisc de se frotter les mains : point de pensions à payer. Il n'y eut qu'une professe, qui, retenue par son âge, resta à Léopol et se logea chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Quant au couvent, après avoir été assigné pour résidence à diverses congrégations, il devint, en 1842, le séminaire du clergé latin. Certaines parties du claustral ont subi peu de changement ; récemment, le R. P. Kalinowski pouvait constater, au rez-de-chaussée, l'existence des anciennes cellules.

Depuis le dimanche *Exsurge* de 1782, un siècle s'écoule, et voici qu'une résurrection s'opère. La fondation des Sobieski se relève d'entre les ruines du passé. C'est que, comme à la patrie de la grande Castillane, il ne manque jamais au Carmel ni les pierres pour lui servir de rempart, ni les âmes saintes pour l'habiter. *Avila cantos y santos.*



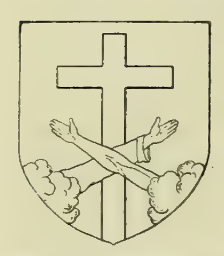
Fig. 9. — Carmélites de l'ancienne Observance.

Le 3 février 1782, c'est-à-dire le même jour qu'aux Carmélites déchaussées, le décret dit « d'abolition » fut lu aux Carmélites mitigées ou de l'ancienne Observance. La mesure était illégale au premier chef et contraire aux volontés formelles de l'empereur, vu que dans le couvent se trouvait un pensionnat de jeunes filles. Etant non seulement contemplatives, mais encore enseignantes, les religieuses devaient être respectées et laissées à leurs élèves. En vain, réclamèrent-elles contre la décision de Brigido ; le décret ne fut pas rapporté.

Elles séjournèrent encore cinq mois dans leur monastère, mais à peine avaient-elles de quoi suffire à leurs besoins avec la maigre pension allouée par le gouvernement. Elles demandèrent donc l'autorisation de se rendre à Dubno en Volhynie, où leur Ordre possédait un autre établissement. Cette autorisation leur fut refusée. On leur enjoignit, au contraire, d'aller chez les Clarisses de Stary Soncz, dont le couvent devait être transformé en une maison de concentration, sorte d'asile général pour toutes les religieuses jetées sur le pavé. Aucune ne s'y rendit. Trois d'entre elles furent hospitalisées chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. M. l'abbé Chotkowski dit cinq, mais c'est une erreur, puisque, donnant plus loin la liste des pensionnaires des Filles de la Charité, il n'en inscrit que trois. Les deux autres Carmélites portées sur cette liste appartenaient à la réforme de sainte Thérèse, et encore la seconde n'avait-elle été que novice.

Le couvent resta longtemps vide, si longtemps qu'en 1817 ce n'était plus qu'une ruine. A cette époque, il se présenta un acheteur, le comte Ossolinski, lequel désirait y placer sa bibliothèque et ses collections. Il l'eut, aux enchères publi-

ques, pour le prix de 23.710 florins, payés en papier monnaie. Ce fut une très mauvaise affaire pour le fisc qui, d'autre part, menacé de plusieurs procès, avait dû rendre de l'argent, par exemple la dot d'une jeune fille entrée au noviciat et qu'on en avait fait sortir.


Fig. 10.— Franciscaines.

Les Dames Franciscaines de Léopol, appelées tantôt Clarisses, tantôt Bernardines, du nom de saint Bernardin de Sienne, étaient assez riches. Disons ici, en passant, que toutes les communautés de Clarisses, dont il va être question, se rattachent à la branche des Urbanistes, que par conséquent elles possédaient ou des capitaux ou des biens-fonds. L'autre branche franciscaine doit avoir été l'exception en Pologne. En France, au contraire, les Colettines de la stricte Observance furent toujours nombreuses. On sait que ces dernières ne jouissent d'aucun revenu et vivent au jour le jour des seules aumônes que leur envoie la Providence. Ce sont les prescriptions du fondateur pratiquées à la lettre et nous connaissons une communauté où, un jour, on agita cette question : Pour rester fidèles, jusqu'après la mort, à l'esprit de saint François d'Assise, les sœurs ne devraient-elles pas abandonner leurs ossements à la fosse commune ?

Les Bernardines de Léopol se trouvaient donc propriétaires de six villages, composant un domaine dont la valeur fut estimée à un peu plus de 61.000 florins. Aussi, le 3 février 1782, la Révérende Mère Sophie-Benoîte Bertrand, prieure, reçut-elle la visite des commissaires qui lui signifièrent la suppression de la communauté. C'était une nouvelle violation formelle de la loi, puisque les religieuses dirigeaient un pensionnat. Mais, comme le patricien de Rome, elles possédaient

une villa d'Albe et leur villa d'Albe les perdit. La Mère Bertrand se retira alors, avec quatre de ses compagnes, chez les Sacramentines.

Le couvent des Bernardines, d'abord assigné aux Dames Adoratrices du Saint-Sacrement, fut ensuite réservé aux Basiliennes de Galicie que l'on voulut, à un certain moment, toutes réunir au même lieu.

Le 3 février 1782 fut aussi le dernier jour de la communauté franciscaine de Zamosc, laquelle ne se composait que de huit personnes. Trois de ces Clarisses allèrent dans le royaume de Pologne, après avoir reçu 100 florins pour frais de route. On a vu plus haut que le comte Zamoyski avait demandé que leur ancien couvent fût transformé en un hôpital confié aux Sœurs de Charité.

A Tarnow, le 3 février ne se passa pas non plus sans qu'on vînt lire aux vingt et une Clarisses de la ville l'acte d'abolition. Elles demandèrent alors à adopter la règle des Elisabethines, ordre hospitalier que l'empereur avait l'intention de propager dans ses états. Leur requête fut repoussée et leur monastère donné aux Frères Mineurs, dits Bernardins, expulsés de chez eux. Lorsque, en 1807, ces religieux furent renvoyés, on installa dans le cloître des magasins militaires.

Le 11 février 1782, le staroste de Wieliczka, Baum, à la tête d'un groupe composé de quinze personnes, frappait à la porte de l'antique abbaye des Dames Clarisses de Stary Soncz. Pourquoi donc un si grand nombre de fonctionnaires, de scribes et de recors? Craindrait-on, par hasard, une résistance de la part de ces pieuses femmes? Non, mais cette abbaye, de fondation royale, est riche, très riche, et ce sont des corbeaux qui s'abattent sur leur proie. Une fois introduit dans la clôture, Baum ordonne de sonner la cloche et de réunir la communauté dans la salle du réfectoire.

Lorsque les religieuses y sont toutes rassemblées, il leur donne lecture du fatal décret. L'abbesse, la Révérende Mère Psurska, s'évanouit, et quand elle revient à elle, il lui faut, d'une main tremblante, signer l'acte qui consomme la ruine de son monastère.

Il fut assigné à chacune des spoliées une pension de 30 kreutzers par jour pour son entretien. Et comme tout avait été confisqué, même les provisions de bouche, Baum fit avec ses victimes de très lucratives affaires. Voici, pour servir d'exemple, l'un des marchés qu'il passa avec l'abbesse. Le grenier du couvent contenait une certaine provision de blé, dont le prix avait été évalué à 809 florins et quelques kreutzers. Baum, l'ayant accaparée, la revendit aussitôt au monastère, dont les habitantes ne pouvaient vivre de l'air du temps. Il la revendit à d'excellentes conditions, excellentes pour lui, bien entendu. Dans le rapport qu'il adressa à Léopol, il se vanta même de son génie commercial. Il appuya surtout sur ce fait édifiant : c'est qu'il avait revendu très cher un blé de qualité très inférieure. Baum était décidément un maître homme. Aussi l'on en fit un baron et un conseiller aulique.

L'église abbatiale fut d'abord fermée, puis rouverte, les religieuses étant autorisées à rester durant cinq mois dans leur ancienne demeure. Elles ne pouvaient guère, en effet, suivre les offices de la paroisse, ainsi qu'on en avait d'abord décidé. Elles étaient, d'ailleurs, nombreuses, 51 dames de chœur et 6 converses, au total 57 personnes. Six postulantes ou novices avaient été renvoyées.

Le trésor de la chapelle, dont il fut dressé inventaire, valait 12.000 florins, non compris les ornements nécessaires aux cérémonies du culte et laissés provisoirement à la sacristie. Le reste fut envoyé à la caisse du district de Wieliczka. On enleva aussi, un peu plus tard, le reliquaire de la Bienheu-

reuse Cunégonde ; puis on le restitua. Seulement, il avait perdu en route les pierres précieuses qui l'ornaient, et le métal primitif, or ou argent, nous ne savons, s'était changé en cuivre.

La Bienheureuse Cunégonde avait, au milieu du XIII[e] siècle, fondé ce couvent, situé sur les premiers contreforts des Carpathes. La dotation fut royale. Seigneur de la ville de Stary Soncz, le monastère des Clarisses possédait 54 villages relevant de la crosse abbatiale et l'abbesse exerçait son droit de patronage sur sept paroisses. En 1787, le revenu net et liquide se montait à près de 18.000 florins, et la valeur totale du domaine était de 260.000 florins, en chiffres ronds, selon les uns, et, d'après une autre estimation, de 212.000 florins. Le prince François Sulkowski qui, au mois de juin 1782, fit des offres d'achat, ne voulait en donner que 148.660.

Le fisc s'attendait à trouver à l'abbaye de fortes sommes d'argent. Ses espérances furent déçues. Les Clarisses ne thésaurisaient pas et leur charité faisait le vide dans leur caisse. Elles hospitalisaient chez elles soixante jeunes filles ou femmes indigentes. De plus, après l'incendie de 1764, il leur avait fallu restaurer complètement les bâtiments claustraux, et la confédération de Bar leur avait occasionné de très grosses dépenses.

Mais, dès les premiers jours de ses investigations dans les archives du couvent, Baum avait fait une trouvaille inattendue, qu'on allait exploiter. Il avait mis la main sur un document dont la teneur prouvait qu'en 1746 les Clarisses avaient envoyé à Rome 100.000 florins de Pologne pour la canonisation de la Bienheureuse Cunégonde. En réalité, cette somme avait été fournie par le castellan de Wojnicz, Pierre Stadnicki ; elle appartenait donc à la famille de ce dernier, et l'Etat n'avait aucun droit à faire valoir sur elle. Néanmoins, pour

récupérer soi-disant ces 25.000 florins, il confisqua le Collège pontifical des Théatins de Léopol, pour la construction duquel la Propagande avait donné plus de 20.000 guldens.

Cependant, les Clarisses ne s'étaient point dispersées, et on avait fini par les laisser dans leur cloître, où régnait la misère. On ne l'avait pas vendu. Elles songèrent alors à y installer un pensionnat de jeunes filles et, juste à point, elles furent aidées dans cette entreprise, par deux Franciscaines Bernardines et par deux Sacramentines françaises. Bientôt, toutes les mères de famille de cette contrée reculée et montagneuse leur confièrent leurs enfants. Mais les religieuses du monastère pourraient-elles longtemps suffire à cette lourde tâche de l'enseignement? La mort avait fait bien des vides dans leurs rangs, la vieillesse avait réduit bien des ouvrières à une complète impuissance. Trop peu nombreuses, suffisant à peine aux devoirs absorbants de l'éducation, bientôt elles ne pourraient plus se livrer à la vie contemplative, pour laquelle leur Ordre fut spécialement créé. Et il leur était toujours interdit de recevoir des novices. Enfin, il leur fut permis d'en admettre quelques-unes, mais au prix de mille difficultés. Toutefois, un décret impérial du 5 mars 1811 avait rendu au couvent l'existence légale.

La royale abbaye allait renaître de ses cendres ; mais elle ne possédait plus la moindre parcelle de terre. Ce n'est qu'en 1863, et grâce à l'aide pécuniaire du curé de Stary Soncz, qu'elle put acquérir quelques arpents, et, dix ans plus tard, elle devait un petit jardin à la bienveillance de l'empereur François-Joseph.

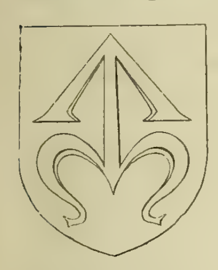
Que la fille du pauvre d'Assise reste pauvre. Dépouillée, elle nous apparaît plus belle sous sa robe de bure qu'aux jours à jamais disparus où, tenant d'une main bienfaisante

une crosse trop dorée, elle se voyait dame et maîtresse de plus de cinquante villages.

*
* *


Fig. 11. — Dominicaines.

Nous avons déjà trébuché sur bien des décombres, et pourtant le décret du 24 juin 1782 n'a pas encore reçu pleine et entière exécution. Neuf couvents de femmes attendent dans l'angoisse le jour où l'on viendra les fermer. Ils n'attendirent pas longtemps. Le 6 septembre de la même année, ils eurent presque tous la visite des commissaires impériaux. Ces neuf communautés étaient : les Dominicaines de Léopol, de Przemysl, de Zolkiew et de Belz ; les Brigittines de Léopol, de Samborz et de Sokal ; les Bénédictines de Jaroslaw ; enfin les Chanoinesses de Saint-Augustin de Léopol.


Fig. 12. — Odrowonz.

Les Dominicaines apparaissent en Pologne dès l'origine de l'Ordre. Les premières tertiaires sortaient de la famille de saint Hyacinthe et, vers la fin du XIII[e] siècle, le roi Przemyslas, d'abord duc de Grande Pologne, fondait le couvent des Sœurs Prêcheresses de Posen. Mais les siècles des fondations pieuses ne sont plus, et au XVIII[e] siècle il nous faut assister à la mort de quatre monastères galiciens.

Lors de la suppression, les Dames Dominicaines de Léopol étaient au nombre de vingt-cinq, et leur fortune se montait à plus de 300.000 florins. Toutes émigrèrent et se réfugièrent dans le royaume de Pologne, sauf la Mère Agnès Gawronska qui, octogénaire et paralysée, fut transportée

chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont elle resta la pensionnaire. Quant au claustral, il devint le séminaire général, et le jardin qui y attenait fut attribué à la Faculté de médecine pour l'installation d'un jardin botanique. En 1792, ce jardin fut morcelé et vendu par parcelles à divers particuliers, qui y édifièrent des immeubles.

Dans la maison de Przemysl vivaient vingt Dominicaines, possédant 48.825 florins. Comme elles avaient des dettes, le bénéfice de l'État fut assez mince.

Portées sur la même liste de proscription, les vingt-cinq Dominicaines de Zolkiew durent aussi laisser entre les mains des agents du fisc une fortune évaluée à 31.000 florins environ, mais qui, en réalité, était plus importante, puisqu'elles tenaient en ferme le village de Derewnia, et que deux autres villages et une ferme leur appartenaient en propre. Les fils du roi Jean III, Constantin et Jacques Sobieski, avaient assuré à ce couvent une rente annuelle de 1.500 florins de Pologne, à charge par les religieuses de réciter chaque semaine le rosaire et l'office des morts pour les fondateurs de ladite rente.

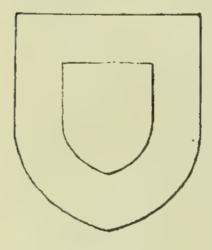


Fig. 13 — Sobieski.

Dans le principe, le couvent de Belz devait être épargné, mais à la condition que les Dominicaines cesseraient d'être des filles de saint Dominique. On leur imposa la règle de sainte Angèle de Mérici et l'obligation de tenir un établissement d'instruction. Trois Ursulines leur furent envoyées de Prague et arrivèrent à Belz le 25 mars 1784. On procéda alors à une élection plus ou moins libre. La Mère Marie-Augustine, venue de Bohême, fut nommée prieure, et elle s'adjoignit comme assistantes les anciennes prieure et sous-prieure, la Mère Hélène Terlecka et la Mère Eve Belzecka.

Mais les Dominicaines ne purent se résigner à quitter l'habit qu'elles avaient si longtemps porté, ni à se plier à une règle qu'elles n'acceptaient point de bon cœur. Le résultat final de cet essai étrange et malheureux fut le renvoi des Ursulines et la suppression du monastère de Belz, effectuée le 13 septembre 1784. Trente-deux religieuses se trouvaient ainsi sans asile. Elles abandonnaient forcément à leurs spoliateurs un capital de 61.000 florins environ, plus un domaine d'une valeur de 82.700 florins. D'autres biens de cette congrégation ne furent pas portés sur l'inventaire.

Leur chapelle, donnée aux Ruthènes, devint l'église paroissiale du rite grec uni. Quant au couvent, on le laissa tomber en ruine, et, au bout de trente-six ans, l'État le céda à peu près pour rien à la municipalité de Belz. Néanmoins, l'opération financière à laquelle il s'était livré aux dépens des quatre communautés dominicaines lui rapportait plus de 400.000 florins, et comme la plupart des religieuses passèrent à l'étranger, il n'eut presque point de pensions à servir. Il ajouta même à son gain un petit bénéfice supplémentaire. Le couvent cracovien de Grodek, qu'il ne pouvait atteindre, puisque celui-ci se trouvait au-delà de la frontière, possédait en territoire galicien le village de Czechowka ; le village fut confisqué.

Les religieuses de Sainte-Brigitte ne furent pas plus épargnées que les Dominicaines. Leurs trois couvents de Galicie cessèrent d'exister le 6 septembre 1782. Elles passèrent toutes dans la république de Pologne, où l'on comptait quatre maisons de leur Ordre, situées à Varsovie, Lublin, Brzesc Litewski et Lipie. Avant leur départ, elles déclarèrent renoncer à la pension qui leur était due, et reçurent seulement cent florins chacune pour les frais du voyage.

Pour les Brigittines de Léopol, qui, entre autres biens,

possédaient trois villages, on évalua leur fortune à plus de 82.000 florins. A leurs sœurs de Samborz appartenait une petite localité de 428 âmes, Brzesciany. Le total de leurs biens situés en Galicie se montait à plus de 34.000 florins ; ceux qu'elles avaient dans la république en valaient environ 31.000. Des dépouilles des Brigittines de Sokal, il resta au fisc un village, Babince. En tout comptant, elles furent spoliées de plus de 58.000 florins.

Le couvent des Brigittines de Léopol fut converti en prison. D'abord destiné aux employés des salines, celui de Samborz se vit affecter aux services de l'armée.

Le seul monastère de Bénédictines qui disparut en 1782 fut celui de Jaroslaw. Un crime horrible s'était commis dans ses murs. Les filles de sainte Scholastique avaient osé voler le bien de l'Église, *den Kirchenschatz zu verschleppen sich unterfangen haben!* Après l'inventaire dressé par les commissaires du gouvernement, la sacristine n'avait-elle pas donné deux ornements sacerdotaux au curé de Bircza. Et ces ornements étaient déjà la propriété de la Caisse ecclésiastique. Haro sur la sacrilège ! Aussi, fut-elle condamnée à six semaines de prison et à la perte de la moitié de sa pension viagère.

Fondé et doté, en 1611, par Anne Chodkiewicz, le couvent de Jaroslaw était gouverné, en 1782, par sa huitième et dernière abbesse, la Mère Françoise Soltyk. Il contenait une quarantaine de religieuses, à l'entretien desquelles suffisait largement un capital de 188.000 florins et des terres, trois villages et deux fermes. La plupart rentrèrent dans le siècle ; l'abbesse se retira à Przeworsk, chez la princesse Lubomirska.

Consacrer sa vie au service des pauvres et des malades, et se voir supprimer comme inutiles à la société, tel fut le sort

paradoxal réservé aux Dames Chanoinesses de Saint-Augustin, établies à Léopol. Malgré les ordres si précis de Joseph II, qui avait prescrit de ne pas toucher aux maisons hospitalières, elles furent immolées par le gouverneur Brigido.

La naissance de ce monastère — *cœnobium Canonissarum Sancti Augustini de Saxia* — remontait au 23 mars 1763, année où Thérèse Bekierska, née Komorowska, fille du castellan d'Ostrow, fit venir de Cracovie quatre Chanoinesses, auxquelles elle assura un capital de 90.000 florins de Pologne pour l'entretien d'un hospice. L'acte de fondation fut signé par la première prieure, la Mère Thérèse Holodynska, et par l'une de ses compagnes, la Mère Barbe Podoska. En 1774, les religieuses étaient au nombre de 24, et, en 1782, leur hospice devait contenir une dizaine de lits. Lorsqu'elles furent contraintes de sortir de leur établissement, dix d'entre elles, sinon toutes, allèrent se joindre aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui recueillirent aussi les malades.

*
* *

Là se clôt le véritable registre d'inhumations d'où M. Chotkowski a tiré son lugubre récit. L'ensevelissement est terminé, terminée en Galicie et, vers la même époque, dans tous les états de la maison d'Autriche, l'œuvre de désolation accomplie par le philosophisme. Philosophisme? Est-ce bien ainsi qu'il faut appeler ce fossoyeur cupide qui, en couchant ses victimes dans la tombe, leur arrache leurs derniers joyaux? Est-il nécessaire de chercher longtemps pour trouver son vrai nom? L'œuvre elle-même le proclame. Ici, d'ailleurs, l'artisan du mal se dissimule à peine,

et son nom, le mot d'ordre satanique parti de Ferney le révélerait encore à qui voudrait l'ignorer.

Le voici, notre fossoyeur. Nous le reconnaissons, quoique d'autre figure, sur une estampe qui, à côté d'un blason significatif, porte la marque d'Albert Dürer. En 1521, le peintre nurembergeois dessina ces armoiries pour Jean Tschert. Dans le champ restreint d'un écu, il a fait tenir toute une scène. Mais quel est ce sombre et vigoureux vieillard qui s'en va, nu, dans la nuit, sous les pâles rayons d'une lune de Walpurgis, et qui tient en laisse deux chiens ardents, lancés dans une poursuite haletante et folle? Où court-il ainsi, entraîné par sa meute qu'à son tour il excite? Après quelle proie et pour quelle curée? Quel hallali infernal sonne-t-il donc dans son huchet aux éclats stridents et rauques? Par les monts, par les vaux, par les bois, il va, échevelé, ce chasseur noir de la légende, et il suffit d'un coup d'œil jeté sur la gravure pour savoir ce qu'est le personnage. Certains détails, plutôt discrètement indiqués par le crayon de l'artiste, ne laissent place à aucun doute. Sans être slavisant, sans même soupçonner ce que signifie le nom de Jean Tschert, possesseur du blason, on sait aussitôt à quoi s'en tenir. A coup sûr, ce chasseur nocturne ne redit pas aux échos de la forêt endormie cette phrase que, saisissante antithèse, le maître de Nuremberg a gravée dans le cartouche dominant toute cette superbe composition héraldique : *Soli Deo gloria.*

Au vingtième siècle, le même personnage erre encore parmi nous, tantôt impudent et cynique, tantôt doucereux et patelin. Toutefois, ce dernier rôle lui sied mal, et ses multiples déguisements ne lui réussissent guère. Progrès, science, — *er ist Doktor gar,* — liberté, fraternité, humanitarisme, altruisme, voilà les mots, ou sonores ou barba-

res, qu'il jette, tel un pitre de foire, à la tourbe imbécile. Puis, entremetteur louche, quelles fascinantes paroles ne murmure-t-il pas à l'oreille de Dame Marthe, dans un jardin qui, à l'en croire, sera toujours en fleurs. Mais les clairvoyants ne s'y trompent point. En vain déploie-t-il toutes ses grâces, en vain prodigue-t-il les promesses et fait-il miroiter aux yeux l'attrait de toutes les séductions. Dame Marthe elle-même ne s'y laisse prendre que parce qu'elle le veut bien. On n'a pas même besoin d'arracher le masque imposteur dont il recouvre sa face au rictus sardonique. Il peut, sous le soulier verni de la civilisation, cacher tant qu'il voudra l'immonde pied de bouc. Son allure le trahit à chacun de ses pas.

Tu boites, Méphistophélès !

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE STANIONTKI

L'EX-VOTO D'UN GÉRAMB



Fig. 14. — Swieboda.

Dans une note de notre premier appendice relative à l'école des Clarisses cracoviennes, nous avons parlé incidemment du couvent de Staniontki. C'est là, en effet. que vinrent se former à leur rôle d'éducatrices les religieuses de Saint-André, qui devaient être mises à la tête du nouvel établissement d'instruction publique ouvert dans la rue du Château. Nous voulons consacrer ici quelques pages au cloître bénédictin. Par un passé sept fois séculaire, par les souvenirs qui se conservent entre ses antiques murailles, par les hauts exemples des femmes qui y vécurent, commepar les enseignements que nous offre son histoire, il est digne d'arrêter, un instant, l'attention du lecteur.

A un mille de Niepolomice, petite ville située près de la Vistule, à l'est deCracovie, le XIIIe siècle naissant assistait à la fondation du premier monastère de Bénédictines érigé en terre polonaise. Le village de Staniontki, où allait se dresser ce nouvel habitacle des filles de saint Benoît et de sainte Scholastique, appartenait alors à un membre de la puissante race des Swiebodzice, les *Griffones* des vieux chroniqueurs latins. Les richesses de cette *gens*, l'étendue des

domaines possédés par elle, les hautes dignités qui furent son apanage la plaçaient parmi les plus influentes de la Petite Pologne. Et même, une tradition erronée ne craignait pas de la rattacher aux ducs de Poméranie. Mais rien n'est moins authentique que cette prétendue consanguinité. Tout au plus, serait-il permis d'admettre, avec l'érudit M. Antoine Malecki, la possibilité d'une alliance contractée, au Moyen Age, avec la famille ducale. Une princesse poméranienne, dont le nom, d'ailleurs, ne nous est pas parvenu, la mère de Sambor Ier (1178-1207), aurait été ou plutôt aurait pu être la parente d'un dignitaire issu de la *gens* Swieboda, la sœur de Ziro, palatin de Mazovie. Heureusement le fondateur de l'abbaye de Staniontki nous est, ainsi que toute sa famille, mieux connu.

Clément Ier, seigneur de Ruszcza et de Klimuntowo, castellan de Cracovie à partir de 1238, avait épousé Raclawa, fille de Zbroslas, castellan d'Opole en Silésie. De cette union il avait eu un fils mort en bas-âge et une fille, Visenna ou Wisenega. Cette dernière désirant se consacrer à Dieu, il bâtit pour elle et pour trente jeunes filles, ses futures compagnes, un couvent sur ses terres et le dota richement. De vastes champs labourés, de florissants villages formaient cette dotation foncière et, par la suite, l'abbaye posséda en totalité ou en partie, et plus ou moins longtemps, soit par acquisition, soit par voie d'échange, plus de cent localités.

Les autres bienfaiteurs ou cofondateurs furent, outre Raclawa, les frères de Clément, André de Brzeznica, évêque de Plock, Wierzbienta, Bénédictin de Tyniec, préposé à l'installation et au gouvernement de la jeune maison conventuelle, et Janko, castellan de Ruda, avec son fils, Sulislas, chanoine de Cracovie, chantre du chapitre de Plock.

En ce qui concerne la date de la fondation, on la reporte

généralement aux premières années du XIIIe siècle. La consécration de l'église, placée sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Adalbert, eut lieu en 1238. Trois ans plus tard, l'an 1241, Clément, tué par les Tartares à la bataille de Chmielnik, venait reposer sous les dalles de ce sanctuaire, qui garde encore sa dépouille mortelle, ainsi que les corps de sa femme, de son fils et de sa fille, la B. Visenna. Celle-ci avait, en qualité d'abbesse, gouverné la naissante communauté jusqu'en 1289, année de sa mort. Comme marque de sa dignité, elle portait l'anneau, la crosse et la mitre, insignes conservés jusqu'à nos jours par celles qui lui ont succédé dans cette charge. La mitre n'est autre que le *kolpak* ou haut bonnet garni de fourrures, qui fut longtemps la coiffure des dames polonaises.

Les armoiries placées en tête du présent chapitre sont celles de la famille de l'abbesse Visenna. Elles se blasonnent : *De gueules, au griffon d'argent.* Elles apparaissent pour la première fois sur un sceau de 1366, mais leur adoption par les Swiebodzice est de beaucoup antérieure à cette date, sans que l'on soit en état d'affirmer positivement que le fondateur de Staniontki les portait déjà. Les plus anciens sceaux armoriés de la noblesse polonaise appartiennent à la fin du XIIIe siècle ; très rares à cette époque, ils ne deviennent plus nombreux qu'au cours du siècle suivant. Mais les armoiries distinguèrent les bannières et les écus bien avant de se montrer sur les sceaux. M. Malecki admet que l'origine du blason Swieboda peut remonter aux premières années du XIVe siècle ou aux dernières du XIIIe. Si l'on procède par analogie et si l'on pense, avec André Steyert, que l'usage des armoiries sur les boucliers des gentilshommes de France a précédé de plus d'un siècle leur emploi pour les empreintes sigillaires, on arrive à croire qu'en Pologne l'usage des emblèmes hé-

raldiques dût être en vigueur au commencement du XIIIe siècle. Le père de Visenna aurait donc pu mettre déjà le griffon dans ses armes.

En polonais, ce blason se nomme *Gryf* ou *Swieboda*. Gryf, c'est-à-dire le Griffon, n'est qu'une appellation descriptive. Le nom véritable est Swieboda qui était le nom de la *gens* et, en même temps, le cri d'armes ou cri de guerre, *clamor*, *proclamatio*. La forme *Swoboda*, que l'on rencontre chez certains auteurs, est la corruption du vrai nom ou cri, ainsi que le prouvent les vieux textes judiciaires et officiels du moyen âge.

L'histoire du couvent de Staniontki reflète l'histoire de la Pologne elle-même. Situé non loin de l'antique capitale, il a subi les chocs de tous les grands événements politiques. Les flots de toutes les invasions ont battu ses murailles. Tartares, Suédois, Moscovites, Cosaques et Saxons l'envahissent ou le pillent tour à tour. Devant ses portes, passent les soldats des grandes guerres napoléoniennes. En 1831, des insurgés polonais, refoulés du territoire russe jusqu'en Galicie, dressent à l'ombre de son clocher les tentes de la défaite. Les massacres de 1846 menacent de rougir son seuil épouvanté. Dans les temps pacifiques, il reçoit dans son cloître paisible les saints, les rois et les empereurs : saint Casimir Jagellonide et saint Jean Capistran, sainte Cunégonde et la reine Hedwige, Bathori et Sobieski, Joseph II et François Ier avec l'impératrice Caroline.

Mais, de toutes ces visites, la plus importante et la plus décisive pour les destinées du monastère fut celle de Joseph II. Elle marque pour Staniontki la période la plus critique de son existence. Sous le gouvernement de ce monarque, un arrêt de mort était suspendu sur l'antique abbaye de la B. Visenna. Cependant, avant de le signer, le succes-

seur de Marie-Thérèse voulut se rendre compte par lui-même de ce qu'il allait détruire, si bon lui semblait, d'un simple trait de plume.

Le 16 avril 1787, l'empereur arrivait à Staniontki. L'abbesse, la Mère Agnès-Scholastique Lojowska, n'était plus là pour l'accueillir. Afin de détourner de son institut la ruine menaçante, elle avait, en 1784, transformé le pensionnat privé, que dirigeaient depuis des siècles les Bénédictines, en un établissement officiellement reconnu où s'enseignait la langue allemande. En même temps, elle avait ouvert une école primaire pour les enfants du village auxquels on fit aussi apprendre l'allemand. Mais, au milieu de ses efforts, elle avait vu la spoliation enlever à son couvent des biens considérables en Pologne, s'emparer de documents précieux pour l'Ordre et faire main basse sur l'argenterie de l'église. Et cette vaillante supérieure venait de mourir, rongée de soucis et accablée de douleur. Le souverain fut donc reçu par la prieure Hélène Ogrodzka qui, dans la suite, fut élue abbesse.

Après avoir été salué par toute la communauté réunie, il se rendit au pensionnat des jeunes filles de la noblesse. Très satisfait de l'examen qu'elles durent subir en sa présence et surtout de la correction avec laquelle elles s'exprimaient dans sa langue maternelle, il alla ensuite inspecter l'école villageoise. Les enfants y parlaient aussi très bien l'allemand. Pour les récompenser, Joseph II chargea la préfète de leur distribuer douze ducats qu'il tira de sa poche; il les dispensa même pour l'avenir de l'étude de l'idiome germanique. Puis il visita le dortoir et le réfectoire du grand pensionnat, l'infirmerie où il causa avec une élève atteinte de la petite vérole, le cloître, l'église et le jardin. Enfin, ô ironie des situations ou politesse des cours ! l'empereur philosophe qui détruisit tant d'asiles de la prière

prit congé des Dames Bénédictines en se recommandant à leurs pieux suffrages.

L'abbaye de Staniontki était sauvée.

Depuis lors, la communauté a toujours joui de la faveur de la maison d'Autriche. L'abbesse Théophile-Mechtilde Duwall, qui tint la crosse de 1808 à 1842, se vit conférer le titre de dame d'honneur de la cour et, en 1862, la Mère Ursule-Mechtilde Czajkowska, qui lui avait succédé, reçut de François-Joseph Ier une croix d'or en reconnaissance des éminents services qu'elle avait rendus à l'enseignement.

Malheureusement, le fisc est rapace et, malgré les bonnes grâces impériales, la situation financière du couvent dépouillé de ses biens, était déplorable. En vertu de la convention de Saint-Pétersbourg, le gouvernement lui devait, il est vrai, 10.000 florins par an, juste indemnité pour les domaines confisqués dans la république de Pologne ; mais, en réalité, il n'en payait que 4.000, vu qu'il s'acquittait de sa dette en monnaie conventionnelle, et, en même temps, il prélevait plus de 3.650 florins d'impôts. D'autres calamités venaient, par surcroît, s'abattre sur le monastère qui, à un moment, n'avait pas même l'argent nécessaire pour la réparation urgente de la toiture. Cependant, les religieuses n'en élevaient pas moins gratuitement un nombre assez considérable de jeunes filles. Aussi, en 1844, comme récompense de leur humanité et de leur zèle pour l'instruction publique, le bureau général de taxation leur réclamait-il la somme de 8.886 florins 46 kreutzers, pour la confirmation de l'élection de l'abbesse, la Révérende Mère Ursule-Mechtilde Czajkowska. Quarante-six kreutzers ! Il ne faisait pas même grâce des centimes.

L'église abbatiale de Staniontki est surtout célèbre par l'image de Notre-Dame des Douleurs, placée dans la chapelle

de ce nom. La Vierge y est figurée debout, les mains jointes, le cœur transpercé des sept glaives ; elle est accompagnée de quatre anges portant les instruments de la Passion. Les fidèles accourent en foule, souvent de loin, prier devant cette Madone et lui dédient des ex-voto. Mais, parmi ces témoignages de reconnaissance, il en est un qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs lyonnais, car il porte un nom bien connu dans notre ville.

Suspendue à la muraille et semblable aux tableaux votifs qui tapissent les parois de la vieille chapelle de Fourvière, une toile représente l'apparition de Notre-Dame des Douleurs à un personnage sur le point de mourir. L'inscription nous révèle le nom du personnage en question ; c'était le colonel Geramb. La date qu'elle donne est : Vienne, 1814.

En 1809, Staniontki fut occupé par des troupes autrichiennes, et le colonel Geramb commandait le détachement. Engagé par l'abbesse, la R. M. Duwall, à se confier à la protection de Marie, il promit de propager la dévotion à la sainte Vierge s'il rentrait sain et sauf à son foyer. Bien qu'il prît part à plusieurs combats sanglants, il n'eut pas même une égratignure. Mais, entraîné par le courant mondain, il oublia totalement l'obligation qu'il avait contractée. Bientôt, il tombait dangereusement malade ; il touchait même à ses derniers moments, lorsque la Mère de Dieu lui apparut comme elle est peinte dans la chapelle de Staniontki. Elle venait lui rappeler le vœu qu'il avait fait. Le mourant renouvela alors sa promesse, s'engagea à réparer ses torts et, sur cet engagement, il se trouva instantanément guéri.

Tel est le tableau votif de Staniontki, tel est le récit des Révérendes Dames Bénédictines. Mais elles ajoutent encore que cet officier supérieur, devenu général, renonça au

monde et qu'il se consacra au service de Dieu et de Marie dans l'Ordre de la Trappe.

Ce dernier détail biographique est-il exact? N'y aurait-il pas ici une confusion involontaire et facile à commettre, facile puisque le général avait un frère qui servit comme lui dans les armées autrichiennes, si facile que leurs contemporains se trompaient quelquefois et les prenaient l'un pour l'autre. En voici la preuve, tirée du *Voyage de la Trappe à Rome, par le R.P. Marie-Joseph de Géramb*, *abbé et procureur général de la Trappe* (Paris-Laval, 1841).

Dans la lettre troisième, datée de Paris et du 6 août 1837, le P. de Géramb raconte à un ami qu'il vient de visiter le château de Vincennes, où il avait été détenu deux ans par Napoléon. Il donne, à cette occasion, de curieux détails sur la manière odieuse dont il avait été enlevé et emprisonné par l'ordre de l'empereur. « J'avais été arrêté en 1812, écrit-il, à plus de deux cents lieues de la France, à Husum, port de mer appartenant au Danemark ; j'arrivais alors d'Angleterre. Conduit d'abord à Hambourg, de Hambourg à Paris, je fus jeté au donjon de Vincennes. Je ne dirai rien d'une semblable arrestation : sujet de S. M. l'empereur d'Autriche, sans rapport avec la France, que je n'avais pas vue depuis 1790, je suis encore à concevoir ce qui pouvait donner lieu à cette violation manifeste du droit des gens. Je m'étais, il est vrai, toujours prononcé contre Bonaparte ; et, en 1807, lorsqu'il s'approchait de Vienne, j'avais fait une proclamation où j'appelais sous l'étendard d'un corps qui portait le nom de feu l'impératrice Marie-Thérèse, la jeunesse de la capitale. Ma proclamation n'avait rien d'insultant ; elle finissait ainsi : « Pour voler à l'ennemi, je m'arrache des bras d'une épouse chérie et de ceux de six petits enfants ; mais j'étais citoyen avant d'être père. »

J'avais aussi servi en Espagne contre lui, mais, en tout cela, je n'avais rempli que mon devoir... »

Pendant son transport à Vincennes, un homme inconnu lui avait proposé de le délivrer et, sur le refus de M. de Géramb de souscrire à cette bienveillante, mais hasardeuse proposition, il lui avait remis un rouleau d'or pour adoucir les privations de la captivité. Mais laissons encore une fois la parole au Trappiste : « Trois ans s'étaient déjà écoulés, lorsque mon frère m'envoya à la Trappe une lettre qui lui avait été adressée en Hongrie. Le contenu de cette lettre lui avait fait juger qu'elle était pour moi ; elle était ainsi conçue :

Mon général, — J'ai appris par les journaux vos beaux faits d'armes dans la dernière campagne, et c'était un besoin pour mon cœur de vous témoigner la joie que j'en ressens, parce que c'est en même temps une preuve que votre captivité n'a pas été longue. Je compte parmi mes jours heureux celui où j'ai eu l'honneur de faire votre connaissance à Aix-la-Chapelle. Je regretterai cependant toujours que vous n'ayez pas accepté l'offre que j'osais vous faire de travailler à votre délivrance.

Baron DESPRÉS DES COUDRAIS,
Lieutenant-colonel.

Au château de Vireux, département des Ardennes.

Je le connaissais donc enfin l'homme admirable qui, sans autre motif que celui d'obliger un infortuné, avait fait une action au-dessus de tout éloge. Je lui réponds tout de suite qu'il a pris mon frère pour moi, que j'ai été deux ans prisonnier et qu'au sortir du donjon de Vincennes je me suis retiré à la Trappe... »

Celui dont le despotisme de Napoléon avait fait un prisonnier d'Etat ne fut délivré que par l'arrivée des troupes alliées à Paris. Le 6 février 1814, il avait été transporté à la Force avec ses autres compagnons de captivité, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, Mgr de Gregorio, prélat romain, mort cardinal en 1839, le P. Fontana, général des Barnabites, qui devint aussi membre du Sacré-Collège, et l'abbé Pedicini, secrétaire du cardinal Pacca. Au commencement d'avril, les alliés pouvaient enfin ouvrir les portes du cachot à tous ces détenus politiques.

Mais, quand, dans la nuit du 6 février, le commandant du château de Vincennes, une lanterne à la main, s'était approché de lui, en disant : « Général, veuillez vous lever », M. de Géramb s'était cru perdu, et, pour la centième fois, peut-être, avait passé devant ses yeux l'ombre sanglante du duc d'Enghien. Et c'est alors, sinon plus tôt, qu'en ce donjon servant de geôle, le captif de Napoléon avait fait le vœu d'entrer à la Trappe s'il échappait à la mort et à une incarcération dont il n'entrevoyait pas la fin.

Des passages qui précèdent, il résulte que le P. Marie-Joseph avait combattu en Espagne contre l'empereur, qu'il avait séjourné en Angleterre et qu'il avait passé deux années en prison, pour revêtir ensuite la coule du Trappiste. Il en résulterait aussi que le colonel Geramb qui se trouvait, en 1809, à Staniontki et qui, en 1814, envoyait de Vienne un tableau votif pour la chapelle de Notre-Dame des Douleurs ne doit pas être, selon toute apparence, le religieux, mais que c'est plus vraisemblablement son frère. Dans ses ouvrages, du moins dans ceux que nous connaissons, le Cistercien ne fait aucune allusion à cet ex-voto. Des recherches dans les archives abbatiales permettraient peut-être de retrouver le prénom du donateur.

Le baron Ferdinand de Geramb ou de Géramb, en religion le P. Marie-Joseph, était né à Lyon, en 1777. Son père, Julien-Ferdinand, étranger d'origine, négociant sur le quai Saint-Clair, syndic du commerce pour la nation allemande et se qualifiant chevalier dès 1785, avait épousé une Lyonnaise, M[lle] Lasausse. Quant à son frère, qui était aussi établi dans les états de l'empereur d'Autriche et qui servit dans l'armée, nous ignorons son prénom. En consultant l'histoire des régiments autrichiens, on serait aussitôt renseigné à ce sujet. Un Ernest de Geramb obtenait le titre de baron par lettres patentes datées de Vienne et du 15 juillet 1808. Mais nous ne savons s'il s'agit de l'officier général ou si ce diplôme ne se rapporterait pas à un autre parent, possessionné en Bohême. Le frère du Trappiste avait-il ses terres en Hongrie, où on lui adressait des lettres? Nous l'ignorons également. Mais le baron Ferdinand, chambellan de l'empereur d'Autriche, le chef du corps franc de Marie-Thérèse levé à ses frais, appartenait à la noblesse magyare. Il paraissait à la cour en costume hongrois et, dans le firman qui lui fut délivré, lors de son pèlerinage au mont Sinaï, par le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, il est ainsi qualifié : *un des nobles de Hongrie.*

Il courut à Lyon sur le P. de Géramb toutes sortes de fables. Ces bruits n'étaient que pure légende, comme l'a dit feu Steyert. Mais il nous faut ajouter que ce Lyonnais de naissance paraît avoir été un caractère des plus originaux, aussi bien sous le froc du moine que sous l'uniforme de l'officier. Mgr de Ségur, dans ses souvenirs de jeunesse, a tracé un portrait assez piquant de cette nature quelque peu exubérante, et le chantre de *Lalla-Rookh* fait deux fois allusion, en ses vers, à celui qui, à un moment, fut l'hôte de l'Angleterre. Le futur Trappiste, — nous ne pensons pas qu'il

puisse s'agir d'un autre membre de sa famille, — nous apparaît sous les traits d'un parfait dandy, émule du célèbre Brummel et capable d'exciter la jalousie du Prince Régent, roi peu après sous le nom de Georges IV. Dans ses *Satirical and humorous poems*, Thomas Moore, imitant librement l'ode XXII du livre Ier d'Horace, commence ainsi la seconde strophe :

> No want has he of sword or dagger,
> Cock'd hat or ringlets of Geramb.

Dans une précédente satire, intitulée *Extracts of the diary of a politician,* le poète irlandais nous avait fait assister, un jeudi, au lever du Prince Régent qui, dépité par la réponse d'un courtisan, ne pouvait celer sa mauvaise humeur

> And handled his new pair of whiskers so rough,
> That before all the courtiers I fear'd they'd come off,
> And then, Lord, how Geramb would triumphantly scoff !

Et, au bas de la page, on lit cette note explicative : *Baron Geramb, the rival of his Royal Highness in whiskers.*

Le P. Marie-Joseph a écrit plusieurs ouvrages de piété. Mais le livre qui eut le plus de succès fut son *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï en 1831, 1832 et 1833.* L'édition que nous possédons est la dixième (Paris, 1858). L'auteur consacre à ce volume une très brève mention dans son *Voyage de la Trappe à Rome*, en tête de sa première lettre, écrite du Mont-des-Olives de Notre-Dame de la Trappe, le 3 avril 1837. « Mon *Pèlerinage* était terminé ; je l'avais fait imprimer pour la plus grande gloire de Dieu, et ne songeant plus, mon cher Charles, qu'à rentrer dans la solitude d'où j'étais sorti momentanément, je quittai la bonne ville de Lyon, où j'avais passé plus d'un an, et

je pris le chemin du Mont-des-Olives. » C'était en 1836. La Trappe du Mont-des-Olives ou de l'*Olivenberg*, située près de Reiningen, à quelques lieues de Mulhouse, le revoyait ainsi après une longue absence, motivée surtout par les événements politiques de 1830. Des menées révolutionnaires avaient, après la chute de Charles X, contraint les religieux à abandonner, pour un certain temps, leur monastère. Des Trappistines, dont le couvent s'élevait dans le voisinage, avaient dû aussi s'arracher à leur retraite. Le P. de Géramb nous a raconté leur départ forcé, dans la préface de son *Pèlerinage.* A lire ce récit, on croirait que la scène se passe à notre époque. « Un monastère de religieuses Trappistes eut à subir le même sort. Oh ! je n'oublierai jamais le jour et l'heure où les portes de ce monastère s'ouvrirent. Je vois encore ces colombes éplorées, tout effrayées de sortir du sanctuaire où leur cœur avait trouvé le repos ; je les vois arrosant de leurs larmes le sol d'où elles étaient si cruellement expulsées. Une jeune professe était portée sur un brancard par quatre sœurs ; elle expira à quelques pas de l'asile sacré ! Son lit de poussière fut bientôt entouré d'une foule de personnes : elles venaient visiter la tombe de la jeune martyre. »

C'est au début de son pèlerinage aux Lieux-Saints que le P. Marie-Joseph retrouva son frère, le lieutenant-général, alors en garnison à Milan. Il ne s'était pas rencontré avec lui depuis sa sortie du donjon de Vincennes, en 1814, année où cet officier était entré à Paris avec l'armée autrichienne.

Un souvenir de son second voyage, celui de Rome, se trouve ou, du moins, se trouvait près de Subiaco et de la solitude bénédictine de Sacro-Speco. Au mois de mai 1838, le disciple de M. de Rancé gravissait à dos de mulet un

sentier escarpé menant au monastère. L'animal qui le portait, ayant fait un faux pas, s'abattit. Monture et cavalier faillirent rouler au fond d'un précipice, mais ils furent heureusement retenus par des racines. Les religieux du couvent élevèrent en cet endroit un monument commémoratif, une colonne surmontée d'une croix, et sur le piédestal, ils gravèrent ces mots empruntés au psalmiste: *In manibus portabunt te.*

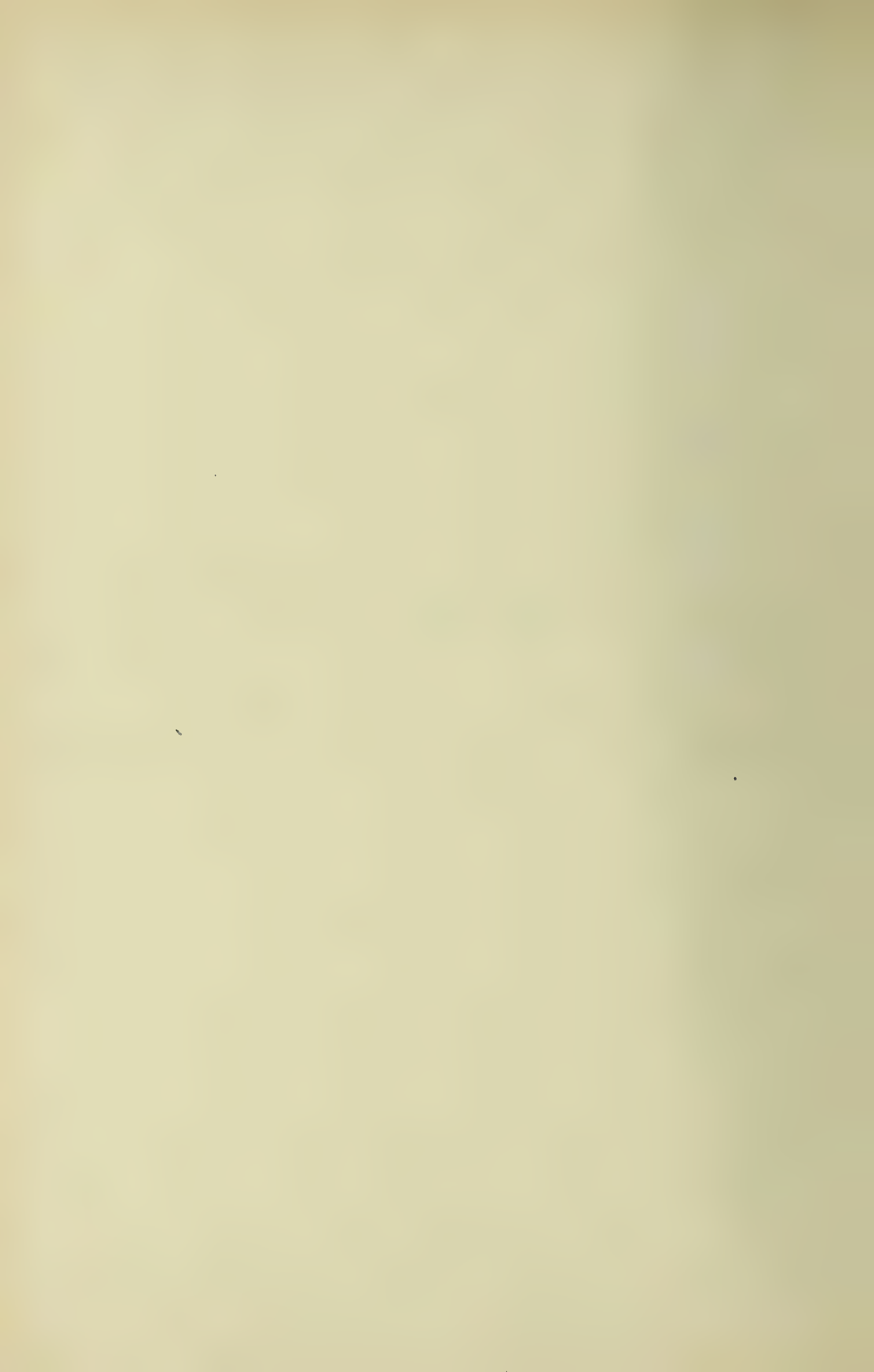


Fig. 15.





APPENDICE



APPENDICE

LE COUVENT DES CARMES DÉCHAUX DE LYON
LE VERBE-INCARNÉ



Fig. 16.— Carmes Déchaux.

Le samedi 13 mai 1905, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Me Trillat tentait de nouveau la vente du couvent des Carmes Déchaux. Il l'offrait à 20.000 francs. Ce magnifique immeuble fut adjugé à Me Trévoux pour la somme infime de 37.600 francs. Au seul nom de Me Claudius Trévoux, nous devinâmes le sort du malheureux monastère. Le gouvernement jetait son dévolu sur la pieuse fondation de Philibert de Nerestang. On doit y transporter le service des archives départementales actuellement à la préfecture. Les enfants de la Veuve viendront, sans doute, présider à l'installation.

Cette acquisition est la seule bonne affaire que l'administration puisse, à Lyon même, inscrire à son actif. Dans les conditions où l'on a opéré, il n'en saurait être autrement. Comment ne pas réussir? D'une main, l'Etat confisque, de l'autre il met en vente, et de l'autre encore, pour parler comme Harpagon, il achète.

D'aucuns, pourtant, protestent contre le choix du local, surtout à cause des difficultés d'accès. Dans les colonnes du *Salut Public*, un abonné plaint d'avance les gens qui seront obligés de gravir les marches abruptes menant à Montauban. Sa commisération part d'un bon naturel, mais elle est, peut-être, excessive et mal justifiée. Les forces musculaires de notre génération sont plus grandes qu'il ne croit. Qu'il regarde autour de lui : quelle fermeté de jarret chez certains de nos concitoyens ! Depuis quatre ans, il en est qui montent, tous les jours, sans rougeur ni fatigue, l'escalier de la honte.

Mais, pendant ce temps, la dépréciation immobilière, résultant de la liquidation des biens monastiques, continue à peser lourdement sur le marché. Le défaut d'acquéreurs, payant d'un prix raisonnable les maisons conventuelles, se fait toujours sentir. C'est pourquoi, peu après l'adjudication des Carmes, il fallut renvoyer à deux mois et à 40.000 francs le couvent des religieuses du Verbe-Incarné, sis rue du Juge-de-Paix, 24 et 24 *bis*, et offert à 100.000 francs, par Me Deshaye. Le 3 juin 1905, personne ne s'était présenté. Le 5 août suivant, sur une surenchère insignifiante de 500 francs, l'immeuble avec ses dépendances resta à Me Flory, à qui, plus tard, le 28 octobre, fut également adjugé le vaste établissement d'éducation des Frères du Sacré-Cœur, cours des Chartreux, 1, établissement licité d'abord par Me J.-F. Guillermain, aujourd'hui décédé, puis par son successeur, Me Plantin.

Le monastère des filles de la M. de Matel constituait cependant une fort belle propriété, limitée par la rue du Juge-de-Paix, la rue des Quatre-Vents, la place de la Sarra et l'hospice des Dames du Calvaire. Par le plan dressé par le liquidateur, on voit qu'il comprenait pensionnat, cloître, aumônerie, hangars, buanderie, écurie, fruitier, pavillon, jardins

et habitation du jardinier, le tout en bon état. La superficie totale était de 33.000 mètres carrés environ. Ce sont là les détails donnés par l'affiche que nous avons entre les mains.

Seulement, il est un autre renseignement qui n'émane pas de l'avoué et que nous ne pouvons omettre. Au bas du plan, à l'angle inférieur de gauche, un passant a écrit au crayon : *Bien volé.*

NOTRE-DAME D'ACADIE



Fig. 17.

Il ne nous a pas paru hors de propos d'essayer de remplir, dans ce second appendice, l'écu d'attente que nous avons mis en tête du chapitre concernant les Révérendes Dames Trappistines de Vaise établies au Dominion du Canada. Selon notre projet, le blason du monastère de Notre-Dame de l'Assomption d'Acadie pourrait être : *D'argent, à la croix de sable, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or accostée de 2 fleurs de lys du même.*

Pour les armoiries de religieuses pénitentes et exilées, la croix de sable en champ d'argent s'imposait presque à notre choix, le lecteur le reconnaîtra de lui-même, sans qu'il soit besoin de plus amples explications. En outre, les émaux adoptés ont l'avantage de reproduire les couleurs du costume des Cisterciennes, un scapulaire noir se détachant sur une robe blanche. Dans le chef se retrouve le chef de France moderne, légèrement modifié par la substitution d'une étoile à la fleur de lys médiane. Il rappelle donc d'abord que, sous la monarchie des Bourbons, l'Acadie fut une colonie française ; de plus, les deux fleurs de lys restantes symbolisent, en même temps, les religieuses de la Trappe. L'étoile placée

entre elles représente l'*Etoile de la mer*, sous la protection de laquelle celles qui sont si loin du Fourvière lyonnais ont mis leur nouveau couvent. Cette étoile, du reste, est l'emblème qui distingue le drapeau tricolore des Acadiens. Ayant élu la sainte Vierge pour leur patronne et faisant du 15 août, jour de l'Assomption, le jour de la fête de leur pays, ils chargent le bleu de leur drapeau de l'étoile mariale. Leur chant national n'est autre que l'*Ave maris stella.* Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'une hymne en l'honneur de la Mère de Dieu sert comme de mot de ralliement à tout un peuple. Ainsi, avant la charge, lance au poing, les escadrons polonais, aux temps héroïques, entonnaient le *Bogarodzica*.

Le blason étant expliqué et connu, la devise que nous avons composée pour l'accompagner se comprend aussitôt. La voici sous sa forme la plus brève : *Luceat et florebunt.* Moins laconique, mais non préférable, elle pourrait être encore conçue un peu différemment : *Favente Stella maris, lilia florebunt.*

Un jour, inscrivant son nom sur l'album de l'archiconfrérie de Notre-Dame d'Alt-Oetting, à Munich, un fidèle allié de Louis XIV et de la France choisissait une devise à peu près semblable. Au-dessus de l'écu écartelé des Wittelsbach, l'Electeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, traçait ces mots, inspirés par une inébranlable confiance en Marie : *Non mergar sub hoc maris sidere.* Cette confiance ne fut point trompée, et, après bien des vicissitudes, la fortune souriait de nouveau au vainqueur de Belgrade, au gendre de Sobieski et de notre compatriote, la reine Marie-Casimire de la Grange d'Arquian.

L'unique fille, sur dix enfants, issue de l'union de l'Electeur avec Thérèse-Cunégonde Sobieska, Marie-Anne, qui

devait plus tard prendre le voile, à Munich, chez les Clarisses de Saint-Jacques à l'Anger, avait, en signant au registre de la même confrérie, emprunté à l'*Ave maris stella* le premier vers de la quatrième strophe pour le placer au-dessus de son blason : *Monstra te esse matrem.*

Cf. *Emanuèle-Thérèse, de l'ordre de Sainte-Claire*, par la princesse Louis-Ferdinand de Bavière (*Paz*), Munich, 1902, figures.

L'abbé Colomb de Gast



Fig. 18. — Colomb.

Dans le chapitre consacré à l'ancien monastère des Dames Chanoinesses de Saint-Augustin et à l'archiconfrérie des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, nous avons parlé très brièvement du fondateur de l'association croix-roussienne. Nous espérions pouvoir, en cet appendice, ajouter une courte notice biographique sur l'abbé Colomb de Gast. Malheureusement, les documents sur lesquels nous comptions pour rédiger ce nouveau chapitre n'ont pu nous être communiqués. Mais pourquoi, dans un avenir prochain, une plume plus autorisée que la nôtre ne dirait-elle pas ce que fut le prêtre qui, en 1843, établissait à Lyon la confrérie des Cinq-Plaies sur le modèle de celle de Saint-Laurent *in Damaso* ?

En attendant, contentons-nous d'inscrire à cette place les principales dates de sa carrière sacerdotale.

Né le 12 mars 1799, Adrien Colomb de Gast sortait d'une vieille famille de Saint-Régis du Coin. Son père, Pierre-François, député aux Etats-Généraux de 1789, fidèle à sa religion et à son roi, n'échappa à l'échafaud que par la fuite.

Quant à sa mère, elle trouva le moyen d'assister à la messe, chaque dimanche, même pendant les plus mauvais jours de la Terreur.

Adrien Colomb fit ses études chez les Jésuites, appelés alors Pères de la Foi, au collège de Belley, puis à l'Argentière, à Annonay, et de nouvaeu à l'Argentière. A 17 ans, il entra au séminaire de Saint-Irénée à Lyon. Ordonné prêtre le 15 mars 1823 à Grenoble, il fut nommé vicaire à Larajasse et, en 1826, vicaire à Saint-Nizier de Lyon, où il fut le premier directeur de la célèbre confrérie de Notre-Dame de Grâces, restaurée par le curé, M. Vuillerme. Envoyé à Saint-Martin de Fontaines pour y rétablir sa santé chancelante, il construisit à ses frais l'église paroissiale. Mais les forces lui faisant défaut, il dut donner sa démission en 1838. En 1841, il se fixait à la Croix-Rousse. Il y résida jusqu'à sa mort, survenue le 5 mars 1883. Le jeudi, 8 mars, il était inhumé au cimetière de la rue Saint-Pothin. Notre premier volume contient la description détaillée de sa sépulture.

Nous voulons encore rappeler ici que l'abbé Colomb avait publié, en 1877, (Lyon, imprimerie Louis Perrin et Marinet) un opuscule intitulé *Les cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Dans cet ouvrage, il montre successivement, comme il l'écrit lui-même, « ces plaies annoncées par les prophètes, les symboles et les figures de l'Ancien Testament, réalisées sur le corps passible de Jésus-Christ et conservées sur son corps glorieux, honorées dans l'Eglise d'un culte de plus en plus distinct et universel. » L'ascétique auteur va ainsi du berceau du genre humain au berceau de l'œuvre de la rue de l'Enfance, et au commentateur des textes bibliques succède le rédacteur des statuts d'une association toute moderne. L'un ouvre le livre par le *Foderunt manus meas*

et pedes meos des psaumes du roi David. l'autre le ferme sur la devise de l'archiconfrérie lyonnaise : *Cor unum, anima una.*

L'Abbaye de Staniontki


Fig. 19. – Swieboda.

Voici la liste des principaux ouvrages où nous avons puisé pour écrire le chapitre concernant la plus ancienne abbaye polonaise de Dames Bénédictines.

Zarys historyi klasztoru P.P. Benedyktynek w Staniatkach. Cracovie, 1905, figures ; — Ladislas Chotkowski : *Historya polityczna dawnych klasztorow panienskich w Galicyi*, Cracovie, 1905 ; — François Piekosinski : *Heraldyka polska wiekow srednich*, Cracovie, 1899, fig. ; — Antoine Malecki : *Studya heraldyczne*, Léopol et Varsovie, 1890, 2 vol., fig. ; — Paprocki : *Herby rycerstwa polskiego ;* — Niesiecki : *Herbarz.* — Nous n'avons pu consulter l'étude de M. Boleslas Ulanowski intitulée : *O zalozeniu i uposazeniu klasztoru Benedyktynek w Staniatkach.*

Auguste de Doerr : *Der Adel in den boemischen Kronlaendern*, Prague, 1901, page 73 : *Freiherrenstand für Ernst von Geramb, 15 Juli 1808*. Cet auteur ne donne ni le texte, ni le résumé des lettres patentes.

Godet de Soudé, Gourdon de Genouillac et Paris : *Dictionnaire des anoblis,* 1877. En cet ouvrage, mention est faite de lettres patentes concernant l'un des deux frères de Géramb, établis négociants à Lyon. Lettres de naturalisation pour le sieur Géramb, Autrichien, datées de Versailles, novembre 1782, enregistrées au Parlement, le 10 décembre de la même année. Lettres portant reconnaissance de noblesse

pour le sieur Géramb, Versailles, janvier 1783, enregistrées au Parlement, le 8 juillet de la même année.

André Steyert : *Nouvelle histoire de Lyon*, t. III, p. 608. Dans ce volume, l'éminent historien lyonnais a publié un bon portrait du P. de Géramb, en costume de Trappiste.

Les Visitations de Vilna-Versailles, de Romanow et de Lublin

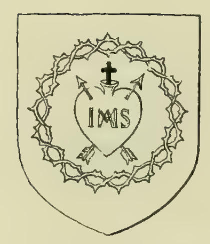


Fig. 20 — Visitandines.

Dans les plaines de la Pologne, balayées par les rafales de neige, la « petite violette de mars » de saint François de Sales, transplantée par des mains lyonnaises, avait, dès le XVII[e] siècle, fleuri et multiplié. Aujourd'hui, à Varsovie et à Cracovie, elle répand encore ses mystiques parfums dans des cloîtres qu'ont épargnés les tempêtes politiques. Ailleurs, écrasée par la botte moscovite, elle s'est flétrie pour toujours. A Vilna, brusquement arrachée du sol lithuanien, elle faillit aussi périr ; mais, par une providentielle faveur, elle put s'abriter de longues années à l'ombre du palais de Louis XIV ; puis, à l'heure récente où l'on vit en France se voiler le soleil de la liberté, la grâce lui fut donnée de s'épanouir de nouveau, rejeton polonais, sur la terre polonaise.

Dans notre premier volume, nous avons raconté comment la reine Marie de Gonzague avait établi en pays mazovien l'institut des Filles Sainte-Marie. Ici, nous voulons consacrer quelques pages aux maisons qui naquirent après celles des deux métropoles de la république.

La Visitation de la capitale du grand-duché de Lithuanie

fut fondée par Thérèse-Anne Waszkiet, veuve en premières noces du bourgmestre de Vilna Karas et, en secondes, de Dezelst, secrétaire du roi Michel Korybut. Mme Dezelst avait noué des relations avec les Visitandines varsoviennes, auxquelles elle confia l'éducation de l'une de ses enfants. Arrivée au terme de ses études, Barbe-Thérèse Karas voulut se vouer à Dieu dans cette congrégation, et c'est après avoir assisté à la cérémonie de vêture que sa mère emmena à Vilna, outre la nouvelle novice, les Mères Marie-Constance Cantarini, supérieure, Marie-Alexis Talenti, assistante, Eléonore-Cécile Mazzini, Marie-Euphrosyne Cudonowicz, Marie-Rose Bottini et la sœur converse Marie-Elisabeth Kenska. A leur arrivée, le 22 juillet 1694, les Visitandines furent solennellement reçues par l'évêque suffragant, Mgr Zuchowski, et par le chapitre de la cathédrale. Après la célébration d'une messe haute et le chant du *Te Deum*, elles furent conduites à la demeure de la fondatrice par les dames de la ville, à la tête desquelles se trouvait la vice-chancelière de Lithuanie, Anne-Christine Radziwill, née princesse Lubomirska, deuxième femme du prince Dominique-Nicolas, dont l'une des filles, Sophie, prit le voile dans l'Ordre de sainte Chantal.

Dès la même année, on jetait les fondements du futur monastère à l'une des extrémités de la cité, près de la rue Subocz. Les bâtiments, partie en pierre, partie en bois, étaient à peu près achevés quatre ans plus tard, et le 2 juillet 1698, les Visitandines pouvaient se loger dans leur couvent. L'évêque de Vilna, Mgr Constantin Brzostowski, absent lors de leur venue, voulut les y introduire lui-même, et c'est au son des cloches de toutes les églises, au bruit des salves d'artillerie que se déroula une longue procession à laquelle prirent part plusieurs autres prélats, les chanoines,

les échevins et les corps de métier. La cérémonie religieuse se termina dans la chapelle provisoire, car l'église n'était pas encore construite. La première pierre n'en fut posée que le 14 juin 1729, et l'achèvement de l'édifice, dont le plan avait, dit-on, été envoyé de Rome, n'eut lieu que vingt-deux ans après. L'intérieur de la coupole était orné de fresques représentant des groupes d'anges et l'apparition de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie. A l'extérieur, une haute tour, se dressant près de l'église, portait à son sommet un Sacré-Cœur de bronze doré dans lequel on avait enfermé des reliques. Quant à la porte principale, avec l'inscription *Patet Cordi Jesu*, elle ne date que du commencement du XIXe siècle. Le sanctuaire salésien, consacré en 1756 par Mgr Thomas Zienkowicz, évêque suffragant de Russie Blanche, avait reçu le double vocable du Sacré-Cœur et de Saint-François de Sales.

Aux temps de la fondation succédèrent d'heureuses années, années prospères pour le couvent et pour le pensionnat. Mais le XVIIIe siècle ne s'acheva pas sans que des nuages ne vinssent obscurcir la sérénité du ciel. Cependant, ayant égard à l'intervention personnelle du roi Stanislas-Auguste Poniatowski, le tsar Paul Ier reconnut l'utilité de cet établissement d'instruction par un ukase de 1798 et il lui alloua une subvention de 3.000 roubles, payable chaque année en or ou en argent, à la condition que les religieuses élèveraient et entretiendraient, pour cette somme, douze jeunes filles pauvres de la noblesse.

Auparavant, en 1793, les dames Visitandines avaient donné l'hospitalité à dix sœurs françaises chassées de leur pays par la Révolution. En 1812, lorsque, dans sa marche sur Moscou, la Grande Armée occupa Vilna, l'administration militaire voulut expulser les religieuses pour convertir

leur couvent en hôpital et leur église en magasin d'approvisionnement. Grâce à de hautes influences qu'elle fit agir, la supérieure, la M. Aloïse de Sales Zaba, obtint de Napoléon Ier un ordre formel enjoignant de ne pas les troubler dans leur possession.

Avec l'année 1841 s'ouvre l'ère des persécutions. Le gouvernement russe confisque aux Visitandines leur ferme de Rzesza. En 1843, il leur retire la subvention de 3.000 roubles et ferme leur noviciat ainsi que leur pension. Toutefois, ces deux dernières mesures furent en partie rapportées : des novices purent être admises, et il en fut de même pour les élèves, dont le nombre se montait à quarante en 1863, l'année fatale. A cette époque, sous le sinistre Mouravief, les Lithuaniens ne connaissaient plus que quatre choses : l'exil, la prison, la confiscation et la mort. Quel sort cet implacable ennemi réservait-il aux Visitandines? Plusieurs fois déjà, il s'était répandu contre elles en violentes menaces. Les visites domiciliaires, accompagnées d'un déploiement excessif de la force armée, s'étaient multipliées chez elles, perquisitions faites parfois au milieu de la nuit, car la police russe eut toujours une prédilection singulière pour les opérations nocturnes. S'attendant aux pires éventualités, la supérieure écrivit alors à celle d'Annecy pour lui demander si la communauté de Vilna pourrait trouver en France un asile. La réponse fut affirmative ; plusieurs prélats s'estimèrent heureux d'offrir leur protection aux victimes de la tyrannie, entre autres Mgr de Bonald, archevêque de Lyon. En outre, par une surprenante fortune et par ses vives instances auprès de M. de Budberg, l'ambassadeur russe, le Nonce résidant à Paris parvint à obtenir que le gouvernement du tsar s'abstiendrait de toutes mesures de rigueur et permettrait aux filles de sainte Chantal d'émigrer

à l'étranger. Au reçu de la dépêche de Saint-Pétersbourg lui transmettant un ordre péremptoire, Mouravief n'eut qu'à obéir. Aussi, dans la nuit du 4 au 5 mars (17-18 mars) 1865, une escorte de gendarmes et de cosaques conduisait les religieuses à la gare du chemin de fer. Le train, qui emportait les exilées, auxquelles s'étaient jointes quatre Carmélites et deux postulantes, franchit la frontière à Eydtkunen. Les voyageuses firent ensuite halte à Berlin, d'où elles continuèrent leur route sur Cologne et Strasbourg, montées dans des wagons de deuxième classe bien que munies seulement de billets de troisième. Elles durent cette faveur à l'obligeante intervention du prince Boguslas Radziwill, leur compatriote.

Le 21 mars, elles arrivaient à Paris et, à la descente du train, elles s'entendirent souhaiter la bienvenue dans le plus pur polonais. C'était le P. Alexandre Jelowicki qui s'empressait à leur rencontre et qui les mena à la Visitation, où les attendait le plus aimable accueil. Après cette réception et pendant six mois, elles vécurent dispersées dans divers cloîtres salésiens ; mais, dès le 1er octobre, elles pouvaient reformer leur famille religieuse à Versailles, au n° 127 du boulevard de la Reine, dans un immeuble qu'elles venaient d'acquérir avec l'argent généreusement fourni par l'abbé Paris. Une loterie et des quêtes faites dans toute la France leur étaient aussi venues en aide.

Entrées au nombre de quarante-huit, les Visitandines lithuaniennes ouvrirent aussitôt un pensionnat pour les jeunes filles. Leurs trois premières élèves leur furent envoyées de Vilna, où l'une venait de passer neuf mois en prison avec sa mère. Puis, sous le gouvernement des Mères Balinska, Jelska, Hornowska, Zawadzka et Krause, trente-six ans de paix suivirent cette installation, qui semblait défini-

tive ; seule, l'année 1870 jeta un peu de trouble dans la vie de la communauté qui, durant la guerre, organisa une ambulance pour les blessés. Mais les temps du ministère Waldeck-Rousseau sont venus. Etrangères pour la plupart, les Visitandines du boulevard de la Reine n'avaient pas à espérer l'autorisation gouvernementale. Elles se résolurent à quitter la France. Des bannies allaient donc retrouver la patrie. Elles allaient voir s'exaucer le vœu que formulait l'une d'entre elles en des vers touchants : achever leurs jours dans la terre natale

> Et mêler leur poussière aux cendres des aïeux,
> *Zmieszac swe prochy z ojcow prochami.*

Laissant provisoirement en France quatre dames de chœur et une tourière demandées comme auxiliaires dans d'autres couvents, confiant quatorze de leurs élèves à la Visitation de Paris, après avoir rendu les autres à leurs familles, elles partirent pour la Galicie, en trois groupes séparés, au mois de septembre 1901. Leur aumônier, M. l'abbé Wawro, les accompagnait. La localité choisie pour leur nouveau séjour est Jaslo, petite ville du diocèse de Przemysl. Mais, en attendant que leur couvent fût bâti, elles séjournèrent à Cieklin, village voisin de Jaslo, dans une maison mise gracieusement et gratuitement à leur disposition par les Dames Norbertines de Zwierzyniec. Dès ce moment, Mgr Pelczar, évêque latin de Przemysl, auquel la supérieure, la R. M. Marie-Marguerite Wenclawowicz, s'était empressée d'aller présenter ses hommages, désignait pour leur père spirituel le Dr Jean Mazanek et leur donnait comme confesseur ordinaire M. l'abbé Ladislas Sarna, qui depuis est devenu leur historiographe.

Le séjour des religieuses à Cieklin se prolongea jusqu'au mois d'octobre 1903, époque où elles vinrent occuper une

des ailes du claustral édifié par M. Stanislas Majerski, architecte de Przemysl. La première pierre de la chapelle avait été auparavant posée par Mgr Pelczar, en présence du staroste, le comte Ladislas Michalowski, et du bourgmestre, le Dr André Pawlowski.

Situé sur une petite éminence qui domine la ville de Jaslo, le nouveau couvent galicien est une belle et vaste construction qui pourra contenir des classes nombreuses. La rapidité avec laquelle les bâtiments sont comme sortis de terre est due, en partie, à la générosité de diverses bienfaitrices, dont quelques-unes sont d'anciennes élèves de la Visitation de Versailles : Mme Aline Lipska et ses filles, Mme Sophie Lipska de Lewkow, la comtesse Marie Zabiello, Mmes Imelda Moraczewska et Ludivine Benislawska, ainsi que les comtesses Tarnowska de Chorzelow. A ces noms il faut ajouter celui de Mme Zdziechowska, de Cracovie, qui, par l'intermédiaire des Dames Visitandines de cette ville, a envoyé une offrande considérable. Malgré ces secours, les religieuses ont dû, néanmoins, contracter des emprunts.

La chapelle, qui s'appuie au flanc occidental du monastère, a été consacrée par l'évêque diocésain le 13 octobre 1904 et placée sous le vocable du Sacré-Cœur. Elle est dans le style de transition romano-gothique, et la silhouette de la façade est heureusement accusée par un haut pignon à redans. La sacristie renferme plusieurs reliques et des ornements sacerdotaux en soie, velours et brocart, richesses autrefois du cloître de Vilna. Deux toiles, conservées aussi à Jaslo et dues au pinceau du peintre Simon Czechowicz, proviennent également de la première maison lithuanienne ; elles représentent saint François de Sales et sainte Chantal. Après le départ de la communauté et son remplacement par des nonnes schismatiques, tandis que d'autres tableaux

étaient métamorphosés en icones, elles avaient été placées dans la cathédrale. Au retour des émigrées, par une délicate attention, ces portraits leur ont été envoyés à Jaslo comme don de bienvenue.

Fondé par le comte Ilinski en 1824 ou, d'après M. l'abbé Sarna, en 1823, le couvent de Romanow en Volhynie, sorti de celui de Vilna, eut pour supérieure la M. Marie-Cécile Choloniewska. Une vingtaine d'années après sa translation à Kamieniec de Podolie, il se vit en butte aux vexations incessantes des autorités russes. Au mois de juin 1851, on ferma la chapelle, et jusqu'en 1866 la persécution ne désarma pas. Cette année-là, la M. Choloniewska dut se réfugier sur le territoire galicien avec six religieuses. Sa sœur, la comtesse Grocholska, désirait lui construire un nouveau cloître à Léopol, mais la mort de la supérieure étant survenue sur ces entrefaites, ses compagnes allèrent demander asile aux Visitandines de Cracovie.

Dans les chroniques de la maison de Lublin les pages sombres ne manquent pas non plus. La paix des recluses fut souvent troublée. En 1806, sous le gouvernement autrichien, un décret ordonna la réunion des deux communautés de Carmélites Déchaussées de la ville. Celles du couvent de Saint-Joseph, sis rue du Saint-Esprit, vinrent alors, au printemps de 1807, habiter avec leurs sœurs du couvent de l'Immaculée-Conception, et leur immeuble fut assigné pour résidence aux Carmes Déchaux. Puis, en 1810, lorsque, à leur tour, ces religieux durent quitter Saint-Joseph, ils y furent remplacés par les Visitandines, dont le monastère fut, à cette époque, transformé en lazaret militaire. Les filles de sainte Chantal restèrent rue du Saint-Esprit jusqu'en 1835, c'est-à-dire jusqu'au moment où le gouvernement russe les transféra dans le cloître des Brigittines qu'il venait

de supprimer. Quel fut leur sort après 1863, lors de la seconde grande hécatombe des congrégations catholiques en Russie ? Furent-elles épargnées comme leurs sœurs de Varsovie ou furent-elles immolées? Nous ne savons.

Cf. *Klasztory Karmelitanek bosych*, IV. p. 228. *Zapiski*. — L. Sarna : *Wizytki wilnenskie w Jasle*. Przemysl, 1905, fig.

Les Sacramentines de Pologne



Fig. 21. — La Grange.

Lors de la procession qui, le 27 juin 1688, conduisit solennellement les Bénédictines françaises de l'Adoration perpétuelle à leur nouveau couvent varsovien, le roi Sobieski donnait la main à la Mère Marie de Jésus, prieure temporaire, et la reine Marie-Casimire menait la M. de Sainte-Gertrude. Puis, venaient divers membres de la famille royale, accompagnant la M. Radegonde de la Présentation, la M. Ambroise, la M. de Sainte-Magdeleine, la sœur de Saint- Benoît, la sœur Suzanne et les autres religieuses. C'est le comte de Maligny, frère de la reine, qui se tenait aux côtés de la sœur Saint-Benoît.

Ces religieuses, qui, le 22 août 1687, avaient quitté le monastère parisien de la rue Cassette, étaient au nombre de quatorze, huit dames de chœur, quatre novices et deux converses, plus une postulante âgée de quatorze ans. Elles avaient, en outre, emmené avec elles une portière, un sacristain et un jardinier. Leur aumônier était l'abbé Chartrain. Dans des lettres de la M. Ambroise, narrant le voyage à la M. Mechtilde de Bar, voyage effectué par mer, en compagnie d'autres dames et de musiciens se rendant égale-

ment en Pologne, nous relevons encore les noms de deux Bénédictines, la M. Mechtilde et la sœur Ovide, qui ne figurent pas sur la liste des professes que nous donnons plus loin.

Il en est de même des Mères Radegonde et Marie de Jésus, inscrites seulement sur celle des prieures, et des Mères Ambroise et Saint-Benoît. Ces omissions proviennent de ce que la liste en question est tirée d'un obituaire, ainsi que le prouve l'ordre dans lequel sont classées les religieuses, ordre réglé par la date du décès et non par celle de la profession. Or, quelques-unes d'entre elles étant, au bout d'un certain temps, retournées en France, elles ne se trouvent pas, par conséquent, portées sur ce nécrologe.

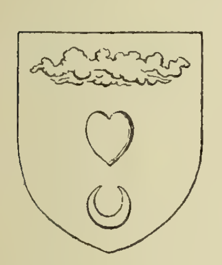


Fig. 22.— Beauvais.

Le 2 juillet 1688, en présence de l'évêque de Posen, Stanislas Witwicki, et de son vicaire-général, l'évêque de Livonie, eut lieu l'élection canonique de la supérieure. L'unanimité des suffrages se porta sur la M. Radegonde de la Présentation. Née le 19 février 1652, elle était fille de M. de Beauvais, seigneur de Gentilly. Mme de Beauvais, sa mère, première femme de chambre et confidente intime de la reine Anne d'Autriche, jouit toujours d'une grande considération à la cour de Louis XIV, ainsi qu'en témoignent les *Mémoires* du duc de Saint-Simon. Mlle de Beauvais fut élevée à l'Abbaye-aux-Bois ; rappelée ensuite auprès de sa mère, elle resta dans le monde jusqu'en 1667. Cette année-là, elle entra au noviciat de la rue Cassette et, en 1669, elle prononçait ses vœux entre les mains de la M. Mechtilde de Bar. Sa sœur cadette se consacrait à Dieu le même jour qu'elle et dans le même couvent, sous le nom de sœur Monique des Anges.

A Paris, la M. de la Présentation remplit successivement diverses charges, dont la plus importante fut celle de maîtresse des novices. Puis elle coopéra à la fondation de la reine de Pologne. Après être restée trois ans à la tête de la communauté varsovienne, elle revint dans sa patrie. Lors de son départ, Sobieski, obligé de signer le passeport de la voyageuse, s'écria, répétant une parole célèbre : « Je voudrais ne pas savoir écrire. » Instruit de son retour, Louis XIV l'invita à se rendre à Versailles, où il lui montra le jeu des grandes eaux. De son côté, Monsieur la mena lui-même à Saint-Cloud et lui fit les honneurs du château.

Le roi lui avait proposé une riche abbaye. Refusant cette offre qui ne tentait point son humilité, elle préféra reprendre sa stalle dans son ancien monastère, dont plus tard elle devint supérieure.

Les armes des Beauvais, seigneurs de Gentilly et de la Boissière, se blasonnent : *D'azur, au cœur d'or, surmonté d'une nuée d'argent et accompagné en pointe d'un croissant du même.*



Fig. 23. — Bénédictines Adoratrices.

Voici la liste des religieuses françaises du monastère de Nowe-Miasto à Varsovie. Nous la donnons d'après un auteur polonais qui, à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation, publia un opuscule, *Zywot sw. Benedykta* (Léopol, 1887), à la fin duquel il consacre quelques pages aux Dames Bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Pologne. L'ouvrage est dédié à la R. M. Marie-Stanislase du Saint-Cœur de Marie, née Pélagie Romocka ou Romecka, prieure des Sacramentines varsoviennes, et à la R. M. Léonarde du Sacré-Cœur de Jésus, née Christl, prieure des Sacramentines de Léopol.

Geneviève Bompard, en religion M. Marie-Suzanne de la

Passion, née à Paris en 1666, professe en 1682, morte de la peste en 1708.

Marguerite le Palmier, M. Marie de Saint-Joseph, née en Normandie en 1633, professe en 1683, décédée en 1719.

Barbe de Magnicourt, M. Marie de la Nativité de N.-S., née à Toul en 1664, professe en 1684, décédée en 1730.

Marie-Antoinette Demas, M. Marie de Saint-Augustin, née à Grenoble en 1669, professe en 1689, décédée en 1736.

Marie-Anne Clausier, M. Marie de Saint-Maur, née à Paris en 1664, professe en 1690, décédée en 1737.

Magdeleine-Françoise Menier de Pontaubert, M. Marie-Gertrude de Jésus, née à Paris en 1671, professe en 1690, décédée en 1740.

Marie Bompard, M. Marie de Saint-Bernard, née à Paris en 1669, professe en 1690, décédée en 1749.

Marie-Angèle Brenot, M. Marie-Scholastique de Jésus, née à Paris en 1666, professe en 1689, décédée en 1758.

Catherine Faguet, M. Marie de l'Assomption, née à Paris en 1671, professe en 1698, décédée en 1762.

Thérèse de Noisy, M. Marie-Claire du Très-Saint-Sacrement, née à Paris en 1698, professe en 1732, décédée en 1771.



Fig. 24. — Le Blanc.

Marie-Dauphine le Blanc de la Baume, M. Marie de Saint-Jean-Baptiste, née dans le Berry, en 1708, professe en 1728, décédée en 1789. C'est cette sainte Bénédictine qui prédit à Marie-Josèphe de Saxe, fille d'Auguste III, roi de Pologne, qu'elle épouserait le Dauphin de France. Faisant allusion à l'un de ses prénoms, elle dit à la princesse qui, arrêtée par elle, lors d'une visite au couvent, l'avait appelée de son nom de

religieuse : « Oui, mais je m'appelle aussi Dauphine, et je vous le déclare, souvenez-vous-en un jour, une Dauphine tient en ce moment la main d'une autre Dauphine. » — La famille des le Blanc, seigneurs de la Baume (nom orthographié quelquefois la Beaume), de Chevrainvilliers, de l'Archant, de Morville, de Philebois, de Vaujours, de Saint-Christophe, etc., était originaire du Bourbonnais et s'établit aussi en Touraine. Elle portait : *Coupé dē gueules et d'or, au léopard lionné, coupé d'argent et de sable,* armes que l'on trouve avec quelques variantes, les émaux étant intervertis ou le léopard étant *couronné d'or ou d'argent à l'antique.* De cette maison est sortie une autre religieuse, célèbre dans l'histoire de la vie intime de Louis XIV. Sous le voile noir de la Carmélite, c'était la Sœur Louise de la Miséricorde ; à la cour du Grand Roi, elle se nommait Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière.

Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, M. Marie-Joseph de la Miséricorde, née à Chantilly, le 5 octobre 1757, professe le 21 septembre 1802, décédée à Paris, le 10 mars 1824.

Célestine Delatre, M. Marie-Julienne de Saint-Joachim, née à Paris en 1819, professe en 1843, décédée en 1859.

A cette liste, ajoutons celle des premières supérieures du même couvent varsovien. Six sur huit furent Françaises.

Marie-Radegonde de la Présentation, 1688-1691 ;

Marie de Jésus, de Paris, 1691-1697 ;

Marie-Anne de Sainte-Magdeleine, née Marie Dauvergne, 1697-1700 ;

Marie-Suzanne de la Passion, née Geneviève Bompard, 1700-1708 ;

Marie-Josèphe de Jésus, née Marguerite le Palmier, 1709-1718 ;

Marie-Angèle de Jésus, née Antoinette Grotus, Polonaise, 1718-1721 ;

Marie-Scholastique de Jésus, née Angèle Brenot, 1721-1730 ;

Marie-Casimire de l'Immaculée-Conception, née Catherine Potocka, 1730-1745.

Dans cette nomenclature, on attribue à la M. de Sainte-Magdeleine le patronymique de Delorme ; mais c'est une erreur évidente et dans laquelle n'est pas tombé l'abbé Filochowski, auteur de la brochure intitulée *Kosciol i Klasztor WW. PP. Sakramentek w Warszawie* (Varsovie, 1889). De plus, comme le nom de famille de la seconde prieure est omis, il est permis de se demander si ce n'était pas elle qui s'appelait Delorme.


Fig. 25. — Grotus.

Quant à la M. Antoinette ou Antonine Grotus, d'après l'écrivain précité, elle aurait porté dans le cloître le nom de Marie-Angèle de Jésus ; mais, d'après l'appendice de l'ouvrage *Zywot sw. Benedykta,* elle aurait eu celui de Marie des Saints-Anges, nom qu'aurait repris, en entrant en religion, la deuxième Bénédictine issue de la maison des Grotus. A noter encore qu'au chapitre où il parle des premières Sacramentines polonaises, l'abbé Filochowski ne lui donne plus le prénom d'Antoinette, mais celui de Constance. Peut-être cette religieuse avait-elle reçu au baptême ces deux prénoms.

Les Mères fondatrices du couvent de Léopol, sorti de celui de Varsovie, furent :

Anne Dauvergne, en religion M. Marie-Anne de Sainte-Magdeleine, née à Paris en 1654, professe au couvent de Toul en 1679, prend part à la fondation de Varsovie en 1688,

élue prieure de la communauté en 1697, sous-prieure et préfète des études en 1708, morte supérieure du couvent de Léopol en 1729 ;

Catherine Potocka, M. Marie-Casimire de l'Immaculée-Conception, fille de Stanislas Potocki, castellan de Kamien, puis de Kiew, et de Suzanne Szczawinska ; morte supérieure du monastère de Nowe-Miasto ;

Catherine Petitot, M. Marie-Catherine de Jésus, née à Chaumont en 1666, professe à Toul en 1686, venue à Varsovie en 1699, à Léopol en 1709, décédée en 1740 ;

Catherine Morin, M. Marie-Philiberte du Très-Saint-Sacrement, née à Verdun en 1669, professe à Toul en 1687, venue à Varsovie en 1699, à Léopol en 1709, décédée en 1731 ;

Caroline Darly, M. Marie de Saint-Bernard, née à Paris en 1670, professe à Toul en 1688, venue à Varsovie en 1699, à Léopol en 1709, décédée en 1754 ;

Marie Lombard, M. Marie de Tous-les-Saints, née à Paris en 1674. professe au couvent de Varsovie en 1690, venue à Léopol en 1709, décédée en 1732 ;

Xainte Beudon, Sœur Marie de la Croix, converse, née à Paris en 1658, professe à Toul en 1680, venue à Varsovie en 1699, à Léopol en 1709, décédée en 1746.

Plus deux postulantes françaises, dont les noms manquent.

Pour compléter cette liste, il faut y joindre celle de nos compatriotes, qui, après la fondation, furent religieuses au monastère léopolite :

Marie de Fleurisel, M. Marie-Gertrude de Jésus, née à Paris en 1679, professe au monastère de la dite ville en 1701, venue de France à Léopol en 1719, élue prieure en 1729, décédée en 1757 ;

Marie Guion, M. Marie-Louise de l'Incarnation, née à Paris en 1681, professe au monastère de cette ville en 1705, venue à Léopol en 1719, décédée en 1765 ;

Louise des Boustz, M. Marie de Sainte-Mechtilde, née à Fontainebleau en 1695, professe en 1722, décédée en 1768 ;

Jeanne-Renée Tremblier, M. Marie de Saint-Anselme, née à Chavaigne en 1700, professe en 1723, décédée en 1742 ;

Béatrice Brio, Sœur Marie de Sainte-Marthe, converse, née à Avancourt en 1684, professe en 1723, décédée en 1738 ;

Elisabeth Puchet, Sœur Marie de Saint-Michel, converse, née à Paris en 1679, professe en 1727, décédée en 1731 ;

Louise-Catherine Bresson, M. Marie de Sainte-Cécile, née à Paris en 1703, professe en 1731, décédée en 1773 ;

Catherine Grandville, M. Marie de Sainte-Rosalie, née à Toul en 1724, professe à Léopol en 1746, décédée en 1761 ;

Anne-Catherine-Françoise Beagle, M. Marie de Saint-André, née à Lille en 1750, professe au monastère de Caen en 1774, venue à Léopol en 1791, élue prieure en 1797, décédée en 1799 ;

Agathe-Françoise Ranzeville, M. Marie de Sainte-Scholastique, née à Besançon en 1758, professe en 1800, décédée en 1808.

Dans un des chapitres qui précèdent, nous avons donné les noms des Sacramentines françaises du deuxième couvent léopolite, dont l'existence fut éphémère.

Parlant de l'influence exercée par nos religieuses en Pologne, nous avons, au tome premier, fait ressortir la part prépondérante prise par les Dames de l'Ordre de Saint-Benoît dans la propagation de notre langue. Ici, nous

allons relater encore un fait de minime importance en lui-même, mais qui prouve combien notre idiome national s'était implanté dans leurs couvents. En 1783, les Sacramentines de Léopol ayant à adresser une requête au comte Brigido, gouverneur autrichien de la Galicie, elles la firent rédiger en allemand par une personne de leur connaissance, mais celles qui y apposèrent leur signature signèrent en français : *Marie de Saint Maure, prieure des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement ; Marie de Tous les Saints, supérieure (sic) ; Marie de Sainte Foy, secrétaire du Chapitre.* Or, ces trois religieuses étaient Polonaises. La M. Marie de Saint-Maur se nommait dans le monde Rosalie-Barbe Bielska et était fille de Boguslas Bielski, staroste de Rapsztyn, et d'Anne Szeptycka. La seconde, la M. Marie de Tous-les-Saints, était née Apollonie Ihnatowska. Elle fut, à son tour, prieure de 1791 à 1793, année de sa mort. C'est par suite d'une mauvaise lecture ou d'une faute d'impression que, dans l'ouvrage de l'abbé Chotkowski, son nom est suivi de la qualification de supérieure. Dans le manuscrit, il doit y avoir écrit : *sous-prieure.* Quant à la troisième signataire, née Thérèse-Sophie Wilczek, elle ne portait pas le nom d'une sainte ; elle s'appelait, en réalité, la M. de la Sainte-Foi. Elles étaient trois sœurs qui, le même jour, prirent le voile, puis, le même jour encore, firent profession au couvent de Léopol, et elles adoptèrent chacune le nom d'une vertu théologale, de sorte que longtemps le même cloître abrita dans ses murs les Mères de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

Bien que de fondation française, la congrégation des Dames Bénédictines de l'Adoration perpétuelle n'eut guère, dans les premières années du XIXe siècle, à se louer de notre gouvernement d'alors. Lorsque, en 1806, les troupes napolé-

oniennes occupèrent Varsovie, le monastère de Nowe-Miasto eut énormément à souffrir des déprédations commises par nos soldats. Mais aussi pourquoi avait-il donné asile à la tante du duc d'Enghien. Puis, il vit confisquer tous ses capitaux et biens-fonds; le noviciat même fut fermé. Ce n'est qu'après le congrès de Vienne, lorsque la capitale du grand-duché de Varsovie fut définitivement attribuée à la Russie, que les Bénédictines furent dédommagées de leurs pertes par Alexandre Ier. Bien plus, le fait est assez rare pour être signalé, ce monastère catholique et polonais reçut plusieurs fois, par la suite, une aide pécuniaire de Nicolas Ier et de la tsarine, son épouse.

La situation des Sacramentines varsoviennes se ressentit longtemps, en effet, des guerres et des troubles politiques qui avaient bouleversé leur malheureuse patrie. Assez riches, en 1765, pour pouvoir prêter 100.000 florins de Pologne au roi Stanislas-Auguste Poniatowski, elles se trouvaient, à la fin de son règne, incapables de réparer les toitures de leur couvent et de leur chapelle, toitures dont on avait enlevé le plomb et le zinc pour les besoins du pays. Pour cette réfection urgente, elles durent faire appel à la charité des fidèles. Les soldats de Napoléon ne rencontrèrent même pas chez elles tout le butin qu'ils espéraient. Voici pourquoi. Lors de la tentative suprême de Kosciuszko en 1794, le gouvernement national avait enjoint par un décret de porter à la Monnaie l'argenterie des églises et des chapelles. Le sanctuaire de Saint-Casimir perdit alors nombre d'objets précieux, monstrances, calices, patènes, croix, vases à fleurs, divers reliquaires, cinquante-deux ex-voto, quatre anges décorant le maître-autel. Peu de temps après, la plus grosse des trois cloches du monastère fut également envoyée à la fonderie. C'était celle de Saint-Benoît, qui datait du

priorat de la M. Marie de Tous-les-Saints, née Barbe Kczewska, ainsi que le rappelait cette inscription latine : *Procurante et regente conventum Venerabili Matre ab Ordine SS. Sacramenti Kczewska. Varsaviæ 1751*. Des deux autres inscriptions de cette cloche, l'une disait : *Benedictus es in templo*, et l'autre : *Laudetur Sanctissimum Sacramentum.*

Pour terminer, donnons le blason des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle. Les religieuses de la maison-mère de la rue Cassette avaient adopté les armoiries suivantes : *D'azur, au soleil ou ostensoir d'or, accosté de 2 anges agenouillés, les mains jointes, et affrontés d'argent.*

Heraldica



Fig. 26. – Carmes de l'ancienne Observance.

Depuis la publication de notre premier volume, nous avons trouvé dans les *Chroniques du Carmel*, numéro d'avril 1899, un article traitant des armoiries de l'Ordre des Carmes. En ce qui regarde le prétendu symbolisme de ce blason et tous les sens allégoriques qu'on a voulu lui attribuer, l'auteur est du même avis que nous. « Il faut dire et redire, écrit-il, que pas plus qu'un autre écu, celui du Carmel n'a de signification profonde. » Quant à l'étude critique à laquelle il se livre au sujet des deux principales variantes, — la deuxième de l'Observance mitigée lui est inconnue, ainsi que celle de la Réforme de Mantoue, — si nous sommes également d'accord avec lui sur les points principaux, nous nous permettrons de faire quelques réserves ou rectifications au sujet de certains détails.

A propos du cimier, l'auteur veut que l'on dise *au dextrochère paré de tanné* et que l'on n'emploie pas le mot *vêtu*,

« ce mot ayant en blason une signification spéciale qui ferait équivoque. » Nous avouons ne pas comprendre en quoi consisterait cette équivoque. En style héraldique, *vêtu* se dit encore des espaces laissés dans un écu par un grand losange qui en touche les quatre bords, mais il n'y a pas de confusion possible. D'ailleurs, les héraldistes se servent indifféremment, en parlant d'un dextrochère, des expressions *paré*, *vêtu* et *habillé*.

Dans la devise des Carmes : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*, l'écrivain des *Chroniques* ne voit pas une devise, mais un cri. Cette opinion est discutable, et l'auteur ne l'a sans doute adoptée que parce que les paroles en question sont généralement placées au-dessus des armoiries et non au-dessous. La raison ne serait pas suffisante. Dans sa longueur, la phrase inscrite sur la banderole a bien plus le caractère d'une devise que d'un cri d'armes ou de guerre.

Au sujet des étoiles, il fait remarquer avec raison que l'on ne doit pas peindre les deux étoiles en chef *d'or*, au lieu de couleur tannée, que l'on a ainsi métal sur métal et qu'on ne saurait y reconnaître des armes à enquerre. Tous les bons héraldistes, d'ailleurs, ont toujours blasonné : *à 3 étoiles de l'un en l'autre*. Témoins le Laboureur et le P. Menestrier, pour ne citer que des écrivains lyonnais. L'auteur anonyme des *Chroniques* ajoute à cette définition trois mots de trop en disant : *à 3 étoiles de l'un en l'autre, sur le tout*. *Sur le tout* est une addition non seulement inutile, mais encore inexacte.

Une erreur plus grave est celle qu'il commet en formulant la remarque suivante : « Les 3 étoiles du blason du Carmel, comme toutes les étoiles héraldiques, doivent être représentées ayant cinq pointes et non un plus

grand nombre. Ceux qui leur donnent six, sept, huit pointes, ne se doutent peut-être pas qu'ils changent complètement la pièce, et qu'au lieu d'étoiles ils ont des molettes d'éperon. »



Fig 27. — Carmes Déchaux.

Celui qui signe *Un ami du Carmel* oublie que les molettes d'éperon ne diffèrent des étoiles qu'en ce qu'elles sont percées par le milieu. Il y a, en effet, des étoiles à six pointes comme les molettes, et même à huit et à douze rais. Dans notre premier appendice, nous avons cependant signalé un cas où les 3 étoiles carmélitaines ont été, par l'ignorance du graveur, transformées en véritables molettes : c'est l'ex-libris des Carmes Déchaux de Lyon.

Ce n'est pas tout : en n'assignant que 5 rais aux étoiles du Carmel, le collaborateur de la revue belge a été beaucoup trop absolu. Il faut, en blason, tenir compte du style des époques et des pays. En France, par exemple, durant tout le Moyen Age, l'étoile se présente presque toujours avec 6 rais. L'étoile à 5 rais n'a été adoptée qu'à partir du XVIe siècle. Et encore, à cette époque, emploie-t-on indifféremment les deux types, ainsi que le prouvent deux sceaux de la famille Ailleboust, datant l'un et l'autre de 1573 et dont les armoiries sont reproduites par A. Steyert dans la seconde édition de son *Armorial*. Quant aux autres pays, il en est qui ont gardé plus longtemps ou qui ont fidèlement conservé jusqu'à nos jours l'étoile à 6 rais, comme l'Italie, l'Allemagne, la Bohême, la Pologne, etc. En Angleterre, le poursuivant d'armes, John Guillim, qui publia son célèbre traité d'art héraldique en 1611, se sert d'une terminologie et d'une classification toutes particulières. Dans la patrie de

sainte Thérèse, le blason affectionne les étoiles à 8 rais, comme on le voit par les armoiries des Eslaba, des Ortiz, des Hinestrosa, des Leyva, des Fonseca, des Roxas et d'autres familles. Dans sa *Ciencia Heroyca* (Madrid, 1780), le marquis d'Avilès, tout en représentant le plus souvent les étoiles avec 8 pointes, attribue pourtant aux Fonseca des étoiles de gueules à 5 rais ; mais il faut dire que cet auteur a subi fortement l'influence française, et que son ouvrage n'est qu'une adaptation en espagnol du traité du P. Menestrier.

Pour en revenir aux étoiles carmélitaines et à leur mode de figuration, la solution, d'après ce qui précède, n'offre aucune difficulté. L'Ordre des Carmes Déchaux et des Carmélites Déchaussées étant répandu par tout le globe, les nombreux monastères de cette religion ont donc le droit de représenter les 3 étoiles suivant la manière usitée dans leurs pays respectifs. C'est ainsi que la branche française peut employer des étoiles à 5 rais, la branche polonaise des étoiles à 6 pointes. Cependant un grand nombre de Carmels de France et d'autres contrées mettent dans leurs armoiries des étoiles à 8 rais. Et cela, encore, est parfaitement légitime. N'est-il pas naturel qu'ils adoptent pour leur blason les étoiles que préférait l'Espagne, patrie de la grande réformatrice.

Toutefois, il est un défaut à éviter. Il ne faut pas placer dans le même écu des étoiles de forme différente. Ce défaut se rencontre pourtant dans les *Chroniques du Carmel* elles-mêmes et la rédaction ferait bien de le corriger. Il est choquant, en effet, de voir, dans l'écu qui orne le titre, les deux étoiles en chef ne montrer que 6 rais quand celle de la pointe en a huit. Cette dernière étoile est, en outre, d'une dimension beaucoup trop grande par rapport aux deux autres, qu'on aurait dû dessiner moins petites.

Mais il n'y a là qu'un manque de goût ou une distraction du graveur. Une faute bien plus lourde, une version que l'on ne saurait admettre attribue, par exemple, aux Carmélites lyonnaises un écu *d'argent, mantelé d'azur*, etc. C'est de la haute fantaisie, et l'on ne peut que rejeter ces couleurs arbitraires, imposées d'office par des commis de d'Hozier, lors de l'enregistrement des armoiries sous Louis XIV.

L'*Armorial des généralités* renferme un grand nombre de ces non-sens héraldiques, sans parler des passe-partout que des auteurs reproduisent néanmoins dans leurs ouvrages. Les Frères Prêcheurs ont-ils jamais porté l'invraisemblable écu *chapé d'azur et d'or* ou tout autre aussi fantaisiste ? Un chevron chargé d'une étoile, a-t-il jamais constitué le blason des Feuillants, des Bernardines et des Ursulines de Lyon ?

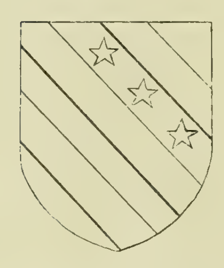


Fig. 28.— Nerestang.

Pour en finir avec les étoiles carmélitaines, il nous reste encore à consacrer un court paragraphe aux armes des Nerestang, lesquelles sont : *D'azur, à 3 bandes d'or et à 3 étoiles d'argent rangées entre la 1re et la 2e bande*. On trouve ces armes décrites différemment dans la *Nouvelle méthode raisonnée du blason*, du P. Menestrier, rééditée par M. L. (Lyon, 1780). D'après cet ouvrage, elles seraient : *D'or, à 3 bandes de gueules, celle du milieu chargée de 3 étoiles du champ*. En quoi cette version est-elle justifiée ? Serait-ce une variante adoptée par un membre de la famille qui aurait brisé par un changement d'émaux et par un déplacement des étoiles ? Ou ne serait-ce pas tout simplement une erreur ? Dans tous les cas, la Mure, l'*Armorial d'Auvergne* et l'*Armorial du Lyonnais* s'accordent pour donner les armoiries blasonnées en premier lieu.

De plus, la Mure raconte, dans son *Histoire du pays de Forez*, que les étoiles d'argent furent ajoutées par Philibert de Nerestang, premier grand-maître de l'Ordre militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, et cela par dévotion pour l'écu de l'Ordre religieux du même nom. En même temps, le vaillant soldat adoptait pour devise ces paroles à double sens : *Stellae manentes in ordine suo*. André Steyert répète, à son tour, l'assertion du chanoine de Montbrison, mais d'une manière un peu dubitative. Quant à Bouillet, il ne parle ni de l'addition des étoiles, ni de la devise. Aurait-il trouvé, antérieurement au XVIIe siècle, le blason des Nerestang avec les 3 étoiles ? Nous l'ignorons, car nous n'avons vu aucun sceau armorié, aucun monument héraldique se rapportant à cette maison. Mais quand même le fondateur du monastère lyonnais de Montauban ne serait pas l'auteur d'une modification des armoiries, il n'en reste pas moins évident que la devise, sans aucun doute choisie par lui, fait indubitablement allusion aux étoiles du Carmel.



Fig. 29.— Dominicains.

La Réforme de sainte Thérèse avait, pour son compte, très heureusement modifié l'antique blason de l'Ordre ; elle lui donna une forme très originale et très héraldique, sans trop altérer la simplicité première. A celui des Dominicains, on pourrait déjà reprocher une trop grande surcharge de figures accessoires. Sur le sévère mais élégant *chapé de sable et d'argent* brochent une étoile, une palme et une branche de lys passées en sautoir, sans parler du chien couché tantôt sur une terrasse, tantôt sur un livre et embrasant le monde du flambeau qu'il tient à la gueule ; à tout cela vient parfois s'ajouter, dans une champagne, un soleil rayonnant. La tiare,

le chapeau cardinalice, la mitre, la croix et la crosse qui surmontent l'écu accolé par derrière de la croix fleurdelysée peuvent être des concessions fort honorables pour la religion dominicaine, mais cet entassement d'attributs fatigue le regard. L'allégorique couronne des 14 étoiles, seule employée, serait préférable. Il est pourtant un pays où l'on a assez souvent simplifié ce blason, mais, par malheur, d'une manière bien arbitraire. Ce pays est la Pologne. Du chapé primitif, nulle trace. Le chien, dont la vision troubla Jeanne d'Aza, l'a remplacé, et ce chien reste seul. On le voit ainsi couché, la tête contournée et tenant son flambeau entre les dents, sur un ex-libris du P. Hilarion Piskowski, Frère Prêcheur du couvent lithuanien de Grodno, ex-libris reproduit par M. Wittyg. Par une singulière dispense, ce religieux qui vivait au XVIIIe siècle, avait obtenu la permission de posséder une bibliothèque particulière, et il marquait ses livres d'un ex-libris spécial où se voient les prétendues armes dominicaines parties de ses armes personnelles. Dans le haut du vitrail qui représente la Madone entre saint Hyacinthe et sainte Adélaïde et qui se trouve dans l'église de la Trinité à Cracovie, l'écu de l'Ordre n'a dans le champ que la tête du chien avec le flambeau allumé.

Nous avons donné la devise des Carmes. Celle des Dominicains ne leur permet pas d'oublier le triple rôle assigné à leur institut par leur immortel fondateur : *Laudare, benedicere, prædicare,* tandis que les paroles, gravées au bas de l'écu franciscain, prêchent le renoncement qui dédaigne le monde pour ne penser qu'à Dieu : *Deus meus et omnia.*

*
* *



Fig. 30.— Franciscains.

Les armoiries de l'Ordre séraphique se blasonnent : *D'azur, à la croix haussée d'or, mouvante de la pointe, et à deux bras passés en sautoir, brochant sur le pied de la croix et mouvant chacun d'une nuée d'argent, le dextrochère de carnation, le senestrochère du même, vêtu de bure au naturel, les mains appaumées et stigmatisées de gueules.* Les variantes sont excessivement nombreuses. Par exemple, la croix n'est pas toujours alésée, mais elle touche les bords de l'écu ; elle porte l'écriteau avec le *titulus* INRI, et le bois n'a pas été dépouillé de son écorce rugueuse. Dans d'autres cas, elle est rayonnante ou bien encore tréflée. On la voit ainsi tréflée dans l'écu sculpté au-dessus de la porte qui donnait accès à la chapelle des Dames de Sainte-Claire de la rue Sala, chapelle fermée, comme toutes les autres, par ordre de la police. Quant aux bras, leur position respective est quelquefois intervertie, mais c'est le dextrochère de Notre-Seigneur qui doit brocher sur le senestrochère de saint François d'Assise. Tantôt ils se meuvent d'une seule nuée placée dans le champ, vers la pointe, nuée d'où émerge aussi la croix ; tantôt, et c'est le plus souvent, ils sortent chacun d'une nuée, l'une mouvante du flanc dextre, l'autre du flanc senestre, près de la pointe. Les mains transpercées touchent parfois aux bras de la croix et y semblent clouées ; d'ordinaire, elles sont placées plus bas et se montrent ouvertes ; plus rarement elles sont bénissantes. Enfin, les deux nuées se transforment, par erreur, en feuilles d'acanthe ou même elles se suppriment. Dans ce dernier cas, une étoile se place quelquefois au canton dextre de la pointe, sous le senestrochère.

L'écu franciscain se rencontre aussi *écartelé : au 1er, de la*

religion ; au 2e, de gueules, à la tête de saint François de face et en hexaptérige au naturel ; au 3e, d'or, à cinq plaies, mises en sautoir, de gueules ; au 4e, d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, qui est de Jérusalem, pour la garde des Lieux-Saints. L'écu est surmonté d'un cœur transpercé par les trois clous de la Passion et entouré d'une couronne d'épines formant un demi-cercle. Quand le cœur n'offre qu'une plaie visible sans les clous, ceux-ci sont placés sous l'écu, qui est environné de divers accessoires, palmes, lys, lauriers, étendard, chapelet, etc. De nombreux insignes rappellent les illustrations sorties de l'Ordre et les différentes conditions sociales qui ont fourni des sujets à la famille franciscaine : couronne royale, bonnet princier, couronne comtale, tiare, chapeau cardinalice, bonnet doctoral, croix et mitre, livre ouvert.

Cette accumulation d'emblèmes rangés autour de l'écusson n'est pas, à vrai dire, d'un effet très heureux. Encore ne sont-ce là que des ornements extérieurs. Combien plus grave est la faute de goût qui dénature les armes mêmes. En général, du reste, on a tort de vouloir faire dire trop de choses à un blason et de le transformer, pour cela, en véritable rébus. Et c'est bien une sorte de rébus que nous présentent certaines armoiries franciscaines, arbitrairement modifiées, nous n'osons dire embellies. Dans le champ d'azur, outre les deux bras brochant sur le pied de la croix, laquelle est ici complètement alésée, l'on a ajouté, à dextre, trois pièces de monnaie ou besants mal ordonnés d'or, et à senestre une rose blanche et une rose rouge, tigées et feuillées au naturel, mouvantes du flanc de l'écu. On y a joint, en outre, un tau d'or, mouvant de la pointe. Tous ces symboles sont entassés là pour nous parler un langage mystique, proclamer la gloire du fils d'Assise, révéler la

vocation spéciale de son Ordre. C'est beaucoup trop de choses à la fois. Les armoiries n'ont pas été inventées pour remplacer l'histoire et les prédicateurs. La simplicité est généralement chère aux disciples de saint François. Aussi, ceux qui se contentent du vieux blason, si beau et si éloquent en son austérité grave, ont mille fois raison, raison au double point de vue artistique et religieux.



Fig. 31.— Clarisses.

Communes à tout l'Ordre séraphique, les armes que nous venons de décrire sont, chez les Clarisses, quelquefois remplacées par d'autres dont l'usage ne nous paraît être ni très ancien, ni très répandu. Ces armes se blasonnent : *D'azur, à la monstrance d'or, l'hostie d'argent, et à un livre ouvert au naturel, chargé du mot* Regula *de gueules, en pointe, le tout entre deux lys au naturel, les tiges passées en sautoir.* La monstrance, ainsi que la devise, rappelle un épisode célèbre de la vie de sainte Claire, la délivrance d'Assise, assiégé par les Sarrasins.

Devise : *Ego vos semper custodiam.*

Variantes : on trouve l'hostie *rayonnante d'or* et chargée d'une croisette également d'or, et, au lieu du mot *Regula,* on lit *Regula sanctæ Claræ.*

Quelques abbayes ou monastères possèdent un blason particulier. C'est aux Clarisses de Nantes, croyons-nous, qu'appartient celui-ci : *D'azur, au calice d'or, sommé d'une hostie d'argent, croisée de gueules, et accompagné de trois fleurs de lys d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Dans le premier appendice, nous avons reproduit les prescriptions de sainte Chantal concernant les armoiries de la Visitation et insérées dans le *Cérémonial* de l'Ordre. Nous

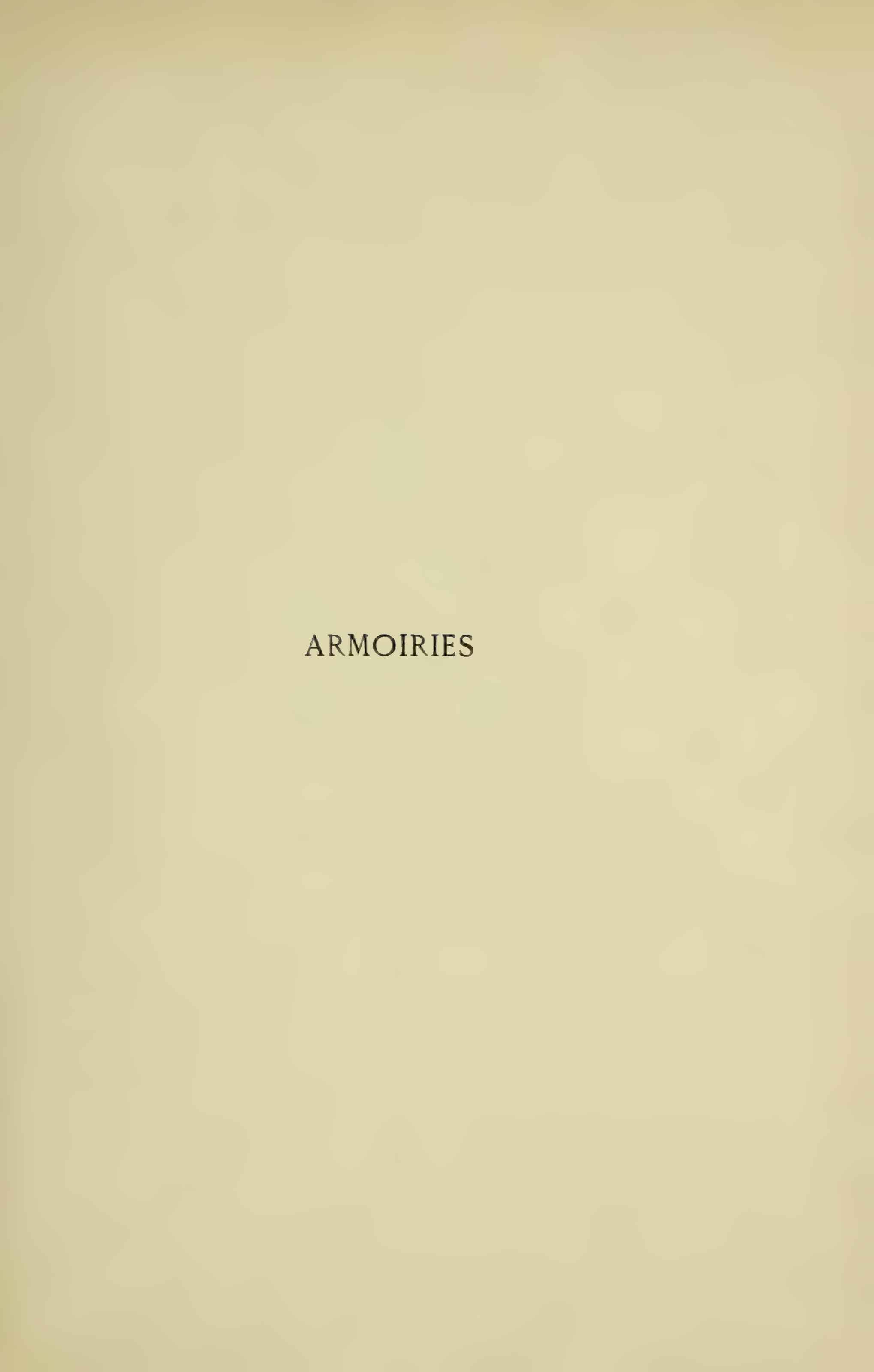
ajouterons ici que la fondatrice ne faisait, en ce point, que se conformer au choix de saint François de Sales lui-même. C'est l'évêque de Genève, en effet, qui décrivit la forme à donner au blason de la nouvelle communauté, dans un billet adressé à Mme de Chantal, le 10 juin 1611, quatre jours après la profession solennelle de la sainte et de ses deux premières compagnes, la M. Favre et la M. de Bréchard.

Terminons ce chapitre par le blason des Habsbourgs et par un mot d'explication au sujet d'armoiries lyonnaises.

Habsbourg porte : *D'or, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur.*

L'écusson qui, dans notre premier volume, sert deux fois de cul-de-lampe, contient les armes des comtes de Lyon de la première race, telles qu'elles ont été restituées par A. Steyert. Selon toute vraisemblance, elles peuvent se blasonner : *De gueules, au lion d'or.* Quant au cul-de-lampe du second volume, il représente les armes du comté ecclésiastique : *De gueules, au lion d'argent, couronné d'or.* Ajoutons que l'écu de Lyon moderne, mis en tête du premier chapitre du même volume, est *de gueules, au lion d'argent, tenant dans sa patte dextre une épée haute du même, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*





ARMOIRIES



I

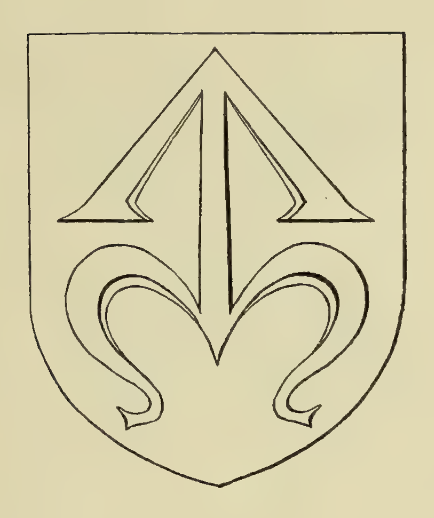


POLOGNE

De gueules, à l'aigle d'argent, becquée, languée, membrée et couronnée d'or.

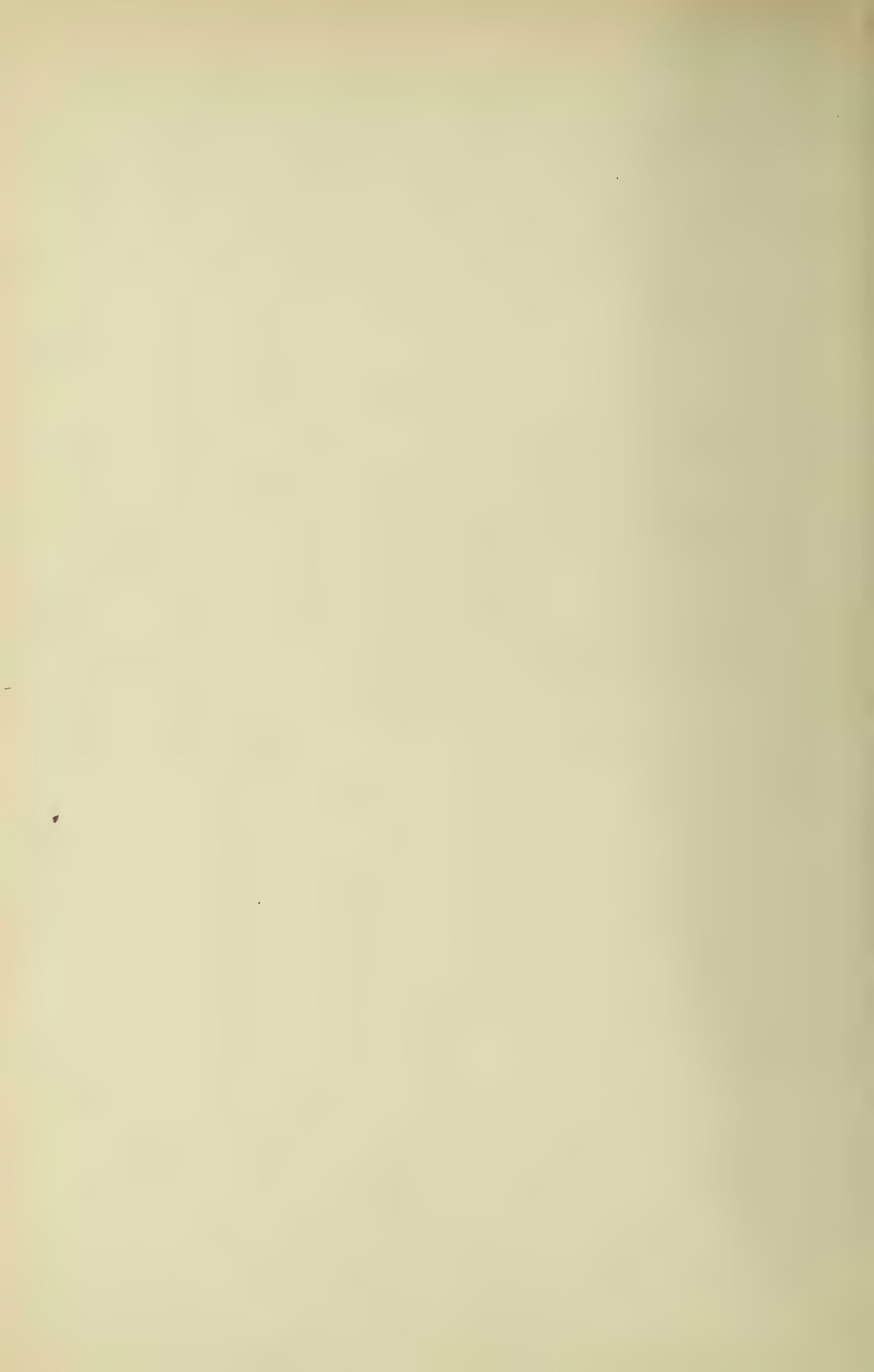


II



ODROWONZ

De gueules, au dard en pal, le fût terminé en cornière, d'argent.

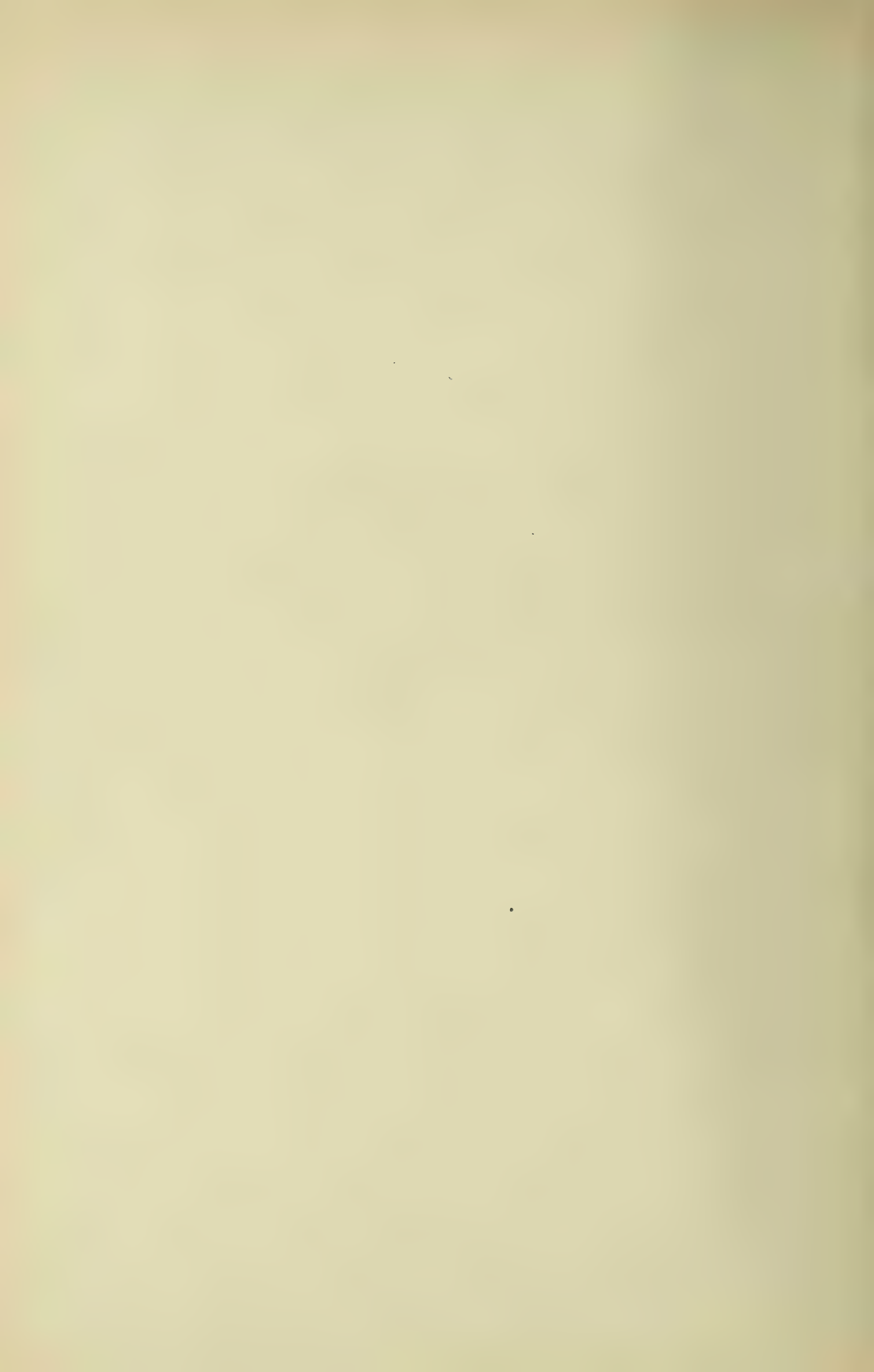


III

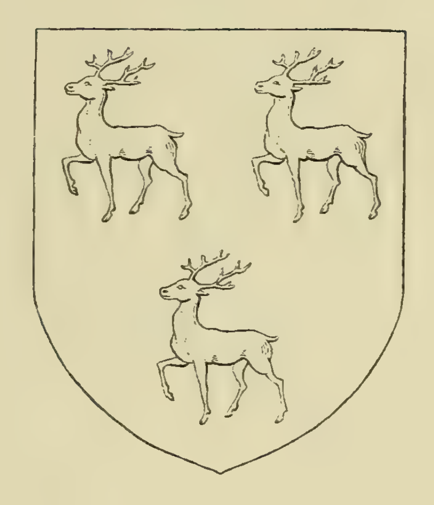


GONZAGUE-MANTOUE

D'argent, à la croix pattée de gueules cantonnée de 4 aigles de sable, becquées et membrées de gueules, qui est de Mantoue ; la croix chargée en cœur d'un écu écartelé, aux 1er et 4e, de gueules, au lion d'or, qui est de Lombardie ; aux 2e et 3e, d'or, à 3 fasces de sable, qui est de Gonzague.

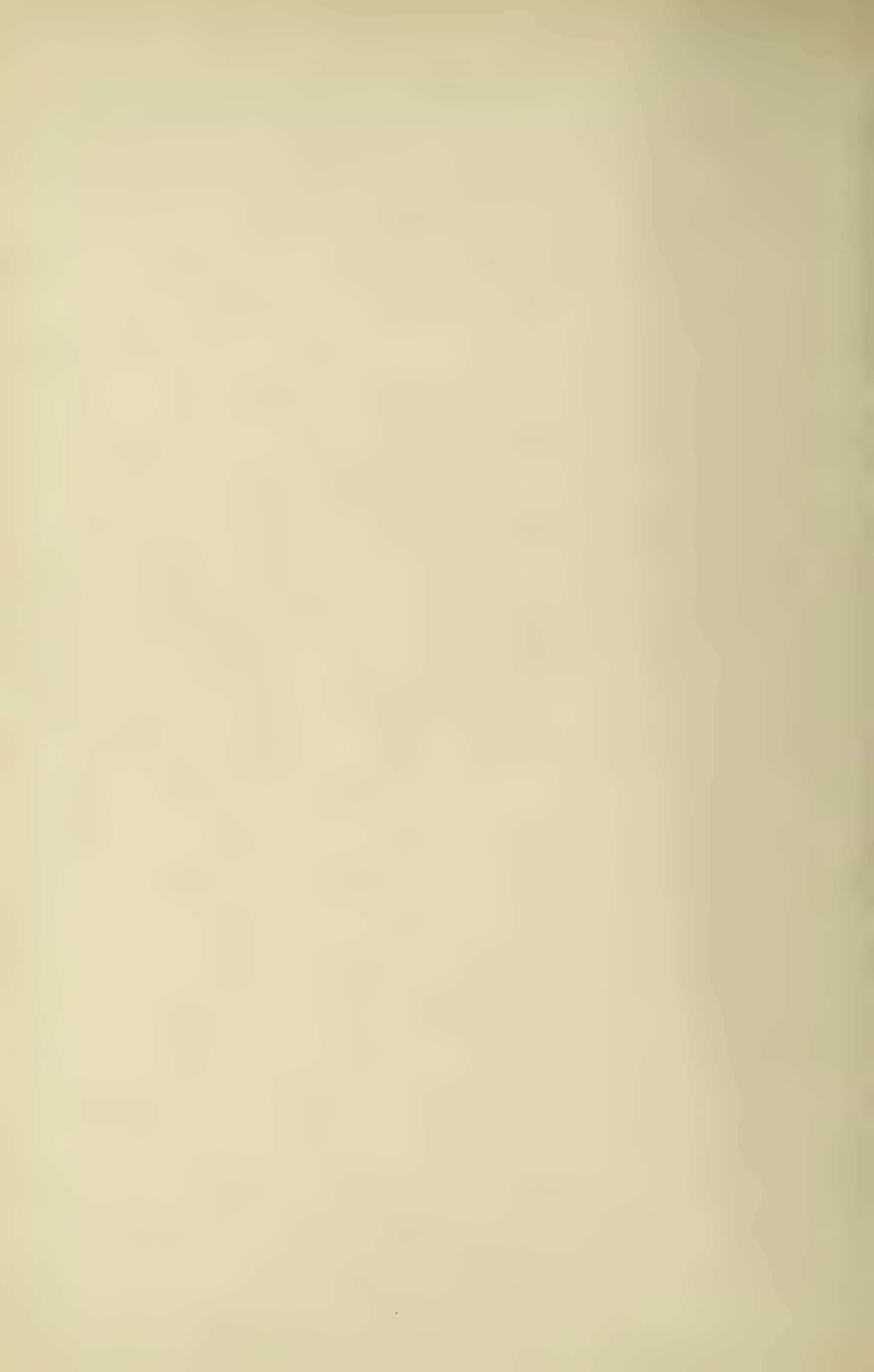


IV

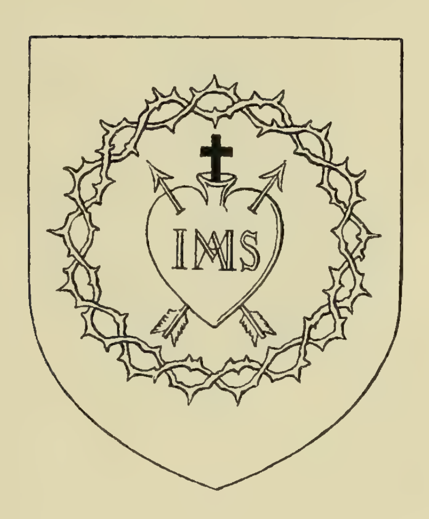


LA GRANGE D'ARQUIAN

D'azur, à 3 renchiers d'or. (En polonais, ces armoiries sont mal nommées Trzy Kozy.)

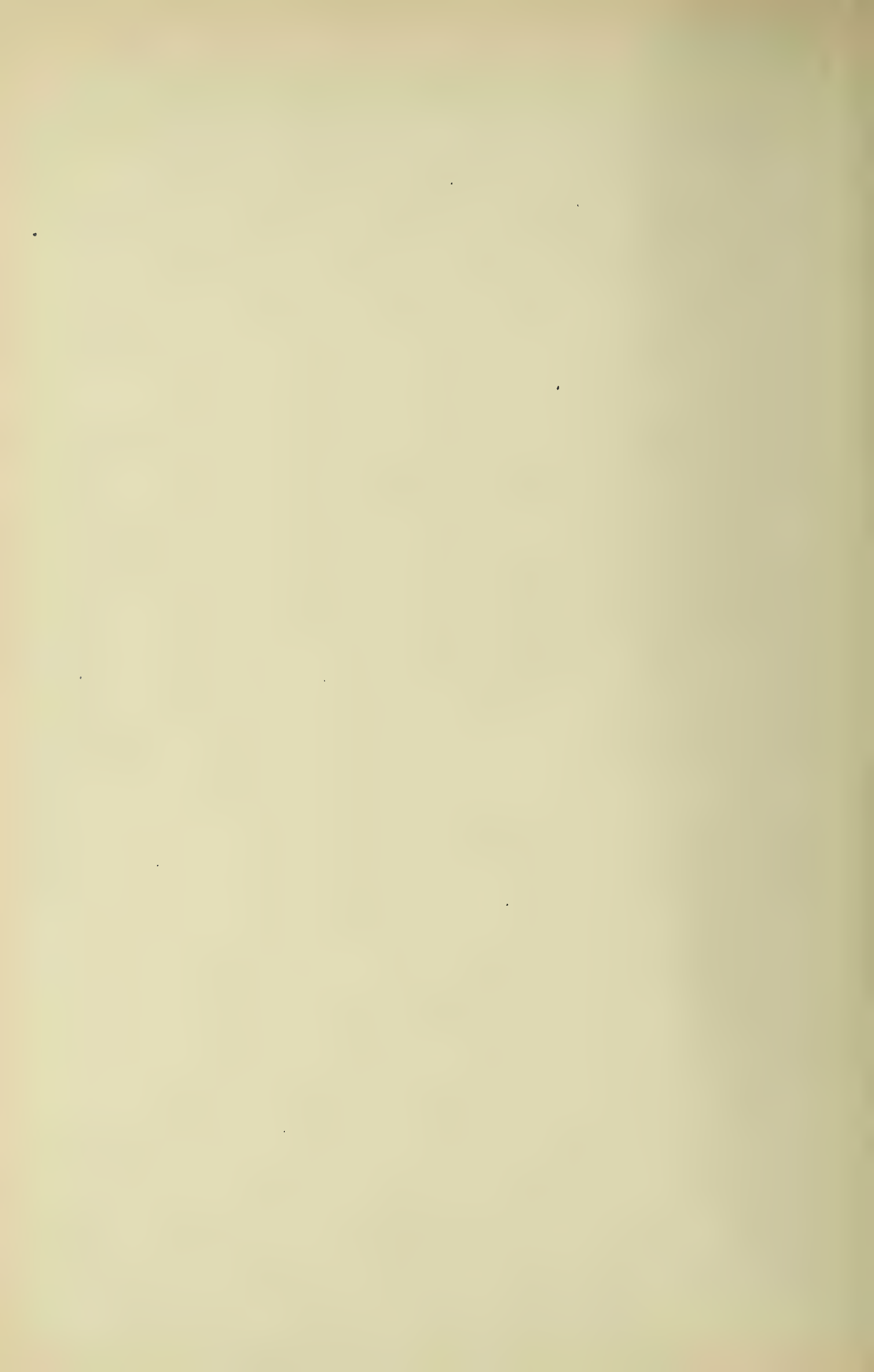


V

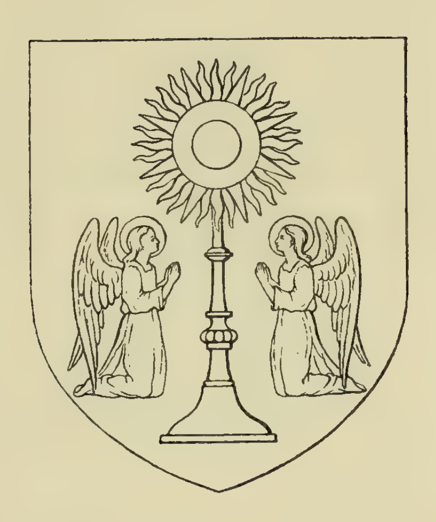


VISITANDINES

D'or, au cœur de gueules chargé des noms de Jésus et de Marie d'or et transpercé de deux flèches d'argent passées en sautoir, à la croix de sable fichée dans l'oreille du cœur, le tout dans une couronne d'épines de sinople.



VI



BÉNÉDICTINES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE

D'azur, au soleil ou ostensoir d'or, accosté de 2 anges agenouillés, les mains jointes, et affrontés d argent.

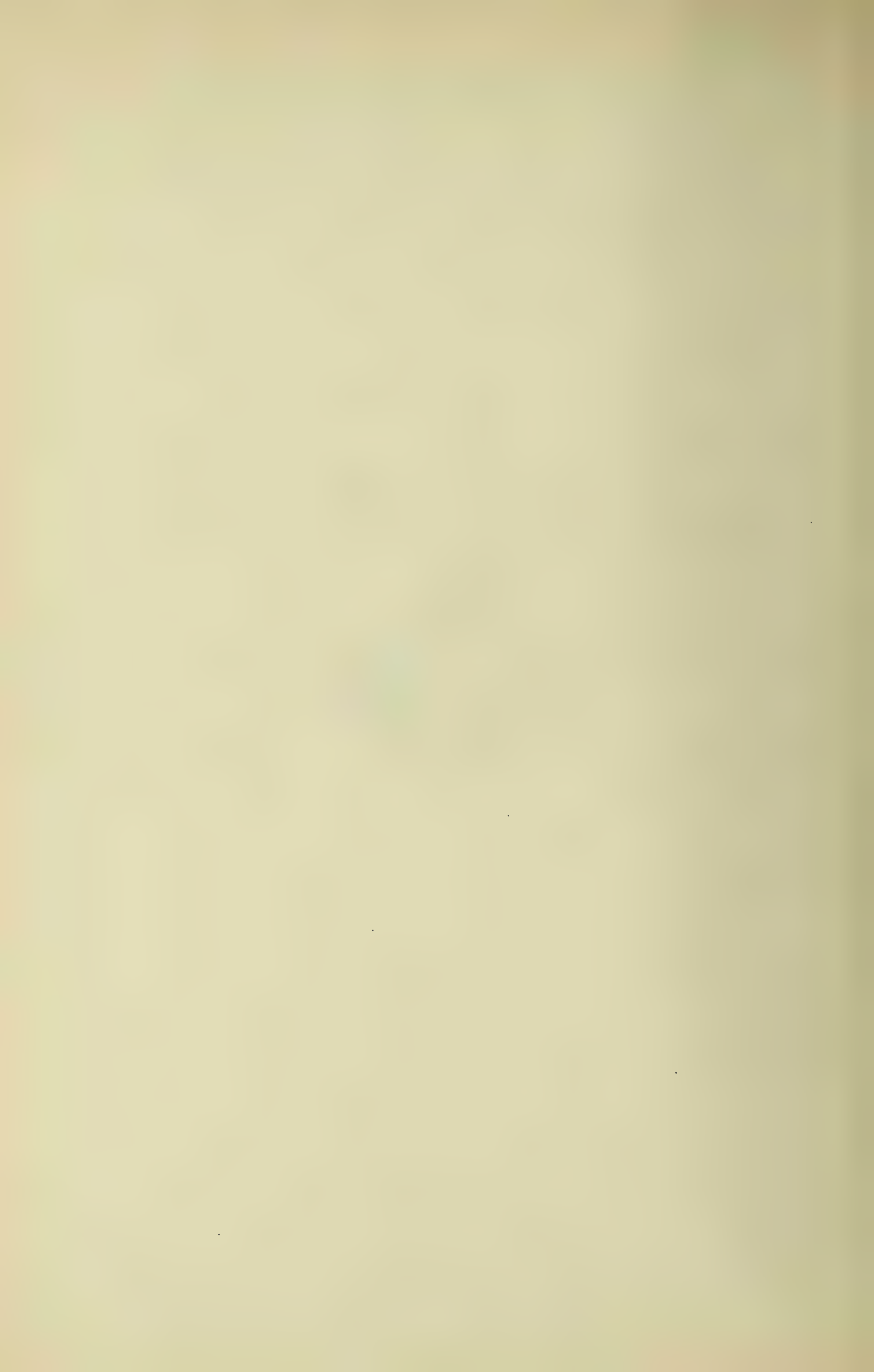


VII

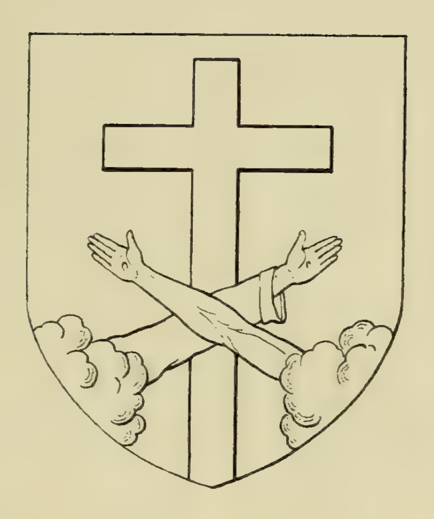


CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES

Chapé d'argent et de tanné, le tanné terminé en une croisette pattée, à 3 étoiles de l'un en l'autre.



VIII



CLARISSES

D'azur, à la croix haussée d'or, mouvante de la pointe, et à deux bras passés en sautoir, brochant sur le pied de la croix et mouvant chacun d'une nuée d'argent, le dextrochère de carnation, le senestrochère du même, vêtu de bure au naturel, les mains appaumées et stigmatisées de gueules.



IX

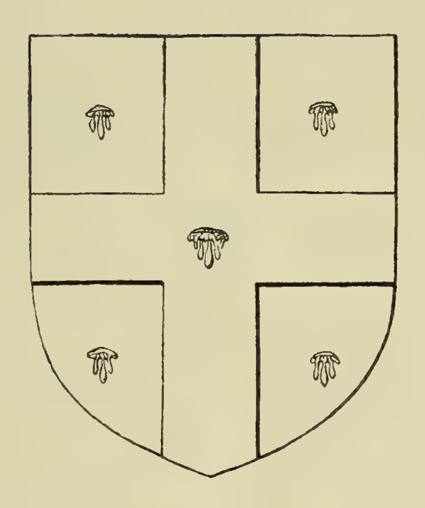


FRANCISCAINES DE SAINTE-ELISABETH

D'azur, à une sainte Elisabeth vêtue en tertiaire franciscaine, couronnée, donnant l'aumône de la main dextre à un pauvre et tenant de la senestre une seconde couronne, le tout d'or.

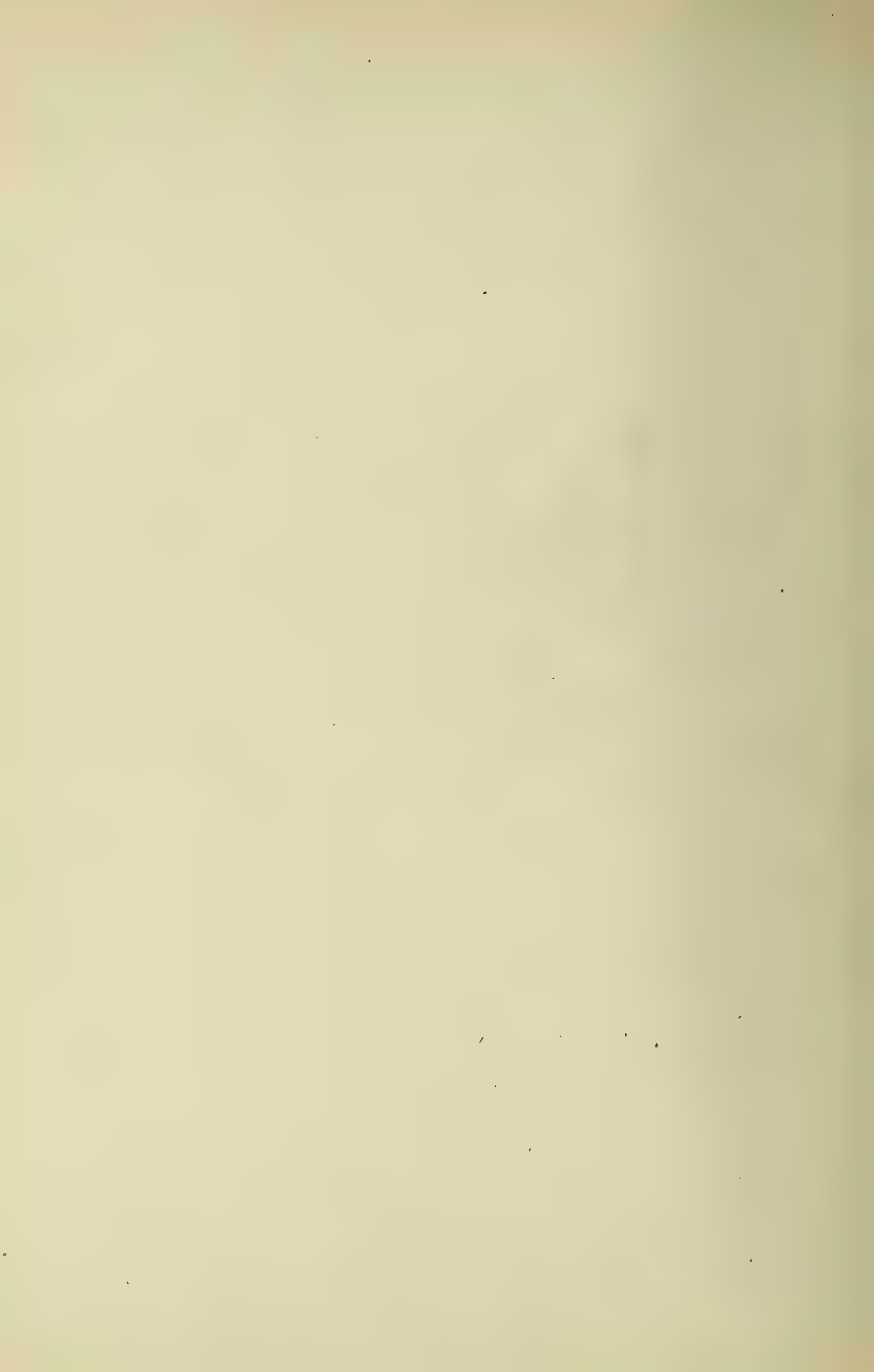


X

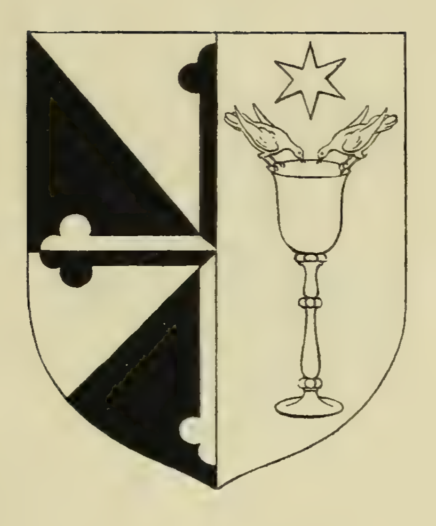


CHANOINESSES DES CINQ-PLAIES

D'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'une plaie d'or et cantonnée de 4 plaies de gueules.



XI

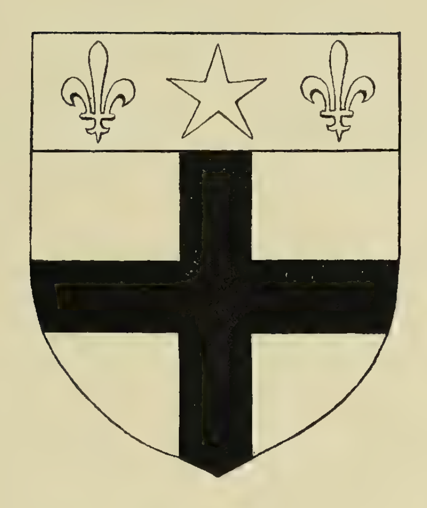


DOMINICAINES D'OULLINS

Gironné d'argent et de sable, à la croix tréflée de l'un à l'autre, parti de gueules, à deux colombes affrontées d'argent, buvant dans un calice d'or, surmonté d'une étoile à 6 rais du même.



XII



TRAPPISTINES DE NOTRE-DAME D'ACADIE

D'argent, à la croix de sable, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or accostée de 2 fleurs de lys du même.

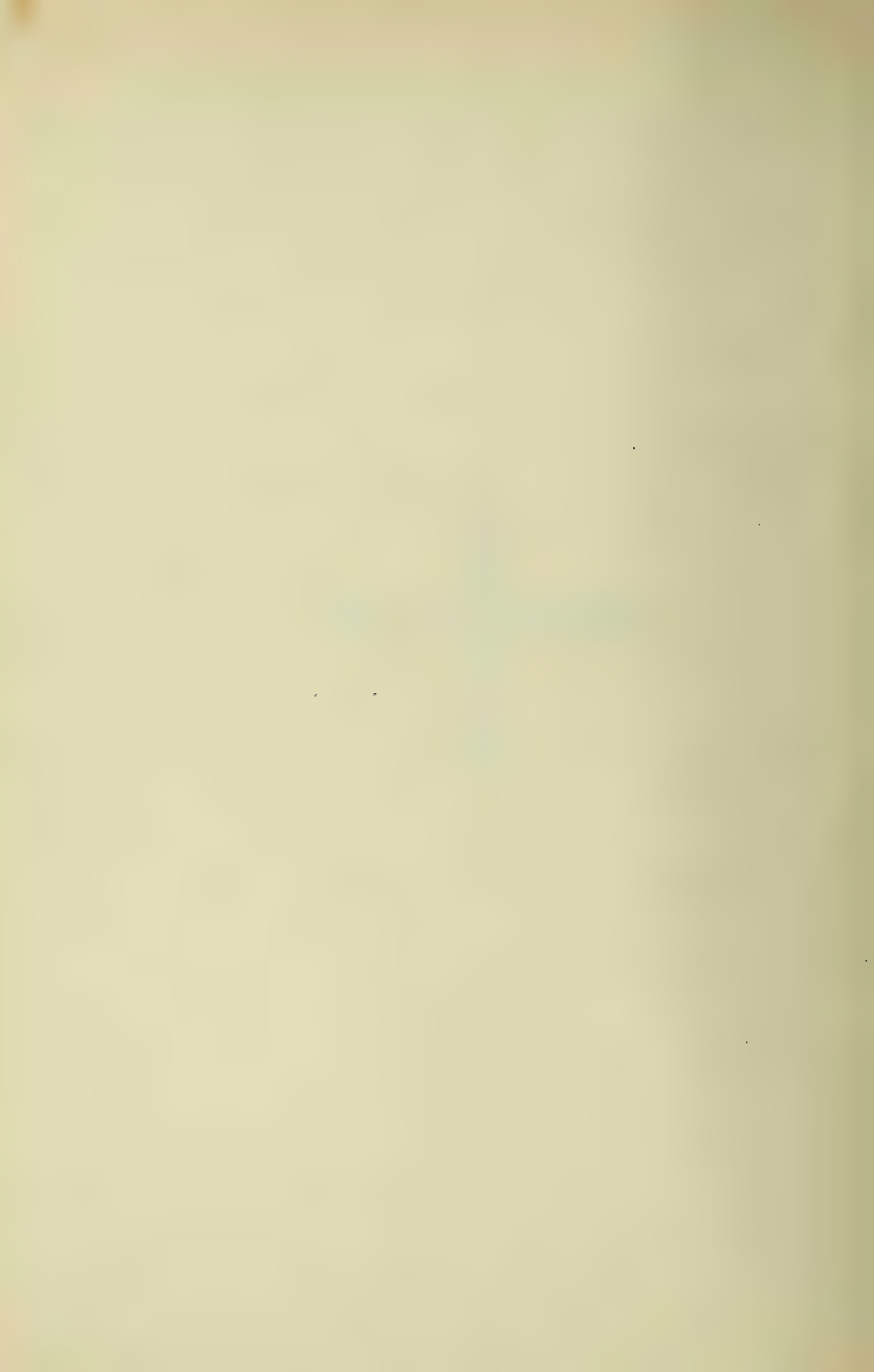


TABLE DES MATIÈRES

P. 123, l. 28. Lisez : une tige de lys. — P. id. l. 18 : 25 %, la perte se montant aux 2/3 et plus à la suite des autres mesures financières. — P. 52, l. 23 : Anne Ostrogska.

ADDITIONS ET ERRATA

Page 13, ligne 11. Ajoutez au commencement : *la reine qui n'allait plus être que la femme Capet ou.*

— 28 — 3. Au lieu de : *Strzemboz*, lisez : *Strzembosz.*

— 41 — 17. Au lieu de : *dix*, lisez : *six.*

— 78 — 5. Au lieu de : *nouvaeu*, lisez : *nouveau.*

— 101 — Outre les étoiles à 8 rais, le blason espagnol de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel offre souvent une autre particularité : le *chapé* y est représenté comme les héraldistes d'outre-Pyrénées figurent le *tiercé en mantel*, appelé par eux *puesto à mantèl*, *partido en mantèl*, et tel qu'on le rencontre dans les armoiries des familles Enriquez, de la Cueva, del Pulgar et autres. Cette forme qui n'est ni celle du *chapé* déterminé par des lignes droites, ni celle du *mantelé* légèrement arrondi de la figure 27, est quelquefois adoptée dans des ouvrages français.

Dans un certain nombre d'exemplaires du tome Ier, p. 97, l. 31, au lieu de : *1896*, lisez : *1894.*





20497. — LYON, IMPRIMERIE M. PAQUET
46, Rue de la Charité, 46

